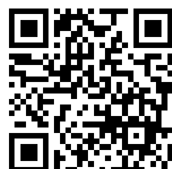
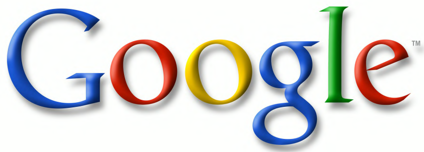





Mémoires
Société nationale des antiquaires de France


HARVARDINAE ACADEMIAE IN NOV·ANG· SIGILLVM
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME SOIXANTE-QUATRIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME IV

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME QUATRIÈME



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC V

Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire.

BULLETIN ET MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE
TOME QUATRIÈME

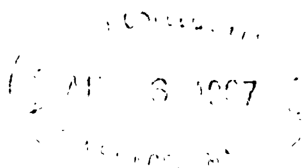
MÉMOIRES 1903



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC V





UNE

LETTRE DE J.-P. D'OLLIVIER

A PEIRESC

INSCRIPTIONS D'AFRIQUE INÉDITES

Par M. L. Poinssot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 18 février 1903.

Dans un mémoire communiqué il y a peu de temps à la Société des Antiquaires[1], j'insistais sur l'insuffisance des dépouillements que les premiers collaborateurs du *Corpus inscriptionum latinarum* ont faits des papiers du XVIIe et du XVIIIe siècle. Je voudrais aujourd'hui mettre sous vos yeux une des relations archéologiques qui, dans une revision trop rapide, leur ont échappé. On nous en pardonnera les longueurs; de graves erreurs du *Corpus*, provoquées par des extraits sommaires,

1. *Société nationale des Antiquaires*, 7e série, t. II; *Mém.*, 1901. Paris, 1903, p. 145-184. *Les Ruines de Thugga et de Thignica au XVII*e *siècle.*

nous ont trop prouvé combien il était dangereux de reproduire incomplètement les vieilles copies de textes antiques pour que nous nous croyions, en pareille matière, le droit de choisir ou d'abréger.

Cette relation fait partie d'un recueil factice de papiers de Peiresc conservé à la Bibliothèque nationale. Elle est accompagnée d'une lettre du conseiller d'Ollivier (*alias* d'Olivier) exposant dans quelles conditions elle fut faite, qui est la meilleure des préfaces. Voici du reste la copie intégrale de l'une et de l'autre[1] :

« A Monsieur de Peyresc, Conseiller du Roy en « sa cour du parlement de Provence, Abbé de « Guittrés. A Paris ou en Cour. »

« Monsieur. Il y a quelque temps que s'en « allant ung honneste homme de Marselhe, qui est « de mes amis, et cognoissants à Thunes, y mandé « et desputé pour d'affaires d'assés bonne impor- « tance, se (ce) sachant je le priai de faire aviser « si dans lad. ville de Thunes (Tunis) ou aux « environs se trouvent point d'inscriptions antiques « ou Latines et Romaines ou d'aultre langue, car « l'on m'avoit dict qu'il y en a quelquesunes, et « les faire tirer. Et y estant il en a eu souvenance « et en a faict tirer quelquesunes qu'il m'a mandé, « dont j'ai faict faire ung extrait au plus près « qu'on a peu de celui qu'il m'a mandé, lequel je

1. Bibl. nat., ms. fonds latin 8957, fol. 169 et 170 (la lettre); fol. 171 et 172 (la relation).

« vous mande joinct à la présente. En icelles me
« semble ni en avoir que deux ou trois considé-
« rables et qui puissent servir. La première qu'est
« gravée sur ce grand nombre d'arcades qui pou-
« voient avoir servi pour *ung grand aqueduch*
« ou est gravée une croix avec les deux pre-
« mières lettres du nom de N. Sauveur Jhesus
« Christ. Et avec, l'alpha et oméga dont avons
« quelquesuns voire plusieurs semblables en ce
« païs qui semblent avoir été faictes du *temps des*
« *Constantins*. L'autre et deuxième qu'est sur la
« porte d'une antienne ville ruinée dicte a présent
« par les habitants *Caps le Roux*, qui semble estre
« en caractères et langage grec, que l'on m'a dict
« estre sur une grande pierre de marbre. Et pour-
« roit porter l'antien nom de la ville. Mais la troi-
« sième et dernière est fort belle et d'importance
« pour estre chrétienne, bien antienne et entière
« sur la Mémoire de Sept Martyrs, qu'on m'a dict
« avoir esté découverte et trouvée puis peu de
« temps. Je n'ai pas peu encor cognoistre ni faire
« trouver et recognoistre dans les vieux marty-
« rologes qui estoient ou pouvoient estre ces sept
« martyres (*sic*). Vous estes en lieu ou y a tant
« d'hommes doctes et bien versés en toute sorte
« d'autheurs, livres et escripts antiens et chre-
« tiens, et en avés vous mesmes tant de cognois-
« sance que m'asseure vous les recognoistrés et trou-
« verés incontinent, du moings plus tost et plus
« facilement que nous; vous plerra comme les

« aurés recogneus les nous faire cognoistre, et « nous en dire et donner vostre advis. L'on m'a « assuré qu'en certains aultres lieux de la coste « de Barbarie se trouve encore grand nombre « d'inscriptions antiennes romaines, et qu'il y en « a de chrestiennes, mais sont en part ou ne se « pourra guière fréquenter pour quelque temps à « cause de ce que scavés est arrivé dernièrement « à Marseilhe. Mais si le trafic et liberté du com- « merce se y trouvoit ouvrir, je veillerai et tien- « drai la main pour faire tirer et recouvrer tout « ce qui s'en pourra avoir. Et s'il se trouve quel- « quechose que soit digne de vous, je ne manque- « rai le vous communiquer. — Je m'assure que « vous avez sceu le déces de feu Mons. de Bagar- « ris ou du Bourquet, neveu de Mons[r] nostre « doyen, qui décéda mardi dernier quatorsième de « ce mois avec beaucoup de regret de ceulx qui « le cognoissoient. L'on a opinion que son mariage, « qu'il avoit faict et entrepris sur son aage ja « avancé, lui a racourci ces jours. Il seroit bien « raisonable que la charge et estat qu'il avoit du « gouvernement du Cabinet du Roy feust entre les « mains de personne qui l'entende et ait sa con- « noissance de tout ce qu'il fault pour le faire « gouverner et conduire telle que vous avés, et « désiré que, si vos plus sérieuses affaires et occu- « pations vous peuvent permettre d'en avoir le « soin et conduitte, et vous en daignés, que la « charge vous en soit donnée ; estant asseuré que

171

Ce qui se treuve de memoire antique au chemin de Tunis pour aller ... premierement il se treuve plus de trois cents Arcades faictes de pierre et ciment les pierres fort grandes et les voutes fort hautes et au milieu une croix faicte en ceste facon

Aqueduc



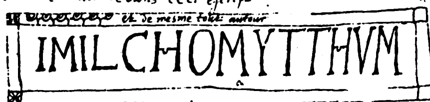
Il se treuve apres dans les masures d'une ville anciene une pierre de marbre sur laquelle il y a une figure entaillee tout de son long en ceste facon mais droicte et a coste ces lettres

TIM·· EOY.





En la mesme ville que dessus nommee Capx le Rou et ... porte d'icelle se treuve et voit une grande pierre de marbre ... autour et au dedans ceci escript



Dans la mesme ville y a une autre pierre ou y a ces lettres

AESC FEIL

IMP·CAESARI AVG POT X VII LASP·

Aultre inscription

Manuscrit latin 8957 de la Bibliothèque nationale
(Fol. 171 r°).

« par vostre soing et moyen on y assembleroit et « mettroit beaucoup de choses rares qui servi- « roint à l'honneur de la France, et pour la « cognoissance plus seure et certaine de toute « l'hystoire, et pour l'aide de toute sorte de belles « et bonnes lettres. Et me semble que si elle vous « est offerte et donnée, comme je crois qu'elle « sera, que pour ces raisons et aultres impor- « tantes ne devés ni pouvés la reffuser. Et spère « que par les premières nous entendrons et aurons « nouvelles qu'elle aura esté remise entre vos « mains. En attendant aultres charges qui sont de « plus grande importance et sellon vos mérites, « lesquels estant recogneus, ne vous doivent ni « peuvent manquer. Cependant je suis et conti- « nuerai toujours d'estre, Monsieur, vostre bien « humble et plus affectionné serviteur. Olivier. « A Aix. 20 avrilli 1620. »

Voici maintenant le texte même de la relation ; les planches qui accompagnent l'article aideront à en comprendre les passages un peu obscurs.

[Fol. 171 r°.] « Ce qui se treuve de mémoire « antique au chemin de Tunis pour aller au Car- « ravan. Il se treuve plus de trois cents *Archades* « faictes de pierre et ciment, les pierres fort « grandes et les voutes fort hautes et au milieu « une crois faicte en ceste façon :

[*Ici le dessin d'une croix monogrammatique*. L. P.]

« Il se treuve apprès, dans les masures d'une « ville ancienne, une pierre de mabre sur laquelle « il y a une figure entaillée tout de son long en « ceste façon, mais droicte :

[*Ici le dessin d'une tombe*. L. P.]

« Et à costé ces lettres :

TIMooEoYo

« En la mesme ville que dessus nommée *Capx* « *le Rou* et sur la porte d'icelle se treuve et voit « une grande pierre de mabre entaillé autour, et « au dedans ceci escript :

IMILCHOMYTTVM

« Dans la mesme ville y a une aultre pierre ou « y a ces lettres :

A R
AESL-FE·I·L
IMPCAESARIAV▲POTXVIILASP

[Fol. 171 v°.]

CIVIIꟅVCCESSO
PATRONO■CIVIIVS HOSPES

L▲I▲B

VIGERHIE■TRM

IMP. CAESARI AV POT. XVII. L. ASP.
CIVII SVCCESSO
PATRONO CIVI IVS HOSPES
L · I · B
VIGERM · I · E TRM
O · I · C A V

PIH
COR

VIRTVIS
MARTI

RVM
NVNS

CELIA
ET SAS

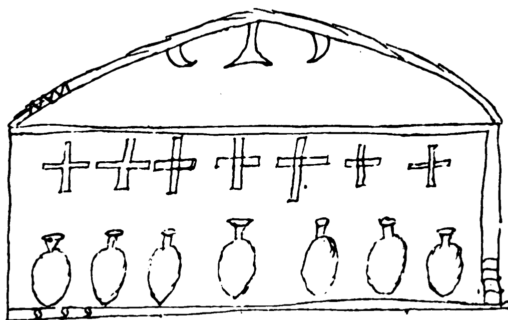
SET LIMINE RVM

Caisse de marbre avec une inscription chrestienne au dessus trouvée en un lieu pres de Tunis tenu par les Mores nommé Billedgirit

Ceste croix, et les paroles escrittes au tour d'icelle, sont esté trouvées sur une caisse ou tombeau de marbre trouvé en un pais de Mores nommé Billedgirit, et dans icelle un petit coffret d'argent dans lequel y avoit sept ou huict petites fioles de verre, et dans icelles certaine terre noire. Laquelle

MANUSCRIT LATIN 8957 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
(FOL. 171 v°).

se mettoit toute en poulsdre comme on la mettoit en la main
La figure ou retraict de la petite caisse ou coffret dargent
trouue dans la susditte grande caisse ou tombeau de marbre
est telle quest representee cy dessoubs, et dans icelle estoint
les dittes sept ou huict fioles remplies de la terre.



C'estoit une petite quaisse dargent dans laquelle
estoint sept petites fioles de verre avec de certaine
terre noire au dedans laquelle se reduisoit en
poulsdre quand on la mettoit entre les doits le
tout enveloppe dans une tres belle estoffe de soye
Et au tour de ladicte quaisse il y avoit une quaisse
de mabre trouuee en un endroict habite par des mores
dict et nomme Billedgirit et sur le couvercle de ladicte
quaisse de mabre estoint entaillees les susdittes parolles
escrittes autour de la croix qui sont en la figure dont
lextraict est au fueillet precedent

Manuscrit latin 8957 de la Bibliothèque nationale
(Fol. 172 r°).

O · I · CAV

ꝑIH	VIRTVIS
CŌR	MARTI
RVM	CELT̄A
NVNS	ETSAS

S ET LIMINERVM

[Fol. 172. *La partie supérieure du folio est en partie occupée par le dessin d'un coffret.* L. P.]

« C'estoit une petite quaisse d'argent dans la-
« quelle estoient sept petites fioles de verre avec
« de certaine terre noire au-dedans, laquelle se
« réduisoit en pouldre quand on la mettoit entre
« les doits, le tout enveloppé dans une très belle
« estoffe de soye. Et, au-dessus de ladicte quaisse,
« il y avoit une quaisse de mabre (*sic*) trouvée en
« ung endroict habité par des Mores dict et
« nommé Billed girit et sur le couvercle de lad^{te}
« quaisse de mabre, estoint entaillées les susd^{tes}
« paroles escrittes autour de la croix. »

Nous avons dégagé la relation de l' « honneste homme de Marseilhe » d'un certain nombre d'additions écrites d'une autre main et avec une encre plus noire.

1° En marge et au-dessous du texte : IMP · CAESARI AV...POT XVII L ASP..., *aultre inscription trouvée au mesme lieu dict Caps,* et *la suite de ceste inscription est au fuellet suivant.*

2° En tête du fol. 171 v°, une reproduction de

l'inscription IMP · CAESARI AV... POT XVII L· ASP. — L'annotateur, considérant à tort ce texte comme faisant corps avec les suivants, a jugé utile de reproduire au fol. 171 v° la copie du fol. 171 r° pour faciliter la lecture des inscriptions notées par le correspondant du conseiller d'Olivier.

3° En marge de l'inscription ☧IHVIRTVISCOR MARTIRVM..., il y a la note suivante : *Caisse de marbre avec une inscription chrestiene au-dessus, trouvée en ung lieu près de Tunes tenu par les Mores nommé Billed girit.*

4° Au-dessous de l'inscription ☧IHVIRTVISCOR MARTIRVM..., il y a la note suivante, qui continue à la partie supérieure du fol. 172 jusqu'au dessin du coffret d'argent : *Ceste croix, et les paroles escrittes autour d'icelle, sont esté trouvées sur une caisse ou tombeau de mabre trouvée en ung païs de Mores nommé Billedgirit, et dans icelle ung petit coffret d'argent, dans lequel il y avoit sept ou huict petites fioles de verre et dans icelles certaine terre noire, laquelle se mettoit toute en pouldre comme on la mettoit en la main. La figure ou retraict de lad. petite caisse ou coffret d'argent trouvé dans la susditte grande caisse ou tombeau de mabre est telle qu'est représentée ci-dessoubs. — Et dans icelle estoient lesdictes sept ou huict fioles remplies de lad. terre.*

5° Dans la dernière phrase de la relation : « Et au-dessus de ladicte quaisse, » a été remplacé par :

Et autour de ladicte quaisse; après « autour de la croix, » on a ajouté : *qui sont en la figure dont l'extraict est au fueillet précédent.*

6° Enfin, c'est cette seconde main qui a ajouté, semble-t-il, les hachures noires du carré et des triangles compris dans les inscriptions « PATRONO CIVIIVS.... etc., » et L·I·B. »

7° Le mot *aqueduc* ajouté en marge des premières lignes de la relation ne paraît pas être de la même main que les précédentes additions. Il est au reste sans intérêt pour nous.

Ces diverses additions émanent sans doute soit de Peiresc soit plutôt de ses secrétaires.

Elles peuvent au moins en partie avoir été provoquées par des indications complémentaires de J.-P. d'Olivari[1].

La correspondance encore inédite de Jean-Pierre d'Olivari (d'Ollivier ou d'Olivier) avec Peiresc,

1. M. Tamizey de Larroque a tracé brièvement sa biographie dans une note des « Lettres de Peiresc » (t. I, p. 71). Né à Aix le 11 novembre 1554, J.-P. d'Olivari (d'Ollivier ou d'Olivier) reçut le 31 avril 1580 les lettres de conseiller au parlement de Provence; il mourut le 22 juillet 1633. Quelques lettres de Peiresc permettent de préciser le caractère du personnage. Il y est appelé « l'honneur des bonnes lettres dans notre compagnie et le miroir de probité de cette province » (*Lettres de Peiresc*, t. I, p. 77). Ailleurs, il est question du « bonhomme M. le Doyen Ollivier qui ne fit de sa vie de si grandes admirations, quoy qu'il en fut assez libéral partout » (*Ibid.*, t. IV, p. 316). C'est J.-P. d'Olivari qui fit en 1608 l'éloge funèbre de Claude de Fabri, l'oncle de Peiresc (*Ibid.*, t. VI, p. 664).

actuellement conservée à Carpentras[1], permettra peut-être un jour d'être plus affirmatif à cet égard.

La relation envoyée à Peiresc manque de précision, soit par la faute de son premier rédacteur, soit plutôt par celle du copiste de J.-P. d'Olivier, qui semble l'avoir beaucoup abrégée (cf. en particulier le verso du fol. 1, pl. II). On est donc obligé de l'analyser avec minutie si l'on veut éviter des conclusions inexactes.

La première phrase n'est pas, comme il semblerait tout d'abord, un titre; elle ne concerne que la mention de l'aqueduc et ne regarde en rien, malgré la forme *Premièrement... Il se treuve apprès*, les ruines du Cap-Roux. Le correspondant de J.-P. d'Olivier décrit d'abord l'aqueduc de Carthage situé sur le chemin de Tunis à Kairouan (le Carravan). Ensuite il transcrit divers textes lus au Cap-Roux, comptoir voisin du port actuel de la Calle, où vraisemblablement l'avaient appelé les nécessités du commerce. Enfin, et peut-être

1. Voici les indications que donne à ce sujet le catalogue des mss. de la bibl. de Carpentras paru en 1901-1902. Le ms. 1879 (fol. 458) contient douze lettres de M. d'Ollivier à Peiresc (17 septembre 1612-29 juin 1630). — Le ms. 1875 (fol. 54) contient vingt-quatre lettres de Peiresc à M. d'Ollivier (9 juin 1616-9 mars 1623). — On trouve encore des lettres de Peiresc à d'Ollivier dans les mss. 1871 (fol. 14 v°) et 1876 (fol. 736). — L'oraison funèbre de Claude de Fabri par d'Ollivier est dans le ms. 847.

cela s'explique par un second séjour à Tunis, après son voyage à la Calle, il s'occupe de nouveau des antiquités des environs de Tunis. Les inscriptions envoyées à Peiresc se divisent dès lors naturellement en trois séries : *A.* — *Aqueduc. B.* — *Cap-Roux. C.* — *Billegirid* (près Tunis).

A. — Aqueduc de Carthage. Croix monogrammatique (texte 1).

Il s'agit évidemment, dans notre texte, du grand aqueduc de Carthage à Zaghouan, dont les ruines rappellent les majestueux aqueducs de la campagne romaine. On doit sans doute comprendre la phrase un peu obscure : ... *et les voûtes fort hautes, et au milieu une croix* par « sur la clef de voûte d'une des arcades une croix. » — Les inscriptions jusqu'ici signalées dans les murailles de l'aqueduc étaient, les unes des tombes ou textes municipaux incorporés à l'édifice dans des restaurations de basse époque[1], les autres des marques d'atelier, et le nom deux fois répété d'un chef d'atelier (?)[2]. Le monogramme chrétien est le premier document épigraphique qui ait quelque intérêt pour l'histoire de l'édifice.

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, nos 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894 (cf. *Ibid.*, p. 1278), 12417, 12418, 12419.
2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 12420 (marques relevées par M. Roy près de l'O. Mélian); 10522, ... CORONICI et OVRCNICI, probablement lecture défectueuse de CORONICI.

Texte 1. Sur une circonférence dans laquelle, semble-t-il, est inscrite une croix est une autre croix, celle-ci monogrammatique. De cette superposition, nous ne connaissons pas d'autre exemple africain, et nous la croyons inusitée dans les provinces occidentales de l'empire. On sait, par contre, la fréquence de cette superposition de croix simple et monogrammatique dans l'art copte, qui en a tiré de curieux effets décoratifs; une stèle d'Assouan en donne un exemple tout à fait voisin de celui étudié ici[1].

La croix inférieure inscrite a, dans notre croquis (cf. pl. I), l'aspect d'une rosace. C'est en quelque sorte le schéma de la décoration copte ainsi décrite par M. Gayet : « La croix se transforme en une sorte de rosace ajourée qui semble une couronne semée d'entrelacs et de feuillages variés[2]. »

La croix supérieure est la croix monogrammatique gréco-latine; elle se présente ici pattée et avec adjonction de l'α et de l'ω.

Il y a peu de chose à dire de ces derniers caractères. L'α, qui a une forme cursive de basse

1. A. Gayet, *Les monuments coptes du Musée de Boulaq*, 1889 (*Mém. publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire*), pl. LXVIII et LXIX, fig. 81 et 81 *bis* et p. 22.

2. *Ibid.*, p. 21, cf. fig. 65, 78, 96, etc. — On a supposé que « l'alternance des croix était dictée par le ressouvenir de la dualité mystique » de l'homme (A. Gayet, *L'art copte...*, 1902, p. 77).

époque, est au bras droit de la croix et non au bras gauche; on sait la fréquence d'inversions semblables en Afrique et ailleurs[1]. Quant à l'ω, il n'a pas été reproduit par le dessinateur, qui a peut-être pris pour un Ω la boucle supérieure du P. L'adhérence de l'A au bras de la croix semble indiquer qu'on avait eu l'intention de copier le type de la croix stationnale avec ses lettres suspendues par des chaînettes[2].

Il convient au contraire de s'arrêter quelque peu à la forme particulière de la boucle du P transformé en R. Sans doute originaire de l'empire d'Orient, où l'a peut-être fait naître l'usage simultané du grec et du latin dans les actes officiels, la croix monogrammatique gréco-latine, comme l'a nommée M. de Rossi, est fréquente dès 420 dans la Syrie centrale; on la rencontre aussi en Grèce[3]. Dans les monuments coptes[4], elle

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 450, 458, 11897, 705, 13927, 8641, 18517. — Cf. Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fasc. 1, 1903, art. AΩ, col. 4, fig. et note 16, col. 5, col. 12, col. 18 (exemples pris en Italie, Thrace, Attique, Gaule et Syrie).

2. Le type de la croix stationnale se retrouve dans l'orfèvrerie (ceinture de saint Césaire), dans les manuscrits (sacramentaire gélasien), dans les fresques, etc. (cf. AΩ, art. de F. Cabrol, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie de F. Cabrol*, fasc. 1, 1903).

3. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1880, p. 154 et suiv., et de Vogüé, *Syrie centrale. Architecture civile et religieuse, passim.* — Nous ne connaissons pas d'exemple de la croix monogrammatique latinisée dans la numismatique.

4. A. Gayet, *Les monuments coptes du Musée de Boulaq*

remplace à peu près partout la croix monogrammatique non latinisée. En Occident, au contraire, si, dans quelques régions, elle apparaît de bonne heure, elle reste longtemps une exception, et, alors même qu'elle est adoptée par les architectes et les sculpteurs, elle ne se substitue jamais complètement aux autres formes. Les plus anciens exemples occidentaux sont en Gaule, l'un de la fin du IVe siècle (Vienne), les autres de la première moitié du Ve siècle (Trèves)[1], en Italie de la fin du Ve siècle[2], mais ils paraissent s'expliquer, comme l'a supposé M. de Rossi, par des circonstances particulières, résidence impériale, emploi d'architectes byzantins, etc. En fait, la présence de la croix monogrammatique latinisée indiquera généralement en Gaule une date postérieure au milieu du Ve siècle, en Italie et en Espagne[3] au début du VIe siècle.

Il est bien probable que les conclusions tirées de l'examen comparé des inscriptions d'Italie, de Gaule et d'Espagne doivent être une fois de

(*Mém. de la mission archéologique française au Caire*, t. III, 3e fasc., 1889), fig. 31, 46, 47 et 48, 49, 50, 51, 52, 55, 58, 60, 61, 62, 72, 80 *bis*, 81, 81 *bis*... — A. Gayet, *L'art copte*, 1902, p. 80, fig. 80.

1. E. Le Blant, *Inscr. chr. de la Gaule*, t. I, p. 63, 153, 160, 174, 190, 230, 292, etc. — Cf. Garrucci, *Storia dell arte cristiana*, t. I, p. 534-535, t. V, p. 83, et E. Le Blant, *Sarcoph. chr. de la Gaule*, p. 47, pl. XI, no 59.

2. De Rossi, *loc. cit.*

3. Hübner, *Inscr. hisp. christianae*, 1871, pl. XII, nos 2, 44, 98, 99, 176, et Suppl., 1900, nos 304, 312.

plus étendues à l'Afrique[1]. C'est du moins ce qui paraît ressortir des mentions de croix monogrammatiques à forme latinisée que nous avons pu grouper et dont voici la brève énumération : d'abord un groupe, le seul, des tombes d'Ammaedara[2] (Byzacène) (*C. I. L.*, VIII, 450, 458, 10516=11528[3], 11648, 11649). En second lieu, deux monogrammes sans inscription, en Proconsulaire, l'un à Carthage, l'autre à Henchir-el-Matria (*C. I. L.*, VIII, 14265 et 15419). En Numidie, il y a des exemples du monogramme à Fedjet-el-Ghussa[4], situé à peu de distance du fort d'Aïn-Bou-Dries construit sous Justinien[5], à Henchir-Akrib, près Ngaous, sur des bases provenant d'une église qui ne paraît pas antérieure au VI[e] siècle[6], et à Henchir-Zirara, sur plusieurs chapiteaux d'une

1. E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, 1890, p. 22. — Cf. P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. II (1902), p. 119 et suiv. — Divers exemples de la croix monogrammatique latinisée dans E. Le Blant, *Nouv. rec. des inscr. de la Gaule* (1892), n[os] 30, 67, 274; au *Corp. inscr. lat.*, XI, 941 (daté de 571).

2. Sur le groupe, cf. S. Gsell, *Édifices chrétiens d'Ammaedara*, dans *Atti del II congresso di arch. crist.* Rome, 1902, p. 229-230.

3. Dans le *Corpus*, la forme latinisée du monogramme n'a pas été indiquée; cependant, de Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1878, p. 26, pl. VI, n[o] 1.

4. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 17609.

5. Cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 2095, 2096.

6. S. Gsell, *Chapelle chrétienne d'Henchir-Akrib.* (*Mélanges de l'École de Rome*, 1903, p. 5-6 et 23.)

église[1] dont la construction se place entre la fin du ve siècle et le milieu du vi^e^[2]. Enfin, en Maurétanie, sur une mosaïque tombale des environs de Sétif (ferme de Kesseria), la croix monogrammatique latinisée et pattée est inscrite dans une couronne[3]. Dans ces divers monogrammes, la croix est, comme dans l'exemple que nous étudions, accompagnée de l'A et de l'Ω[4]. Un petit nombre seulement de ces textes sont datés d'une façon précise, la mosaïque de Kesseria, qui est de 454, et deux tombes d'Ammaedara qui sont de 510 et de 525-526, mais, pour la plupart des autres, l'attribution soit au vi^e^ siècle[5] soit aux dernières années du ve siècle est quasi certaine.

De cette analyse et des rapprochements indiqués, on peut conclure, semble-t-il, avec assez de vraisemblance, que la croix de l'aqueduc est du vi^e^ siècle ou de la fin du ve siècle. Cette date est confirmée, et en quelque sorte précisée, et par la présence de l'α et de l'ω et par le caractère oriental de la superposition des croix. En effet, si la forme de la croix ne permet pas de songer à une

1. De Rossi, *La capsella argentea africana*, 1889, pl. II et III. — Cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 17747.

2. S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 164.

3. P. Gauckler, *Inscr. inédites d'Algérie* (*Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 123-125, pl. XV).

4. A Henchir-Akrib, une base ne porte que l'ω renversé.

5. Ainsi, l'inscription d'Ammaedara (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 458), portant la mention d'une indiction, est d'époque byzantine.

date antérieure à la prise de Carthage par Genséric (439), la présence de l'α et de l'ω rend, d'autre part, bien difficile son attribution à l'époque vandale ; il serait assez singulier qu'on ait alors gravé sur un édifice essentiellement public et à une place qui lui donnait un caractère officiel un symbole inacceptable pour des Ariens[1]. Par une coïncidence au moins curieuse, il se trouve que par cette simple remarque la croix de l'aqueduc est précisément rejetée dans la période où son caractère oriental paraît le plus explicable. On sait en effet combien, après la conquête byzantine, sera rapide l'infiltration dans l'art africain de nombreux éléments orientaux[2] qui, s'ils ne changeront point les formes essentielles des monuments, en transformeront du moins complètement la décoration.

Pourtant, malgré ce faisceau d'indications concordantes, nous aurions encore quelque hésitation à attribuer à la période 534-600 la croix de l'aqueduc si l'histoire même de Carthage ne venait appuyer et confirmer cette conclusion. En

1. Giorgi, *De monogrammate Christi Domini*, p. 10, apud. Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fasc. 1, 1903; art. AΩ, col. 20.

2. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, 1896, p. 391, 407, 420-422, 426 et *passim*. — Il convient toutefois de remarquer qu'il y avait toujours eu entre l'art chrétien d'Afrique et l'art chrétien d'Orient des ressemblances (S. Gsell, *Édifices chrétiens de Thélepte*, dans *Atti del II congresso intern. di arch. crist.*, 1900. Rome, 1902, p. 223).

septembre 533, Bélisaire, victorieux à Decimum, s'est emparé de Carthage. Gélimer, qui d'abord s'est retiré dans les plaines de Bulla Regia, reprend bientôt l'offensive; il bloque la ville et coupe l'aqueduc : « γενόμενοί τε αὐτῆς ἄγχιστα τόν τε ὀχετὸν ἀξιοθέατον ὄντα διεῖλον, ὃς ἐς τὴν πόλιν εἰσῆγε τὸ ὕδωρ... »[1]; mais, en décembre 533, il est de nouveau vaincu à Tricamarum. L'un des premiers travaux qui s'imposèrent aux gouverneurs byzantins fut évidemment la restauration de l'aqueduc[2]. A défaut d'un texte précis la mentionnant, la construction, sous Justinien, des Thermes théodoriens ne l'implique-t-elle pas suffisamment[3]. L'effort remarquable fait en Afrique par les fonctionnaires de Justinien pour, comme le dit Evagrius[4], « multiplier les travaux d'eau autant pour l'agrément que pour l'utilité, créant les uns de toutes pièces pour les villes qui n'en possédaient point auparavant, réparant les autres

1. Procope, *Bell. Vand.*, l. II, 1.

2. Audollent, *Carthage romaine*, 1901, p. 85 : « Bélisaire fit remettre [l'aqueduc] en état. Plus tard, Hassan imita le roi vandale, quand il voulut réduire la capitale byzantine. El-Kaïrouani note à deux reprises que le conquérant arabe détruisit les conduits d'eau... » M. Audollent ne cite aucun texte signalant la restauration de l'aqueduc par Bélisaire; sans doute, cette restitution lui a paru si vraisemblable qu'il s'est cru autorisé à la donner comme un fait.

3. Procope, *De aedificiis*, VI, 5. — On ne sait où ils étaient situés.

4. Evagrius, *Hist. ecclésiastique*, IV, 18 (Migne, *Patrologie grecque*, t. LXXXVI).

de manière à leur rendre leur aspect d'autrefois[1], » ne dut-il pas du reste se porter tout d'abord sur l'aqueduc de la métropole qui portait parmi ses noms celui de l'empereur et lui devait des édifices assez considérables pour qu'on ait pu parler d'une « nouvelle Carthage créée par Justinien[2]? » Dès lors, il est bien permis de supposer que la croix monogrammatique dont on a prouvé la date récente est un souvenir, une commémoration de la restauration de l'aqueduc après la défaite de Gélimer[3]. La place indiquée assez obscurément par le correspondant de d'Olivier conviendrait à cette destination commémorative.

B. — Cap-Roux (textes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9).

Les textes qui suivent la croix monogrammatique proviennent de la *ville ancienne... nommée Capx le Rou*, qui est, selon toute apparence, le comptoir du Cap-Roux voisin de la Calle et de Tabarca (Thabraca). Cette provenance est indiquée très nettement pour les trois premiers

1. Sur ces « travaux d'eau » de Justinien en Afrique, cf. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 387. — La Blanchère, *L'aménagement de l'eau dans l'Afrique ancienne*, p. 58-59.
2. Procope, *De aedificiis* (éd. de la *Byzantine* de Bonn), p. 33.
3. Un examen attentif des « appareils » employés dans les parties restaurées de l'aqueduc permettrait peut-être de distinguer ce qui fut reconstruit au VIe siècle, des arcades réparées par les Arabes (cf. Audollent, *Carthage romaine*, 1901, p. 184).

textes; pour le quatrième, elle résulte d'une mention marginale ajoutée après coup; elle est vraisemblable pour les inscriptions copiées à la suite sans indication d'origine (textes 6, 7, 8, 9).

Texte 2. Sur une pierre où est sculptée une figure qui est peut-être celle d'un homme à toge (?) :

TIMooEoYo

On peut hésiter entre deux lectures, le génitif τιμοθεοῦ suivi d'une *hédera* ou

TIMooEoYꝭ

et le nominatif, à forme latine, τιμοθεους; la première paraît la plus vraisemblable. C'est probablement le nom du mort figuré sur la pierre. On a remarqué depuis longtemps combien on s'était exagéré la rareté des textes grecs en Afrique[1]. Il est pourtant intéressant d'avoir à ajouter le Cap-Roux à la liste des localités, la plupart voisines de la mer[2], où l'on constate, antérieurement à la conquête byzantine (ici, en effet, point de signe chrétien), l'usage du grec.

1. J. Poinssot, note (*Bull. des Antiquités africaines*, t. II, 1884, p. 103). — Cf. P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique* (*Revue archéologique*, 1903, t. II, p. 64). — Il y a plus de 200 inscriptions grecques en Afrique, dont environ 120 sont chrétiennes.

2. J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, 1896, p. 200.

Texte 3. Sur la porte de la ville, une grande pierre « entaillée autour, et au dedans ceci escript : »

IMILCHOMYTTHVM

Ce texte n'est pas inédit, il en est de même des textes 5 et 6. Spon, dépouillant les papiers de Peiresc, les avait notés tous trois sur son calepin ou « brouillard de voyage[1]. » Les trois textes figurent au tome VIII du *Corp. inscr. lat.* sous les numéros 5205, 5206 et 5207 avec la mention : *ex itinerario ms. Sponii* p. 27, *qui sumpsisse dicitur ex schedis Peirescianis, Renier nos 4248 et 4249*[2]. Sans aucune preuve, les auteurs du *Corpus* ont admis dans le *Recensus auctorum* que les copies vues par Spon étaient l'œuvre de Thomas d'Arcos[3]. Les altérations qui se sont produites dans les extraits rapidement faits de Spon donnent, on le verra plus loin, quelque intérêt à une nouvelle publication de ces textes d'après la relation

1. Spon, *Brouillard de voyage en* 1674 (Bibl. nat., fonds latin 10810), fol. 27.

2. Il est d'autant plus singulier que les collaborateurs du *Corpus* aient ignoré l'existence de la copie contemporaine de Peiresc que, dans le même ms. 8957, fonds latin, où est la relation ici publiée, divers textes ont été retrouvés par eux, comme ceux du fol. 110 (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 9998 à 10001). Les collaborateurs du *Corpus* ont également omis la copie de l'inscription (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 10115) comprise au fol. 217 v°.

3. *Corp. inscr. lat.*, VIII, p. xxiv, § V. — Cf. L. Poinssot, *Ruines de Thugga*... (*Mém. des Antiquaires de France*, t. LXII, paru en 1903, p. 157).

envoyée à Peiresc. Il convient de noter que le Cap-Roux n'est représenté au *Corpus* que par les n°s 5205, 5206 et 5207.

D'après le dessin reproduit par nous, le texte 3 était entouré d'une décoration, rosaces à quatre feuilles aux angles, demi-cercles surmontés de doubles cercles sur le pourtour. Cet encadrement, indiqué sommairement dans l'extrait de Spon, n'est pas signalé par le *Corpus;* comme il n'est pas un simple cadre destiné à séparer un texte d'un autre (*sic*, le cadre du texte 5), on est obligé d'en tenir compte dans l'explication même du texte. Le *Corpus* restituait IMILCHO MYTTVM{*balis f.;* la cassure qu'il indiquait comme existante rendait vraisemblable cette restitution, mais elle n'est signalée ni sur le brouillard de Spon ni sur notre relation. La présence du cadre tend au contraire à faire préférer une restitution qui n'allongerait point sensiblement le texte 3. Très hypothétiquement, on proposera IMILCHO MYTTV*ni,* en supposant l'erreur de copie bien fréquente M pour NI. *Imilcho* (Imilcon) est un des nombreux composés de *melek* (= roi). *Myttunus* serait une des formes issues du punique M(a)t-(ta)n, équivalent, croit-on, du latin *Donatus;* on connaît déjà des formes presque semblables, *Metthun* et *Metthunus, Muthun* et *Muthunus* (cf. aussi le génitif *Missunies*[1]).

1. J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, 1896, p. 169 et suiv.

Texte 4. « Une autre pierre » du Cap-Roux porte le texte suivant inédit, mais apparemment mal copié :

AR
AES L-FE·I·L

Texte 5. Le texte suivant avait été copié par Spon :

IMP·CAESARI AV ▵ POT XVII LASP

Il avait été compris par lui dans un même cartel que les textes 6 et 7. Le *Corpus* avait, avec raison, séparé hypothétiquement 5 de 6; il convient sans doute de disjoindre également les textes 6 et 7 décrits par le *Corpus* comme formant une seule inscription. Dans la relation envoyée à Peiresc, plusieurs détails sont à noter; il y a après AV un triangle qu'il faut interpréter comme indiquant une solution de continuité dans la lecture; après ce triangle on lit : POT XVII LASP au lieu de POT XVIII LASP donné par Spon et après lui par le *Corpus*.

Le *Corpus* a reconnu avec assez de vraisemblance dans ce texte le fragment d'un milliaire[1] et en a rapproché deux autres inscriptions trouvées, l'une dans la plaine d'Es-Segui et l'autre à Gabès, dont voici les textes : *Imp. Caes.* [*Au-*

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, p. 962, ad 5205.

gus]*ti* [*f.*] *Aug*[*ustus trib.*] *pot.* [*XVI*] *L. Aspren*[*as cos*] *procos* [*viivir*] *epulon*[*um viam*] *ex cas*[*tr. hiber*]*nis Tac*[*apes muni*]*endam* [*curavit*] *leg. III* [*aug.*] *C*[*L*]*...,* et *Imp. Caes. Augusti f. Augustus tri. pot. XVI Asprenas cos pr*[*o*]*cos viivir epul*[*o*]*-num viam ex cast. hibernis Tacapes muniendam curavit leg. III Aug. CI...*[1]. Ces deux milliaires appartiennent à la même route qui conduit de Tacape à Capsa[2]. Notre texte, qui appartenait peut-être à la route de Carthage à Hippo Regius par Hippo Diarhytus et Tabraca, se restituerait par comparaison : *Imp. Caesari Au*[*gusti f. Augustus trib.*] *pot. XVII L. Asp*[*renas procos viivir epulonum viam?... muniendam curavit...*]. Cette restitution est très différente de celle proposée au *Corpus,* qui, attribuant le texte à Auguste, le datait de 5-4 avant Jésus-Christ[3] et supposait après l'indication de la puissance tribunice, dite XVIII au lieu de XVII, une solution de continuité qui n'existe pas dans notre manuscrit. On remarquera le prénom *Imp.* donné à Tibère; ici on ne peut plus, comme pour les inscriptions de la route de Tacape, supposer qu'on ignorait encore, au moment où elles ont été gravées, la décision de l'empereur refusant cette désignation en même temps que le

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 10018 et 10023.
2. Cf. P. Gauckler, *Rapport sur l'exploration du Sud tunisien* (*Bull. arch. du Comité des travaux historiques,* 1904, p. 146-150).
3. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 5205.

titre d'Auguste. Comme l'absence de l'épithète divine avant le nom d'Auguste[1], c'est une anomalie imputable à l'ignorance des graveurs provinciaux et dont il est au reste d'autres exemples. Mais le principal intérêt du texte est dans la nouvelle donnée chronologique qu'il nous fournit sur le proconsulat de L. Asprenas.

On ignore la date de l'arrivée à Carthage de L. Asprenas. Consul en 6 ap. J.-C., légat en Germanie en 10, il ne put être envoyé en Afrique avant 11 ; mais on n'y constate sa présence d'une façon certaine qu'en août-septembre 14. C'est alors qu'il est chargé, du moins on en fait courir le bruit, de faire mettre à mort Sempronius Gracchus. Les textes de la route de Tacape datent de la période août 14—juin 15[2]. Notre texte se place entre le 27 juin 15 et le 27 juin 16. Le proconsulat d'Asprenas se serait donc un peu plus prolongé qu'on ne croyait généralement. Comme, d'autre part, la présence de M. Furius Camillus en Afrique est certaine, au moins dès 17, on est porté à se demander s'il faut, comme on l'avait admis jusqu'à présent, placer entre les proconsulats d'Asprenas et de Camillus celui de L. Aelius Lamia.

L. Aelius Lamia géra le consulat en l'an 3

1. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. I, 1896, p. 94-95.
2. Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. I, 1896, p. 94-95.

ap. J.-C. On sait par un texte de Velleius Paterculus, ingénieusement corrigé par Borghesi, qu'il prit part à la guerre de Germanie (4-6 ap. J.-C.) et à celle d'Illyrie, qui se termina par la victoire de Tibère du 3 août de l'an 9. Pourquoi ne pas supposer que son proconsulat d'Afrique se place vers l'an 10, c'est-à-dire six ans après son consulat[1]? Consul antérieurement à Asprenas, il était naturel que Lamia le précédât dans le proconsulat. Nous savons bien qu'il n'y avait point dans la répartition des provinces une application pure et simple de l'ancienneté[2]; il faut convenir néanmoins que Lamia devait, moins que tout autre, « marquer le pas », lui qui jouissait de la faveur impériale et venait de recevoir les honneurs triomphaux. Nous nous croyons d'autant plus autorisés à proposer cette modification aux fastes de la Proconsulaire que M. Pallu de Lessert, tout en maintenant Lamia à sa place traditionnelle, a établi la possibilité, presque la probabilité d'un classement différent[3]. La modification à la liste des proconsuls, ici proposée, a cet avantage qu'elle permet de diminuer, peut-être même de supprimer la lacune qui existait dans les fastes de la Proconsulaire entre la victoire de Cossus Cn. Len-

1. Mommsen, *Droit public romain*, trad. Girard, t. III, 1893, p. 288.
2. *Ibid.*, p. 289.
3. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. I, 1896, p. 99.

tulus sur les Gétules (6 ap. J.-C.) et la date (août-septembre 14), où l'on constate d'une façon certaine pour la première fois la présence en Afrique de L. Asprenas. Les itérations ayant été sans doute, dans un pays insuffisamment pacifié, plus fréquentes[1] encore qu'on ne l'imagine généralement, on pourrait dès lors supposer qu'on possède la plupart des noms des gouverneurs de l'Afrique au début du Ier siècle.

Texte 6.

CIVII❧VCCESSO
PATRONO ■ CIVIIVS HOSPES

Texte copié par Spon et reproduit au *Corpus* (5207). Il faut sans doute lire en reconnaissant dans le caractère en forme de feuille de lierre les deux lettres OS.

C·IV*l*IO SVCCESSO
PATRONO·C·IV*l*IVS HOSPES

Texte 7.

L △ ·|· △ B

Les triangles indiquent-ils, comme dans le texte 5, des solutions de continuité? Dans ce cas, l'explication *lib*(*ens*) ou *lib*(*enter*), déjà peu probable, deviendrait tout à fait impossible.

1. Cf. Mommsen, *Droit public romain*, trad. Girard, t. III, 1893, p. 293, 295.

Texte 8.

VIGERH ·|· E■TRM

Texte évidemment très imparfaitement copié. On remarquera sur la planche II les particularités de certaines lettres, barre médiane de l'H interrompue, comme dans le texte 2, par une demi-circonférence et barre médiane de l'E. Le carré qui suit E est peut-être simplement un signe séparatif indiquant soit une partie non lue (cf. aux triangles du texte 5) soit une seconde ligne (comme peut-être le carré noirci après coup du texte 6).

Texte 9.

O· | ·CAV

Ces lettres sont accompagnées de végétations florales assez singulières. Elles paraissent, comme le texte 8, difficiles à interpréter.

C. — Billedgirit (texte 10).

La dernière partie de la relation se rapporte à un *tombeau de marbre* contenant une cassette d'argent. La caisse de marbre aurait été trouvée *en ung endroit habité par des Mores dict et nommé Billedgirit;* les notes ajoutées après coup à la relation précisent *en ung lieu près de Tunes, tenu par les Mores, appelé Billedgirit.*

Un texte du XVIIe siècle[1] vient appuyer ici l'autorité de ces notes, dont nous pourrions suspecter l'exactitude. Marcello Attardo, esclave à Tunis, faisant le récit de la guerre qui vient d'avoir eu lieu entre les Algériens et les Tunisiens (1628), dit : « ... Ritrovando si huomini d'arme nella contra di Bebelgidid 2,000, in Belzira 2,700, e nel Borgo di Bebessucha... » Bebelgigid est ainsi cité à côté de Belzira et de Bebessucha, qui sont vraisemblablement les faubourgs bien connus de Bab-ed-Dzazira et de Bab-el-Souika, situés, l'un au sud, l'autre au nord de la cité (Medina); et, quoiqu'il ne contienne aucune indication topographique précise, le contexte semble bien indiquer qu'il ne s'agit que de localités voisines de Tunis.

Bebelgidid (dans notre texte Billedgerid), sans doute Bab-el-Djedid (la Porte-Neuve), existe-t-il encore sous un nom différent? Cette simple publication de textes ne comporte pas des recherches de cette nature. Il nous suffit d'avoir montré que bien probablement la « caisse de marbre » décrite par le correspondant de d'Ollivier avait été trouvée aux environs de Tunis, et, par conséquent, de Carthage[2].

1. Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 660, fol. 329 et suiv. : *Relatione della guerra successa in Barbaria tra Algiers e Tunisi quest anno* 1628, *mandata al commendatore fra Carlo Aldobrandini cavaliere gierosolimitano da Marcello Attardo, schiavo in Tunisi.*

2. Une des portes de l'enceinte de la ville (Medeïna) porte le nom de Bab-el-Djerid. Elle occupe peut-être la place

Cette caisse portait une inscription qui a été ainsi copiée (voir planche II) :

Texte 10.

☧IH	VIRTVIS
COR	MARTI
RVM	CELIA
NVNS	ETSAS
S ET LIMINERVM	

A défaut d'une restitution complète que nous espérons voir bientôt figurer dans les *Inscriptions chrétiennes d'Afrique* de M. P. Monceaux[1], on essaiera de donner de ce texte une lecture plus compréhensible. Au début de la première ligne, il faut reconnaître dans le P de grandes dimensions orné en son milieu de boucles une croix monogrammatique ☧; ensuite, trois hastes droites transcrites IH, où l'on peut reconnaître HI, on restituera un *c*. VIRMVI est plus obscur; faut-il interpréter MRIAE (*memoriae*)? COR se lit, avec

d'une autre Bab-el-Djerid. La partie voisine du faubourg Bab-el-Djazira aurait pu jadis s'appeler de son nom Bab-el-Djerid. — Il n'y a pas lieu de songer à Bordj-Djerid (Carthage), *bordj* n'aurait point donné *Bebel* ou *Billed*.

1. M. P. Monceaux a bien voulu nous aider de sa précieuse connaissance de l'Afrique chrétienne pour l'interprétation de ce texte, en particulier de la première ligne. — M. P. Monceaux donne en quelque sorte l'esquisse de ce *Corpus* chrétien d'Afrique, qui serait si nécessaire, dans son *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, en cours de publication (*Revue archéologique*, 1903-1904).

l'S de la ligne 1. $\overline{\mathrm{SCOR}}$ (*sanctorum*). Après MARTIRVM des noms de martyrs, difficiles à reconstituer; on proposera sous toutes réserves et simplement *exempli causa* CELĪ, ANVNSII, SASSII[1] ET MINERVII. En indiquant par des lettres inclinées les parties les plus douteuses de la restitution, on aura :

☧ HIC $\overline{\mathrm{MR}}$IAE $\overline{\mathrm{SCO}}$R MARTIRVM
CELI ANVNSII SASSII ET MINERVII

Memoria, suivi de *martires, martirum* ou de noms propres au génitif, signifie « reliques » dans le sens moderne du mot; dans un ouvrage récent, M. Rabeau cite quatorze inscriptions d'Afrique présentant ces formes[2]. Les exemples de l'alliance des deux mots « saints » et « martyrs » sont aussi bien fréquents.

On voit par cette inscription, quelque altérée qu'elle soit, que le coffret de marbre de Billedgerit était vraisemblablement un de ces « tombeaux représentatifs[3] » qui servaient de soubassements aux autels quand ils n'étaient point l'autel

1. CELĪANVNS peut être aussi rapproché de l'ethnique *celtianenses;* Celtia est une localité des environs de Collo (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 19688 à 19847). — Cf. aux noms proposés *Anunsii* et *Sassii*, *Anucia* (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 3625) et *Sattius* (*Corp. inscr. lat.*, 7099 *bis*).

2. G. Rabeau, *Le culte des saints dans l'Afrique chrétienne*, 1903, p. 18-19.

3. Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1902, p. 402-403.

lui-même. Ce qui donne à celui-ci un intérêt exceptionnel, c'est le coffret d'argent qu'il contenait. Il convient de rappeler quelques découvertes analogues.

En 1884, on découvrait dans le chœur de l'église d'Aïn-Zirara (région d'Aïn-Beida) une sorte de tombeau dont les quatre faces étaient formées par quatre dalles jointes et placées debout. Au-dessous était une pierre rectangulaire creusée d'une cavité ovale profonde recouverte par une dalle et contenant une *cassette d'argent,* ovale, longue de 0^m16, large de 0^m08, haute avec son couvercle de 0^m10. Cette cassette, évidemment un reliquaire, porte la représentation d'un martyr et plusieurs figures, comme le cerf et la biche buvant au fleuve de vie, l'agneau mystique et huit brebis, le monogramme du Christ[1].

En 1893, on retrouvait dans la basilique Sainte-Sophie de Sofia un tombeau enfoui dans l'abside. Ce sépulcre, que recouvrait une large dalle, contenait des ornements, des broderies en or et une petite *capsa* d'argent de forme cubique, fermée à clef, haute de 0^m07 sur 0^m08 de large. La première des faces de la *capsa* est ornée du monogramme constantinien, celle du revers de la croix monogrammatique; les côtés portent des ornements géométriques[2].

1. De Rossi, *La capsella argentea africana.* Rome, 1889.
2. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres,* 1896, p. 291. — Communication de M. E. Le Blant.

En 1894, on découvrit dans le tombeau de saint Nazaire (Milan), placé sous le maître-autel, quatre cassettes, trois en plomb et une en argent. Cette dernière contenait les reliques des apôtres que le pape Damase avait adressées de Rome à saint Ambroise en 382. Elle est cubique ($0^{m}16$ de hauteur sur $0^{m}18$ de largeur), et on y voit de belles figurations du Christ, debout, instruisant les apôtres, du jugement de Daniel, du jugement de Salomon, de l'adoration des Mages et de l'adoration des bergers[1].

Nous ignorons dans quelles conditions a été trouvée au château de Brivio (Brianza) la petite cassette acquise en 1902 par le Louvre. Elle est ovale, le couvercle représente la résurrection de Lazare, les côtés de la boîte l'adoration des Mages, les trois Hébreux dans la fournaise et les cités de Jérusalem et de Bethléem[2]; on y note des traces de dorure[3].

Enfin, dans un manuscrit du P. Lupi, que nous a signalé M. Seymour de Ricci, il est question

1. F. de Mély, *Le coffret de saint Nazaire de Milan et le manuscrit de l'Iliade de l'Ambroisienne* (*Monuments et Mémoires..., fondation Piot*, t. VII, 1900, p. 63-78 et pl. VII, VIII, IX).

2. A. Venturi, *Corriere di Torino* (trois reproductions), dans l'*Arte*. Roma, 1898, p. 454 et 455. — A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, 1901, p. 550-551 et fig. 450-451-452.

3. D'après M. Héron de Villefosse, qui prépare un travail définitif sur cette *capsella*. Cf. A. Héron de Villefosse et E. Michon, *Musée du Louvre, acquisitions de* 1902, n° 51.

d'une autre *capsella argentea,* « [texte grec] : *In fundo capsulae argenteae longae II pollicum + 8 linearum, latae uno fere pollice sive 11 lineis cum 1/2, et ornatae floribus et aliis ornamentis in limbo circumquaque. In operculo medio, crux oblonga, VIII circiter uncias seu lineas, extremitatibus latior, in angulis quoque lincola. In singulis operculi angulis crux parva*[1].

De ces coffrets, trois ont été approximativement datés, celui de saint Nazaire (fin du IVe siècle), celui de Brivio (Ve siècle) et celui d'Aïn-Zirara (fin du Ve siècle). Le coffret de Sofia qui porte la croix monogrammatique ne doit pas être antérieur au début du Ve siècle. Sans doute faut-il de même attribuer soit au Ve siècle, soit au VIe, la cassette de Billedgirit, vraisemblablement contemporaine du coffre de marbre l'ayant contenue, qui, lui aussi, porte la croix monogrammatique[2].

Ces *capsellae argenteae* à reliques ne sont assu-

1. Lupi, *Cod. Gesuit.*, 505, fol. 57 (*Bibl. Victor-Emmanuel.* Rome). Ce folio, jadis numéroté XVI, faisait partie d'un cahier, dont on retrouve dans le même manuscrit les fol. I à XV; ces quinze premiers folios étant consacrés à des textes d'Asie Mineure, copiés par des capucins et communiqués à l'auteur du cahier en 1717, il est possible que la cassette décrite ici ait été trouvée elle aussi en Asie Mineure. La rédaction de ce cahier est sans doute postérieure à 1739, car on y a utilisé des copies d'élèves, dont l'une, précisément le fol. XVI (= fol. 57), est signée « Claudius Benoist, 1739. »

2. Le premier exemple daté de croix monogrammatique africaine est de 425 (S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 115).

rément pas les seules qui aient subsisté des premiers siècles du christianisme. Le fait cependant qu'en Afrique où, grâce aux chroniques de M. Gsell, les découvertes archéologiques sont si faciles à suivre, nous ne connaissions que la seule cassette d'Aïn-Zirara, prouve bien la rareté de cette sorte d'objets.

Cette rareté des reliquaires en métaux précieux[1] ne s'explique pas seulement par la place même de ces reliquaires qui les prédestinait au pillage. Dans bien des églises, on s'était contenté pour les reliques des saints de réceptacles plus modestes, mais souvent de dimensions et de décorations analogues à celles des coffrets d'argent. C'est ainsi que dans l'Afrique septentrionale on se servit de coffrets en marbre (Henchir-Akrib, Guelma) ou en pierre tendre (Dalaa), de cassettes en terre cuite montées sur quatre pieds (Henchir-Akrib), de pots ventrus, de cruches et de vases en terre cuite (Henchir-Akrib, El Toual, Kherbek-ben-Addoufen, Biar-Had-dada)[2].

1. Nous n'avons, bien entendu, en vue que les reliquaires en forme de cassette. Sur les *encolpia*, voy. art. *encolpion*, dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes de Martigny*..., etc.

2. S. Gsell, *Chapelle chrétienne d'Henchir-Akrib* (*Mélanges de l'École de Rome*, XXIII, 1903, p. 1-25), *passim*. — Id., *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. II (1901), 180, 202, 338. — Id., *Chronique africaine* (*Mélanges de l'École de Rome*, XVI, 1896, p. 483; XVIII, 1898, p. 128, et XXIII, 1903, p. 310-311). — Id., *Rapport arch. sur les fouilles de* 1901 (*Bull. arch. du Comité*, 1898, p. 341). — Id., *Notes d'arch. algérienne* (*Bull. arch. du Comité*, 1902, p. 526-528).

Si médiocre que soit le croquis reproduit planche III, on pourra se rendre compte que la cassette de Billedgirit ne diffère pas essentiellement des *capsellae argenteae* qui viennent d'être énumérées. Il est possible qu'elle fut seulement quadrangulaire, comme la *capsula* décrite par le P. Lupi, et non carrée, comme les coffrets de Sofia et de Milan; en tous cas, elle apparaît comme plus longue que haute, ce qui la rapproche de la boîte ovale d'Aïn-Zirara. Son couvercle était peut-être légèrement arrondi. Les faces du coffret comme celles du couvercle étaient encadrées de bordures à dessins géométriques analogues aux torsades qui encadrent les sujets dont est orné le coffret de saint Nazaire. Peut-être sur ces faces y avait-il des croix de différentes dimensions? Mais ici, il faut l'avouer, le dessinateur semble un guide peu sûr, puisqu'il représente comme existant sur les parois les fioles qui étaient enfermées dans la cassette, résumant ainsi en une même image la figure extérieure de l'objet et sa coupe. On sait que sur le coffret de Sofia se trouvent le chrisme constantinien, la croix monogrammatique et des ornements géométriques.

Si maintenant on examine le contenu de la cassette de Billedgirit, on constate de nouvelles analogies avec ce que l'on sait de découvertes de même nature. Il y avait dans la cassette d'argent plusieurs petites fioles de verre, *sept* d'après le dessin et la rédaction même; *sept ou huit* ne se trouve que dans la note ajoutée après coup à la relation;

il est difficile de ne pas voir dans ce nombre sept une intention symbolique. Dans le coffret de saint Nazaire, on a trouvé des fragments d'étoffe et un petit *encolpion* rond, en argent, renfermant un fragment d'os. Dans un coffret en terre cuite d'Henchir-Akrib, trouvé dans une cachette analogue à celle d'Aïn-Zirara, on a découvert une petite boîte de bronze rectangulaire, mesurant $0^{m}056 \times 0^{m}038$ sur $0^{m}037$ de hauteur. Dans le coffret en pierre tendre de Dalaa, il y avait les débris d'un vase en verre[1].

On voit qu'au lieu de déposer simplement les reliques dans les *capsellae,* on les insérait bien souvent dans des réceptacles beaucoup plus petits, verres ou *encolpions;* ces réceptacles plus petits étaient ensuite déposés dans les *capsellae*. La description du correspondant de d'Ollivier montre qu'ils étaient parfois préalablement entourés d'étoffes précieuses, usage bien naturel, puisque les parcelles de reliques, quelque infimes qu'elles fussent, représentaient les martyrs dont nous voyons dès les premiers siècles envelopper les restes de « dalmatiques d'or et de pourpre. »

1. Aymé dit, après avoir mentionné la cavité qui contenait la *capsella argentea* (Aïn-Zirara) : « Ailleurs, entre quatre briques plates, on aurait trouvé une coupe en verre et *sept* petits verres de même matière, mais la chute d'une pierre aurait malheureusement tout anéanti » (De Rossi, *La capsella argentea africana*...). Nous avons laissé de côté, malgré le détail curieux des *sept* verres, cette découverte exposée d'une façon trop imprécise.

Le tout, y est-il dit, et, quoique la phrase soit un peu amphibologique, on doit, croyons-nous, comprendre les sept fioles de verre, *enveloppé dans une belle estoffe de soye.* On se contentera de rapprocher de ce texte la description du contenu de la *capsella* orientale (?) du P. Lupi : *Intra capsulam vestita heteromallo rubro* [velours rouge] *continet digitum indicem humanum vehementissimo et odoratissimo thymiamate conditum quem hetero mali limbulus operit.* Dans l'un et l'autre cas, l'usage de l'étoffe précieuse (velours ou soie) comme enveloppe de reliques ressort bien nettement du contexte de la description. Il n'en est pas toujours de même. Ainsi les fragments d'étoffe trouvés dans le coffret de saint Nazaire peuvent aussi bien provenir de reliques extrinsèques, des *brandea* ayant touché les tombeaux des apôtres que d'une enveloppe.

Les sept fioles de verre contenaient *certaine terre noire..., laquelle se réduisoit en pouldre quand on la mettoit entre les doigts.* Il est peu probable que le correspondant de d'Ollivier se fût ainsi exprimé en décrivant le résidu du sang, ou encore celui de l'huile qui brûlait devant les tombeaux des saints. Il faut, croyons-nous, s'en tenir à la lettre même du texte et reconnaître dans cette terre noire de la terre prise aux tombeaux des martyrs. De très bonne heure, au moins dès 359, on avait eu en Afrique pour la terre du lieu où le Christ est né et pour la terre du Saint-

Sépulcre[1] ce culte spécial, qui devait ailleurs créer le Campo-Santo de Pise. De ce culte pour la terre des saints lieux à un culte pour la terre provenant des tombeaux des saints, il n'y avait qu'un pas ; il dut être d'autant plus vite franchi que la nécessité pour toutes les églises d'avoir des reliques obligea les fidèles, surtout à partir du concile de Carthage, à se contenter de reliques extrinsèques de toute nature[2]. Malgré le petit nombre de reliquaires africains qui nous sont parvenus absolument intacts, il est, du reste, d'autres cas de coffrets hermétiquement clos qui ne contenaient que de la terre, par exemple dans plusieurs des reliquaires d'Henchir-Akrib. Ces usages n'étaient pas spéciaux à l'Afrique. Il faut sans doute reconnaître dans la terre trouvée dans la *capsella* de Sofia soit de la terre des saints lieux, soit de la terre des tombeaux des saints. Peut-être bien aussi que parmi les verres dits « vases de sang » un certain nombre contenait de la terre. Cette explication du dépôt brunâtre qu'on y a plusieurs fois constaté n'est nullement en contradiction avec les analyses faites, du reste insuffisantes[3].

1. Audollent, *Mission épigr. en Algérie* (*Mélanges de l'École de Rome*, X, 1890, p. 441 et 458. — Saint Augustin, *De Civit. Dei*, XXII, col. 8, § 6).

2. « L'autel [africain] contenait des reliques de martyrs, comme au rite romain, qui diffère en cela du milanais » (Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, au mot *Afrique*, fasc. 3, col. 626).

3. *Contra*. E. Le Blant, *La question du vase de sang*, 1858,

D'autres sont plus indiqués que nous pour tirer des documents presque tous inédits que nous avons publiés les conclusions historiques et archéologiques qu'il convient. Les remarques précédentes étaient nécessaires pour montrer quelle était exactement la valeur de la relation reçue par d'Ollivier. On a vu que c'était l'œuvre d'un ignorant, mais d'un ignorant de bonne foi, et, comme telle, elle offre un point de départ obscur, mais sûr. Qu'il nous suffise, au terme de cette *publication,* qu'un grand souci d'exactitude a rendue plus diffuse qu'il eût été désirable, de renouveler un vœu déjà exprimé à la suite d'une étude à bien des égards analogue : « Souhaitons qu'il soit entrepris une collection de toutes les anciennes descriptions de Tunisie et d'Algérie; même au point de vue spécial des antiquités latines, il reste à glaner plus qu'on ne le croirait après les dépouillements du *Corpus* dans tous ces récits du XVIIe et du XVIIIe siècle. »

p. 35. — On reconnaissait une vertu miraculeuse à la poussière même recueillie dans les *loculi* ou les *mémoires* des saints (Grég. Nyss, *Orat. in S. Theodor.*). — Grég. Turon, *Hist. fr.*, l. VIII, 15. *De gloria mm.*, L. — *Apud.* Martigny, *Dict. des antiq. chr.*, art. *Reliques.* — Dans un *loculus* de la catacombe de sainte Catherine de Chiusi, on a observé un petit creux pratiqué dans le tuf où était déposée de la terre qui parut imprégnée de sang (Cavedoni, *Cimeteri cristiani di Chiusi*, 1853, p. 81).

LE

PLUS ANCIEN CARRÉ DE MOTS

SATOR AREPO TENET OPERA ROTAS

Par M. le Commandant Mowat, membre résidant.

Lu dans les séances du 15 juin et du 30 novembre 1904.

I.

Dans la collection de jetons de feu M. Richard, passée en vente publique au mois de juin 1904, il s'en trouvait un que j'ai eu l'occasion d'examiner et dont il m'a été permis de prendre des empreintes à mouler.



Jeton de compte pour la Trésorerie autrichienne (Coll. Richard).

Sur l'une des faces, deux autels flamboyants, entre lesquels se dresse un sablier (de verre) sur-

monté d'une tête de mort sur des ossements en croix entre deux étoiles ; à l'exergue, deux lignes d'une phrase allemande en caractères romains : ES WIRT ALS | GERICHT ; au-dessous, quatre annelets alignés ; le tout dans un cercle de grènetis.

Sur la face opposée, un damier carré, dont chacune des vingt-cinq cases contient une lettre ; placées l'une à la suite de l'autre, ces lettres offrent la sentence : SATOR | AREPO | TENET | OPERA | ROTAS ; au-dessous, le millésime 1572 entre deux annelets ; les trois autres côtés du damier sont agrémentés d'un cul-de-lampe rampant ; cercle de grènetis.

Cuivre rouge ; diamètre, $0^{m}024$; épaisseur, environ celle d'une pièce de cinq centimes ; style et fabrication des jetons allemands. (*Catalogue de la collection de M. Richard, Jetons français,* vente aux enchères, 10-16 juin 1904, Ét. Bourgey, expert, page 114, lot 951 (4 pièces) adjugé à M. David, de Paris, 17 fr.)

Cette pièce, vraisemblablement inédite, est un jeton de compte fabriqué pour la Trésorerie autrichienne ; cela résulte de sa comparaison avec un groupe d'autres spécimens caractérisés par les mêmes légendes ou les mêmes symboles, mais avec des variantes qui permettent de déterminer leur destination avec certitude. Voici la description de l'un d'eux[1] :

1. *Numismatiche Zeitung*, XXI, 1854, in-4°, col. 38. —

Au droit, RAITPHENNIG · D · OST · RAT · CA; écusson couronné, écartelé aux armes de Hongrie (*fasces*) et de Bohême (*lion*); sur le tout, écusson d'Autriche-Bourgogne.

Au revers, sablier debout entre deux réchauds allumés, surmonté d'une tête de mort (*zwischen zwei brennenden Schalen ein Stundenglas auf welchem ein Todtenkopf*); à l'exergue, ES·WIRT·ALS | GLEICH·ANNO | M·DXXXI.

Un autre spécimen répond au signalement suivant[1] :

Au droit, sablier debout entre deux réchauds allumés, surmonté d'un cadran horaire à aiguilles entre des ornements feuillagés; à l'exergue, en trois lignes, ES·WIRT | ALS·GLEICH | 1554.

Au revers, sous une couronne, un damier de vingt-cinq cases contenant en cinq rangées les mots : SATOR | AREPO | TERET | OPERA | ROTAS; sur les côtés et au-dessous du damier, une rosette entre deux étoiles.

Le sablier, entre les foyers allumés et la tête de mort, paraît symboliser la durée de la vie

J. Neumann, *Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen*. Prague, 1858-1872, I, p. 64, n. 975. — Adrien Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, 1890, II, p. 456. — Alfred Nagl, *Die Rechenpfennigen und die operative Arithmetik*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, in-8°, XIX, 1887, p. 362, pl. VI, n. 32.

1. *Numismatiche Zeitung*, XVI, 1849, col. 62. — J. Neumann, *Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen*, I, n. 980.

humaine; quant aux variantes *teret* pour *tenet* et *gleich* pour *gericht*, elles proviennent sans doute de quelque confusion imputable à l'ignorance du graveur des coins.

Laissant aux spécialistes allemands le soin d'éclaircir la légende *es wirt als gericht* dans ses rapports avec les objets figurés qui l'accompagnent, je crois plus intéressant de ramener l'attention sur la formule latine du revers disposée en damier et connue de par ailleurs, notamment par l'inscription de Rochemaure (Ardèche)[1], qui a fait l'objet de communications à la Société des Antiquaires dans les séances du 4 novembre 1874 et du 14 avril 1875[2]. De celles-ci, le fait le plus important à retenir, c'est le rapprochement que l'on doit à notre défunt confrère Carl Wescher, qui a signalé la présence de la formule en question dans le manuscrit grec de la Bibliothèque nationale coté 2511. Elle s'y trouve au verso du feuillet 60, disposée en damier précisément comme sur le jeton, toutefois avec cette différence remarquable qu'elle est transcrite en caractères grecs cursifs; en outre, elle est accompagnée d'une traduction en grec, mot pour mot, à la suite de chaque ligne :

1. Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 286, 302, 318. — *Corp. inscr. lat.*, XII, 202*.

2. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1874, p. 152-154; 1875, p. 96-97; 1877, p. 143.

σ	ά	τ	ο	ρ
ἀ	ρ	έ	π	ο
τ	έ	ν	ε	τ
ὄ	π	ε	ρ	α
ῥ	ό	τ	α	ϲ

[1]

ὁ σπείρων
ἄροτρον
κρατεῖ
ἔργα
τροχούς : ∽

Suivant les propres termes de Wescher, il est à remarquer que le nombre des syllabes est le même dans la phrase latine et dans la phrase grecque. D'un côté comme de l'autre, on compte douze syllabes formant six pieds, dont le dernier est un iambe. L'auteur semble donc avoir voulu faire un trimètre iambique :

sator arepo, tenet opera rotas.
Ὁ σπείρων ἄροτρον, κρατεῖ ἔργα τροχούς.

« Le semeur est à la charrue, le travail (du labour) occupe les roues. »

De ce que le mot initial σάτωρ se trouve enregistré sous la forme du génitif σάτωρος dans le lexique de Suidas, on conclut que la formule était déjà connue au xᵉ siècle de notre ère et qu'il y faut voir un de ces jeux littéraires dans lesquels se complaisait l'esprit subtil des grammairiens de Byzance.

1. Ce double tableau n'a été introduit au bas de la page du manuscrit que pour y servir de remplissage dans le *blanc*, à la suite d'un petit recueil anecdotique d'*Apophtegmata Sapientium*, avec lesquels il n'a aucun rapport.

L'auteur de la formule ne s'est pas seulement proposé de charmer l'oreille par l'agencement prosodique des cinq mots latins énoncés l'un à la suite de l'autre; il a manifestement tenu surtout à en faire un exercice récréatif pour l'œil du lecteur qui goûte une certaine satisfaction à l'épeler, lettre à lettre, de gauche à droite ou de droite à gauche, sans que la lecture en soit troublée au point de vue syntactique; ce trimètre iambique jouit donc, en surcroît, de la propriété des phrases que les Latins appelaient *versus recurrentes* et les Grecs καρκῖνοι, par allusion à la marche rétrograde du crabe; c'est un vers réversible à la façon du serpent amphisbaine, rampant en avant ou en arrière.

D'autre part, le fait d'avoir disposé la formule en damier, c'est-à-dire de placer les lettres l'une au-dessous de l'autre, στοιχηδόν, implique l'intention d'en faire ressortir une autre propriété curieuse; on constate, en effet, que chacun des cinq mots peut se lire à volonté suivant les côtés du carré, dans le sens vertical et dans le sens horizontal; c'est l'espèce d'énigme que nos journaux illustrés proposent à leurs abonnés sous le nom de *mots carrés*, expression impropre qu'il vaudrait mieux remplacer par *carrés de mots*. Seulement, ils se contentent de faire entrer mécaniquement dans cette construction des mots incohérents sans les astreindre à former une phrase logique comme la formule du *Semeur* qui réalise un maximum d'ingéniosité; c'est ce dont on se

rend aisément compte en la comparant avec les deux exemples suivants pris au hasard entre une centaine dans cette littérature spéciale :

O	P	A	L	E	HO	ME	RE
P	A	T	E	R			
A	T	O	U	R	ME	DU	SE
L	E	U	D	E			
E	R	R	E	R	RE	SE	DA

Il existe une analogie approximative entre ces *carrés de mots* et les tableaux arithmétiques que l'on nomme vulgairement *carrés magiques, diaboliques, sataniques,* mais qu'il conviendrait aussi d'appeler plus scientifiquement *carrés isopsèphes,* ἰσόψηφοι; en effet, pour en rappeler la définition, ces derniers consistent en une série de nombres entiers consécutifs placés respectivement dans les cases d'un damier carré, de telle sorte que l'addition d'une rangée quelconque, horizontale, verticale ou diagonale, donne constamment le même total.

Par une curieuse coïncidence, le scribe du manuscrit grec 2511 a enfermé les lettres de la formule du *Semeur* dans un quadrillage pareil à celui des carrés magiques du traité de Manuel Moschopoulos, le plus ancien document de la tradition grecque sur ces spécimens de la théorie des nombres dont la Bibliothèque nationale possède deux manuscrits du xve siècle cotés, l'un, *fonds grec 2428*, l'autre, *supplément grec 652*.

L'auteur, que M. Paul Tannery[1] démontre avoir vécu au commencement du XIVe siècle et qu'il identifie avec le littérateur grammairien Manuel Moschopoulos, de Crète, connu de par ailleurs, s'est proposé d'indiquer des méthodes générales de construction de ces tableaux (sauf les carrés impairement-pairs comme 6^2) qu'il dénomme *nombres quadrangulaires,* τετραγώνοι ἀριθμοί, tel celui des vingt-cinq premiers nombres en caractères grecs :

ι	ιη	α	ια	ϰϐ
δ	ιϐ	ϰε	η	ις
ϰγ	ς	ιθ	β	ιε
ιζ	ε	ιγ	ϰα	θ
ια	ϰδ	ζ	ϰ	γ

Il ne leur attribue aucune vertu mystique et ne s'en occupe qu'au point de vue strictement

1. P. Tannery, *Le traité de Manuel Moschopoulos sur les carrés magiques*, texte grec et traduction. Le Puy, 1886, p. 3. Cf. *Bull. des sciences mathématiques et astronomiques*, VIII, 1884, 1re partie, p. 253. Les visiteurs de la villa Albani, propriété du prince Torlonia, à Rome, hors la porte Salaria, connaissent bien le monumental *Quadratus Maximus* gravé sur une table de marbre blanc fixée dans la paroi vis-à-vis la première rampe de l'escalier du palais; c'est un carré magique des quatre-vingt-un premiers nombres, différent de celui dont Moschopoulos a enseigné la construction; son inscription a été reproduite dans *La villa Albani ora Torlonia descritta* da Morcelli, Fea. Visconti; Imola, 1770, in-8°, p. 280.

mathématique. C'est là un fait digne de retenir notre attention, car il tend à prouver que ces tableaux n'ont reçu une signification magique ou astrologique qu'à une époque tardive que l'on peut placer dans le premier tiers du XVI[e] siècle d'après les écrits d'Agrippa de Nettesheim et de Paracelse ; Agrippa leur donne le nom de « tables des planètes, » *tabulae* ou *mensulae planetarum,* et Paracelse celui de « sceaux planétaires, » *sigilla planetarum.* Ces deux célèbres médecins occultistes n'ont d'ailleurs prétendu faire autre chose que répéter ce qu'ils ont entendu dire sans indiquer leurs sources, et, ce qui le prouve, c'est que chacun, sans prononcer le nom de l'autre, a pris exactement les mêmes exemples numériques, avec cette seule différence que Paracelse est entré dans plus de développements et d'intéressants détails que son contemporain. Dans leur commune doctrine, la planète Saturne préside au carré magique des neuf premiers nombres[1] ; Jupiter,

1. Henr. Corn. Agrippa de Nettesheim, *De occulta philosophia*, lib. II, cap. 22, 2e éd. Cologne, 1553, réimprimé dans ses *Opera* (sans date), Lugdini, per Beringos fratres, I, p. 174 : *De planetarum mensulis, earumque virtutibus et formulis. Harum prima Saturno adsignata, ex quadrato ternario constat, continens numeros particulares novem et in qualibet linea tres quoque versum et per utrumque diametrum constituentes quindecim; tota autem numerorum summa quadraginta quinque, etc., etc... Dicunt hanc tabulam fortunato Saturno in lamina plumbea sculptam ad juvare partum, reddere hominem tutum et potentem, etc., etc.* Le schema gravé à la p. 178 est intitulé : *Tabula Saturni in abaco.*

Mars, Soleil, Vénus, Mercure, Lune respectivement à ceux de 16, 25, 36, 49, 64 et 81, que l'on trouve tous dans le traité de Moschopoulos, sauf ceux de 36 et de 64. Les carrés magiques se suivent ainsi dans l'ordre traditionnel des durées relatives de la rotation apparente des planètes autour de la Terre, conformément au distique :

Saturnus, dein Jupiter, hinc Mars Solque Venusque,
Mercurius, cui sic ultima Luna subest[1].

1. Dion Cassius (*Hist. rom.*, XXXVIII, 18-19) nous apprend que, chez les Égyptiens, chacune des vingt-quatre heures de la journée était consacrée à l'une des divinités planétaires se succédant dans le même ordre astronomique, le cycle étant recommencé indéfiniment de sept heures en sept heures ; en sorte que, si la première heure d'un jour était consacrée à Saturne, la deuxième l'était à Jupiter, la troisième à Mars, et ainsi de suite, la huitième, la quinzième, la vingt-deuxième revenant à Saturne. Par là, il arrivait que la première heure du lendemain appartenait au Soleil, celle du surlendemain à la Lune, et semblablement celle de chacun des jours suivants à Mars, à Mercure, à Jupiter, à Vénus. Or, chaque jour prenait le nom du dieu qui présidait à sa première heure. Telle est l'origine de l'éponymie des jours de la semaine, dont la succession se déduit de la hiérarchie astronomique des divinités de la semaine. C'est donc par l'intervention du nombre 7 dans la distribution des vingt-quatre heures que la présidence diurne a été déterminée pour être dévolue à telle ou telle divinité. Il en résulte une combinaison arithmétique très curieuse qui n'a peut-être pas échappé aux anciens mathématiciens, mais que les modernes ne paraissent pas avoir aperçue. Pour la mettre en évidence, numérotons les jours de l'hebdomade juive, qui se termine au samedi, jour de repos obligatoire :

Paracelse recommande de les faire frapper sur des rondelles monétiformes du métal consacré à chacune des divinités planétaires avec son effigie et ses attributs au revers qu'il décrit minutieusement[1]; après les détails techniques de fabrication

1 2 3 4 5 6 7
dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.

Transférons ces numéros aux divinités correspondantes rangées dans leur ordre de préséance astronomique :

Saturne, Jupiter, Mars, Soleil, Vénus, Mercure, Lune;
7 5 3 1 6 4 2

Nous obtenons ainsi la série décroissante des numéros impairs suivie de la série décroissante des numéros pairs. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les numéros impairs visent les planètes supérieures, c'est-à-dire celles dont la révolution met plus d'un an à s'accomplir, tandis que les numéros pairs désignent les planètes inférieures, c'est-à-dire celles dont la révolution s'accomplit en moins d'un an. Voilà qui eût comblé d'aise les astrologues et les philosophes, pour qui les nombres impairs étaient mâles et les nombres pairs femelles.

1. *Aureoli Philippi Theophrasti Paracelsi Bombast ab Hohenheim opera medico-chirurgica.* Genevae, M DC LIIX, I, p. 715, dans le 7e livre de son *Archidoxis magica : Sigillum Saturni. Sigillum hoc fieri debet ex puro finoque Villacensi plumbo, ita ut rotunditas ejus quadratura designata sit; quadratura haec tribus plagis distincta sit, et plagae cuilibet trinis numeris quindecim inscribantur. In altera sigilli facie sculpenda est Planetae imago, senex nimirum barbatus vir, cum ligone, eo habitu quasi terram foderet. Cujus capiti incumbat stella, addito nomine, Saturnus. Pro sigillo autem hoc imprimendo ferra signatoria gemina tibi parari et coelari curabis, ut, instante obsignandi sigilli tempore, sigillum imprimas, ea ratione qua monetae obsignatur, etc., etc. Sol. Coronatus nempe Rex, in solio regali sedens, majestate regia fulgens, sceptrumque dextra premens; supra caput Solem et nomen Solis, ante pedes autem imaginem leonis ostendens, etc., etc.*

vient l'énumération des propriétés talismaniques.

Tenons pour certain que ces élucubrations ne sont pas restées à l'état théorique et spéculatif, mais qu'elles ont été réalisées matériellement, car, dans une lettre de Fermat adressée au P. Mersenne, des Minimes[1], l'illustre mathématicien déclare en avoir vu lui-même des échantillons :

« Je ne sçay guères rien de plus beau en l'Arithmétique que ces nombres que quelques-uns appellent *Planetarios* et les autres *Magicos;* et, de fait, j'ay veu plusieurs talismans où quelques-uns de ces quarrez rangés de la sorte sont décrits et parmy plusieurs un grand d'argent qui contient le 49 rangé selon la méthode de Bachet. »

Après avoir lu ces lignes, qui m'ont fait conclure que de telles médailles talismaniques



Médaille talismanique. Cabinet de France.

peuvent encore se retrouver, j'ai appris que le Cabinet de France en possède une importante

1. Fermat, *Varia opera mathematica.* Tolosae, 1679, p. 176.

série. Je les ai examinées et j'ai constaté qu'elles correspondent exactement à la description de Paracelse, par exemple celle du Soleil, représenté ci-dessus sous les traits d'un roi couronné, assis sur son trône.

Il est intéressant de constater que les tableaux de Saturne, Jupiter, Mars, Vénus et Lune reproduisent respectivement les carrés magiques 3^2, 4^2, 5^2, 7^2 et 9^2 tels que Moschopoulos les avait construits, mais que le tableau de Mercure est tout différent du carré magique 8^2 du mathématicien byzantin. Quant au 6^2, il n'en a donné aucune construction. On en conclut que cinq de ses carrés sont parvenus à la connaissance d'Agrippa et de Paracelse, mais seulement par des voies détournées, et qu'ils ont eux-mêmes construit ou fait construire leurs tableaux planétaires de Mercure (8^2) et du Soleil (6^2).

Une autre remarque non moins intéressante, c'est que le carré consacré à Jupiter, qui représente une des nombreuses combinaisons magiques que l'on peut former avec les seize premiers

16	3	2	13
5	10	11	8
9	6	7	12
4	15	14	1

nombres, est précisément celle qu'Albert Dürer a choisie pour la faire figurer dans sa célèbre gra-

vure *Melencolia* (*sic*), qui porte sa signature et le millésime 1514 sur la marche d'escalier servant de siège à la figure allégorique de la Mélancolie ; or, les chiffres de ce millésime[1] se lisent dans le même ordre au milieu de la dernière rangée de son carré magique, particularité qui semble avoir dicté le choix dudit carré et qui a échappé à G. Duplessis dans son édition de l'œuvre de l'artiste nurembergeois[2]. Cette coïncidence prouve que Dürer connaissait le talisman préconisé par Paracelse et qu'il avait eu sous les yeux peut-être même l'exemplaire du Cabinet de France.

D'autres fois, les carrés magiques ont été figurés sur des jetons de compte, non comme attributs planétaires, mais comme symboles d'exactitude de calcul. Tel est celui que je décris d'après le dessin de Joseph de Fontenay[3] :

GVETE · RICHTIGKAIT · MACHT. Légende circulaire entre deux cercles perlés, entourant un tableau carré formé par quatre tringles, dans

1. Thausing, *Albert Dürer; sa vie et ses œuvres*, trad. par Gruyer, Paris, 1878.

2. Georges Duplessis, *Œuvre de Albert Dürer*, p. 13, pl. 70 : « Sur un tableau fixé au mur au-dessous d'une cloche et au-dessus de la figure de la Mélancolie, on lit des chiffres dont la signification ne nous est pas connue. » Que Duplessis ignorât cette signification, cela n'a rien d'extraordinaire. Mais, ce qui est plus surprenant, c'est qu'il ait omis de signaler dans sa description la couronne de feuillage et les ailes, qui rendent si remarquable la figure de la Mélancolie.

3. J. de Fontenay, *Fragments d'histoire métallique*. Autun, 1847, p. 208, pl. XVIII, fig. 1. Cf. C. Piton, *Les Lombards en France et à Paris*, II, 1893, p. 66, vignette.

lesquelles sont enfilées des boules, comme les anciens compteurs au jeu de billard.

R/ (petit *chastel*). ZEITLICH · WOLLGERAIT. Légende circulaire entre deux cercles perlés, entourant un carré divisé par ses diagonales et médianes. Aux points d'intersection, les chiffres formant le carré magique le plus simple :

4	9	2
3	5	7
8	1	6

L'instrument à compter figuré au droit joue ici le même rôle que l'abaque du calculateur sur les



JETON NUREMBERGEOIS (COLL. R. MOWAT).

jetons nurembergeois qui montrent au revers les lettres de l'alphabet disposées en carré[1].

1. J. de Fontenay, *op. cit.*, p. 72, pl. V, fig. 1, et p. 218, pl. XVIII, fig. 12, avec la légende RECHEN MEISTER. — Alfred Nagl, dans *Numismatische Zeitschrift*, XIX, 1887, pl. VII, fig. 50, variété, avec la légende HANNS · KRAVWINCKEL · IN NVR(*enberg*) FLEISIGE · RECHNVNG · MACHT · RICHTIKEIT.

C'est vraisemblablement sur le modèle de ce carré alphabétique qu'ont été fabriqués les jetons portant la formule carcinique *sator* | *arepo* | *tenet* | *opera* | *rotas*. Assurément, leur auteur ne la comprenait pas ; mais, sous l'influence des médailles planétaires de Paracelse, alors fort à la mode, il a imaginé ce type de jeton de compte avec l'intention manifeste de piquer la curiosité en proposant, comme le Sphinx, l'énigme perpétuelle d'une formule pseudo-talismanique, plutôt mystifiante que mystique.

Notre collection nationale de médailles possède la série presque complète des talismans à légendes latines décrits par Agrippa et par Paracelse ; il n'y manque guère que celui de Saturne avec le carré magique le plus simple, 3^2. De plus, elle est dotée d'une riche suite de médailles cabalistiques à légendes hébraïques, au nombre de trente-trois, qui ont été savamment expliquées par M. Schwab[1]. Quelques-unes sont ornées de carrés magiques ; parmi celles-ci, le spécimen ovale oblong, auquel il a donné le numéro 16 dans sa liste, offre une particularité qui mérite de retenir un instant notre attention. Transcrivons avec lui en chiffres arabes ordinaires les lettres numérales hébraïques qui y sont disposées en carré :

1. Moïse Schwab, *Médailles et amulettes à légendes hébraïques conservées au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, dans *Revue numismatique*, 3e série, X, 1892, p. 241-258, fig.

4	14	15	1
9	6	7	12
8	11	10	5
13	3	2	16

M. Schwab fait observer que ce carré ne se trouve pas parmi les 340 figures du recueil de Violle[1] et paraît s'en étonner. La raison en est cependant bien simple, c'est qu'en réalité il n'est point magique, ou du moins ne l'est qu'imparfaitement; les totaux des colonnes verticales et ceux des rangées horizontales sont, à la vérité, tous égaux à 34, mais ceux des diagonales ne le sont pas, puisque $4 + 6 + 10 + 16 = 36$, et $1 + 7 + 11 + 13 = 32$. Le soi-disant carré magique est donc faux et n'avait aucun titre à être recueilli par Violle. Si l'ancien possesseur de cette médaille s'est avisé de faire cette vérification, il a dû reconnaître qu'il n'avait pas son compte et que le fabricant lui avait vendu un talisman dénué de propriétés surnaturelles.

Une remarque importante à retenir, c'est que la formule carcinique du *Semeur* a dû recevoir une signification magique antérieurement à la doctrine des carrés astrologiques d'Agrippa et de Paracelse. En effet, dans un document daté de l'an 1259 et conservé aux archives de Gênes, il en existe une copie disposée en cinq lignes

1. B. Violle, *Traité complet des carrés magiques*, 1838, 2 vol. in-8° et un atlas oblong.

encadrées d'un verset biblique : *Et erit tamquam lignum quod plantatum est | secus decursus aquarum quod fructum suum | dabit tempore suo et folium ejus non defluit | et omnia quecumque faciet sepes prosperabuntur.* (*Psaumes,* I, 4-5 [*vulg.*], 3 [*hebr.*].) Elle est, en outre, accompagnée d'une annotation : *scribe has litteras cum his verbis circumscriptis et liga in coxa mulieris dextra et statim pariet*[1]. Telle était aussi l'efficacité attribuée par les occultistes à leur médaille de Saturne.

Elle a été signalée en inscription gravée sur un grand nombre de monuments, au château de Jarnac[2], à Rochemaure, à Valbonais, au couvent de Sainte-Marie-Madeleine-de-Camponarzo à Vérone (en caractères gothiques du XIVe siècle), dans la cathédrale de Sienne ; en mosaïque derrière l'autel de Pieve-Iersagni, près de Crémone. La fréquence de ce *versus recurrens* dans les édifices religieux est comparable à celle du fameux vers carcinique :

ΝΙΨΟΝ ΑΝΟΜΗΤΑ ΜΗ ΜΟΝΑΝ ΟΨΙΝ

qui orne une vasque de fonts baptismaux à Orléans, un bénitier de l'ancienne église de Saint-

1. *Atti notarili di Giovanni Amandolese*, cart. 2, fol. 128. Cf. *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, vol. XXIX, 1893-94, p. 49, art. de C. Cipolla.

2. Rainguet, *Études sur l'arrondissement de Jonzac* (*Charente-Inférieure*), p. 51. (Renseignement de M. Héron de Villefosse.)

Étienne-des-Grès à Paris et dont il existe des exemples dans les églises de Sainte-Sophie et de Saint-Diomède à Constantinople, dans le couvent de Mavromelos au Bosphore de Thrace.

Le mot *arepo* n'est ni grec ni latin; il faut le tenir pour gaulois en raison de son affinité frappante avec *arepennis,* dont la celticité est attestée par Columelle, V, 1 : *arepennem semijugerum vocant Galli;* c'est ce que confirment le sens et la forme de ἄροτρον par lequel il est traduit en grec.

C'est donc en Gaule qu'il faut chercher l'origine de la formule reversible du *Semeur,* soit dans la brillante pléiade des versificateurs gallo-romains du Bas-empire : Ausone de Bordeaux, Eumène d'Autun, Optatien, Sidoine Apollinaire de Lyon, soit même parmi les moines lettrés du haut Moyen-âge, Raban Maur, Abbon, abbé de Fleury, qui se sont exercés au jeu des acrostiches figurés et des vers rhopaliques, carciniques, léonins. Entre eux tous, Sidoine Apollinaire se recommande par la spécialité des *versus recurrentes*[1], qui lui a valu d'être regardé comme l'auteur des *arguments* en acrostiches placés en tête des comédies de Plaute.

II.

Au moment où les pages qu'on vient de lire allaient être livrées à l'imprimeur et n'étaient

1. Sid. Apollinaire, *Epist.* 121, *ad Burgundionem.*

déjà plus entre mes mains, j'ai eu la bonne fortune d'apprendre qu'il existe un exemple inédit de la formule *Sator arepo tenet opera rotas* de beaucoup antérieur à tous ceux qui sont connus jusqu'à présent et que j'ai rappelés ci-dessus. C'est M. Henri Omont qui m'a fait l'amitié de me communiquer cette intéressante découverte. Malgré mes instances pour qu'il la publiât lui-même, mon savant confrère a poussé la courtoisie jusqu'à m'en laisser le soin et le plaisir. Qu'il en soit donc ainsi; mais, avant tout, je tiens à lui en reporter tout l'honneur avec mes remerciements pour la délicatesse de son procédé.

Il a reconnu la formule au bas de la dernière page d'une bible latine exposée en vitrine à la Bibliothèque nationale sous la cote ms. lat. 1505, et copiée en l'an 822, ainsi qu'il résulte de la date *anno regnante domno Hludovicus VIII* inscrite en forme de légende monétaire historiée sur le pourtour du grand O au commencement de l'Ecclésiaste fol. 11 v° et, pour ainsi dire, sertie dans le texte sacré pendant l'exécution même du travail de la copie. Ce texte se termine au tiers du fol. 213 v°, laissant au-dessous de lui un grand espace disponible que le scribe, suivant les habitudes calligraphiques de son temps, a rempli au moyen de notes sur les caractères samaritains et hébraïques et d'un alphabet grec disposé en colonnes verticales. Tout à fait au bas de la page, il a figuré un quadrillage oblong ayant 0m053 de

hauteur, 0m118 de largeur et divisé en 49 cases dont la largeur va croissant de gauche à droite. Les cases de la rangée supérieure et de la rangée inférieure sont vides et teintées en bistre, en jaune pâle; celles des rangées intermédiaires sont occupées par les lettres de la formule *sator arepo*, etc., enluminées en bleu, en vermillon, en jaune,

S	A	T	O	R
A	R	E	P	O
T	E	N	E	T
O	P	E	R	A
R	O	T	A	S

FORMULE DU « SEMEUR », INSCRITE DANS UNE BIBLE LATINE DE L'AN 822 (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE).

en vert, en bistre. Dans les 2e, 4e et 6e rangées, les lettres, de forme très allongée, sont couchées horizontalement, leur pied vers la droite; dans les 3e et 5e, elles sont dressées dans le sens vertical ordinaire. Cette disposition, apparemment imaginée pour dérouter le lecteur superficiel, a pour effet d'interrompre le fil de la lecture alternativement à chaque alinéa. Déjà le scribe avait auparavant usé d'un procédé analogue en intercalant dans le fol. 73 une note, partie en lettres

très allongées, partie en capitales grecques, *supplicamus omnibus in Christo fidelibus qui hunc libellum ad volvendum, ad legendum accepistis, meam ne reprenditis insipientiam,* et, pensant que peu de lecteurs pourraient déchiffrer cette souscription, il avait ajouté au-dessous, en caractères ordinaires, le vers :

Me quicunque legit rusticitate caret[1].

Cette remarque, que j'emprunte à M. Léopold Delisle, confirme la justesse d'une observation de Montfaucon relative à certains enchevêtrements calligraphiques exécutés d'un seul trait de plume qu'il appelle des *monocondyles : multa monocondylia in exemplaribus graecis occurrunt plerumque ita perplexa ut vix legi queant. Multi namque calligraphi et tachygraphi id studebant ut lectorem quam maxime poterant exercerent; quod item in cryptographia observatum est*[2].

La bible de l'an 822, au bas de laquelle figure le curieux diagramme que je viens de décrire, a été de la part de M. L. Delisle l'objet d'une notice analytique assez étendue[3], sans que cependant il soit entré dans le détail de toutes les particulari-

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, III, p. 248, dans le grand recueil publié par la ville de Paris sous le titre de *Histoire générale de Paris*.

2. Bernard de Montfaucon, *Palaeographia graeca*, p. 349.

3. L. Delisle, *op. laud.*, III, 1881, p. 247-250, pl. XXIV, 1.

tés accessoires ou étrangères au sujet principal. C'est ainsi que le quadrillage carcinique en question est resté dans l'état inédit où il serait encore si je n'en avais été avisé par son digne collaborateur et lieutenant. Dès à présent, il doit être tenu pour le plus ancien exemple connu de la formule du *Semeur*, puisque son âge remonte au moins à l'an 822.

Le savant homme qui l'a exécuté et qui a fait en maint endroit montre d'une culture accomplie pour son époque l'a certainement recueilli comme une curiosité littéraire ayant déjà cours dans les écoles et dans les monastères de la Gaule mérovingienne. Et puisque cette bible provient de l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés, elle est très probablement de la main d'un des moines de cette abbaye fondée en 558 par Childebert Ier; or, on sait que saint Germain, évêque de Paris, avait fait venir d'Autun, sa ville natale, les religieux de Saint-Symphorien pour les établir dans le nouveau monastère. C'est donc de cette ville, déjà célèbre au temps de Constantin par l'enseignement de ses rhéteurs, que le flambeau de la science serait passé à Paris pour s'y perpétuer à travers le Moyen-âge, sans doute aussi avec le goût pour les passe-temps littéraires dont on connaît un intéressant spécimen par l'acrostiche ΙΧΘΥΣ découvert précisément à Autun[1]. Ces divers rap-

1. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I, p. 10, n. 4. — R. Mowat, ΙΧΘΥΣ, dans les *Atti del II° Con-*

prochements tendent à localiser l'origine de la formule *sator arepo tenet opera rotas* en Gaule méridionale, patrie des plus ingénieux versificateurs latins, Optatien, Ausone, Sidoine Apollinaire.

Et maintenant, que doit-on penser du fait singulier que le quadrillage du *Semeur*, après avoir servi de remplissage à la fin de la bible de 822, ait reparu quelques siècles plus tard sous un appareil moins artistique, mais accompagné d'un commentaire philologique au bas d'une page du manuscrit grec 2511 où il a été signalé par Carl Wescher? A mon sens, il n'y a là qu'une coïncidence fortuite, de laquelle on ne saurait tirer aucune conclusion probante; en effet, dans le premier cas, on se trouve en présence d'un simple ornement calligraphique, en manière de cul-de-lampe littéraire; dans le second cas, au contraire, la formule et son commentaire constituent un véritable article de fond, si court qu'il soit, mais tenant sa place dans le manuscrit au même titre que les quarante ou cinquante autres notices de curiosités plus ou moins disparates dont le scribe s'est amusé à faire un recueil [1]. Il faut du reste ne

gresso internazionale di archeologia cristiana tenuto in Roma nell' aprile 1900. Roma, p. 1-8.

1. On y trouve, entre autres, plusieurs clefs des songes, *oneirocritica*, des fragments de saint Basile, de Maxime Planude, de Thémistius, des apophthegmes des Sages, les signes de l'Antichrist, la liste des noms des huit vents, la somme des lettres de l'alphabet, les noms des douze pierres, etc., etc.

pas perdre de vue que ce manuscrit, confectionné au XVe siècle, provient du fonds formé en Italie par Catherine de Médicis, qui le tenait du cardinal Rudolfi pour la plus grande partie. On ne voit donc pas comment son auteur aurait pu avoir communication ou connaissance de la Bible de 822. Quoi qu'il en soit, il reste constant que les jeux exigeant un certain effort d'esprit pour vaincre des difficultés conventionnelles n'ont cessé d'être en vogue dès le haut Moyen âge aussi bien en Occident qu'en Orient. Impuissants à produire des œuvres géniales, les gens doués de quelque culture n'avaient plus que la ressource de s'exercer aux subtilités du langage, de la prosodie et de la dialectique pour échapper à la *rusticitas* et faire diversion à leur tâche mécanique de manuscripteurs.

Aux deux exemples de la formule quadrillée du *Semeur*, qui nous renseignent sur la mentalité des lettrés aux temps de la décadence, il est intéressant d'adjoindre celui d'un poème philosophique de trente-trois hexamètres, dont chacun renferme trente-trois lettres choisies de telle manière que le vers de tête :

Nitimur in vanum, dant auri munera nomen

forme un cadre par sa répétition en acrostiche à gauche et à droite et en rétrograde à la dernière ligne ; de plus, il se lit en croix de Saint-André

suivant les deux lignes diagonales, et en croix latine suivant les deux médianes, verticale et horizontale. Ce dispositif, évidemment emprunté à la propriété caractéristique des carrés magiques de nombres entiers, pourrait, par analogie, s'appeler carré magique en vers ou en lettres. Il est à remarquer que le poème, bien qu'écrit en langue latine, se trouve intercalé dans un manuscrit grec du XIIe siècle, où il occupe en entier la page fol. 318 r° au milieu d'une dizaine d'écrits théologiques (Bibl. nat., Suppl. grec 8, *S. Dionysii Areopagitae liber de caelesti hierarchia; de divinis nominibus*, etc., etc.).

Déjà Montfaucon avait signalé[1] deux spécimens d'une autre variété de ces jeux de combinaisons figuratives auxquels on donne le nom générique de *mots carrés*. L'un se trouve au fol. 4 d'un manuscrit grec du XIe siècle (Bibl. nat., fonds grec 375 = cod. Colbertinus 4954). Il consiste en un tableau carré dont le centre est occupé par la lettre E initiale du vers iambique :

Εὐδοκίας ἡ δέλτος Αὐγούστης πέλει

à partir de laquelle ce vers peut se lire de plus de mille manières différentes, en équerre ou en gradins multiples. Au feuillet suivant, le calligraphe a écrit une pièce de vers iambiques dont les

1. Montfaucon, *Palaeographia graeca*, p. 295. Cf. H. Omont, *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.*

lettres initiales, isolées ou groupées par deux, par trois, reproduisent en acrostiche la même dédicace à l'impératrice Eudoxie, femme de Constantin Ducas. L'autre spécimen se voyait dans un vieux manuscrit grec des Évangiles appartenant à la bibliothèque des Pères Jésuites du collège Louis-le-Grand et consistait en un tableau carré formé, comme le précédent, au moyen du vers :

Εὐαγγελιοτῶν θεία πυκτὶς τεττάρων.

Pour celui-ci, il y aurait lieu de faire une vérification, car le vers renferme trente lettres avec lesquelles on peut, il est vrai, former un tableau quadrangulaire, à côtés inégaux ; mais, pour qu'il fût carré parfait, il en faudrait un nombre impair.

Malheureusement, on ignore ce qu'est devenu ce manuscrit. M. Omont, consulté, m'écrit qu'il se cache présentement sans doute dans quelque bibliothèque anglaise sans que les théologiens, à l'affût de tous les manuscrits bibliques, aient réussi à le découvrir. Le dernier en date, M. C. R. Gregory, dans ses *Prolégomènes* à l'*editio VIII critica major* du Nouveau Testament grec de Tischendorf, p. 436, n'a pu encore le retrouver. Tout ce que l'on sait de ce manuscrit, c'est qu'il a figuré au catalogue de vente des manuscrits du collège Louis-le-Grand, en 1764, sous le n° 54 ; acheté par le Hollandais G. Meerman, il a figuré

de nouveau à la vente de sa bibliothèque en 1824, sous le n° 117, où il fut acquis par le libraire anglais Payne.

Je reproduis par le menu cette précieuse information pour qu'elle aide éventuellement à faire retrouver le manuscrit dont Montfaucon s'est servi et qui n'est peut-être que momentanément égaré.

LES ARCHITECTES

ET LA CONSTRUCTION

DES

CATHÉDRALES DE CHARTRES

Par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, membre résidant.

Lu dans la séance du 4 janvier 1905.

Les articles que j'ai publiés sur les façades successives de Notre-Dame de Chartres m'ont permis de constater combien l'histoire de cette merveilleuse cathédrale était mal éclaircie. M. l'abbé Bulteau a fort bien décrit les portails et les vitraux, mais comme il n'avait pas le sentiment de la critique historique, il a embrouillé les textes qui se rapportent à des édifices de siècles différents et il a propagé beaucoup d'erreurs, soit en attribuant à l'évêque saint Yves, mort en 1115, la construction des portails de la façade et des tours[1] que M. Lanore a fort heureusement remise

1. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 80 et 81.

au point [1], soit en identifiant certaines statues des porches du transept avec des personnages du XIIIe siècle.

Au lieu d'imiter M. Lecocq, qui s'était efforcé de faire connaître quelques noms de maîtres d'œuvre [2], plusieurs archéologues qui n'ont pu vérifier, comme je viens de le faire, une inscription gravée dans la monographie de Lassus, ont attribué la tour du sud à un faux architecte nommé Harman. D'autres ont mis en relief Rogerus, dont le nom est inscrit au-dessus d'une statuette de la façade, mais qui pouvait être un boucher aussi bien qu'un artiste, et Robin, prétendu sculpteur du porche nord, qui ne saurait usurper les titres réels de maître Berthaut, imagier du XIVe siècle. Il m'a semblé qu'un nouveau dépouillement des textes s'imposait pour couper court à certaines légendes qui se répètent d'auteur en auteur et pour exhumer les noms trop rares des architectes et des ouvriers qui ont travaillé à la cathédrale depuis la fin du Xe siècle jusqu'au commencement du XVIe siècle.

Le cartulaire et surtout les nécrologes du chapitre publiés par MM. de Lépinois et L. Merlet renferment la mention de tous les legs faits au

1. *Reconstruction de la façade de la cathédrale de Chartres au XIIe siècle*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1899, p. 328, et 1900, p. 32 et 137.

2. *La cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'œuvre*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 396.

profit de l'œuvre et du trésor[1], mais tant que la date approximative de la plupart des obits restait inconnue, il était impossible d'en tirer parti sans commettre de graves erreurs. C'est à cette tâche si utile que s'est dévoué M. René Merlet en faisant d'abord paraître avec M. l'abbé Clerval le texte de l'obituaire le plus ancien accompagné de savants commentaires qui ont renouvelé l'histoire de la cathédrale du XIe siècle[2], et plus récemment les listes chronologiques des dignitaires du chapitre après avoir complété les notes recueillies par son père[3].

Le plus ancien architecte cité dans le premier obituaire se nommait Teudon : il mourut le 15 décembre d'une année antérieure à 1028 et son obit est ainsi libellé :

Obiit Teudo qui aureum scrinium composuit in quo est tunica beate Marie et frontem hujus aecclesie fecit et ipsam aecclesiam cooperuit[4].

Teudon était donc un véritable artiste, car la châsse en bois de cèdre plaquée d'or qui renfermait la tunique de la Vierge était son œuvre. Comme ce reliquaire se trouve mentionné dans le

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, publié par la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Chartres, 3 vol. in-4°.
2. *Un manuscrit chartrain du XIe siècle*. Chartres, Garnier, 1893, in-4°.
3. *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres. Listes chronologiques* formant le t. V des *Archives du diocèse de Chartres*. Paris, Picard, 1900, in-8°.
4. *Un manuscrit chartrain*, p. 184.

nécrologe en 974 et avant 1004[1], M. Merlet en a conclu que la cathédrale dont Teudon construisit la façade et dont il fit poser la couverture était celle qui fut restaurée par les soins de l'évêque Vulfad après l'incendie du 5 août 962[2]. Cette hypothèse est très vraisemblable, car en admettant que Teudon ait vécu jusqu'en 1028, ce n'est pas à cette époque qu'il aurait pu mettre la dernière main à la cathédrale de Fulbert, consacrée seulement en 1037, c'est-à-dire neuf ans après la mort de l'évêque. Un charpentier breton nommé Manoald, qui mourut le 10 mai d'une année antérieure à 1028, travailla également à la cathédrale au xe siècle[3].

La cathédrale du XIe siècle.

Après l'incendie du 7 septembre 1020[4], l'évêque Fulbert ne perdit pas courage. Quatre ans plus tard, à l'automne de 1024, il annonçait dans une lettre au duc d'Aquitaine que la nouvelle crypte serait voûtée avant l'hiver[5]. Son déambulatoire,

1. *Un manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 157.
2. *Ibid.*, p. 171.
3. « Obiit Manoaldus, britto, et carpentarius Sancte Marie. » *Ibid.*, p. 163.
4. « Anno M° vigesimo, episcopatus domni Fulberti anno XIV°, sub ipsa nocte Nativitatis beatæ Mariæ non solum ecclesia combusta, sed etiam tota destructa est. » *Translationes S. Aniani*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 331.
5. « Gratia namque Dei cum adjutorio vestro cryptas nostras persolvimus easque priusquam hiemalis inclementia

flanqué de trois chapelles rayonnantes, se reliait à deux longues galeries qui s'étendaient sous les bas côtés de la nef. J'ai retrouvé les fondations de la façade de cette église au droit de la seconde pile à quatre colonnes de la nef actuelle dans mes fouilles de 1901[1]. Le plan de son chœur correspondait à celui de la crypte et sa nef avait seize mètres de largeur, comme celle de Saint-Hilaire de Poitiers et comme le vaisseau central du XIIIe siècle.

Une théorie, soutenue par M. l'abbé Hénault[2] et rajeunie par M. Mayeux[3], consiste à prétendre que la crypte de Fulbert n'était pas souterraine avant l'incendie de 1194 et qu'elle aurait formé les bas côtés et le chevet de la cathédrale du XIe siècle. La nef romane se trouverait donc enfouie sous le labyrinthe et sous le dallage actuel des dernières travées. Les bas côtés de la crypte auraient été également remblayés à l'intérieur de deux mètres environ. Voici les raisons qui rendent inutile la discussion de ces hypothèses. Fulbert

laedat cooperire satagimus. » Migne, *Patrologie latine*, t. CXLI, lettre LXXI, col. 236.

1. E. Lefèvre-Pontalis, *Les façades successives de la cathédrale de Chartres au XIe et au XIIe siècle*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 3.

2. *Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres*, 1884, p. 430.

3. *L'abside de la cathédrale de Chartres du IIIe au XIIIe siècle*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 49.

emploie le mot *cryptas* pour désigner les galeries souterraines terminées en 1024. En outre, les fouilles faites par M. Merlet près du puits des Saints-Forts en 1901 ont permis de constater que l'appareil des murs de la crypte se distingue du blocage des fondations qui atteignent leur niveau supérieur primitif.

D'ailleurs, M. Lassus a fait pratiquer un sondage de deux mètres dans le terre-plein de la nef en partant d'une des premières travées de la crypte sans rencontrer aucune construction[1]. Les murs opposés aux fenêtres des bas côtés souterrains ne sont pas des murs de remplissage établis après coup entre des piles rectangulaires primitives, car on ne voit ni les claveaux des arcades de ces travées imaginaires ni aucun décollement contre les pilastres qui soutiennent les voûtes d'arêtes. Enfin, les fouilles faites dans le chœur l'année dernière par M. Merlet ont porté le dernier coup à cette théorie. En effet, la pile cruciforme qu'il a découverte ainsi que l'ancien escalier de descente au caveau Saint-Lubin prouvent l'existence d'une abside antérieure au XIe siècle à 2^m^40 au-dessous du dallage du XIIIe siècle[2]. La crypte carolingienne n'était donc pas le chevet d'une

1. Paul Durand, *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, p. 4.
2. René Merlet, *Les fouilles de la crypte et du chœur de la cathédrale de Chartres* (1901-1904), dans les *Archives historiques du diocèse de Chartres*, 1905.

ancienne cathédrale qui aurait été coupé en deux parties par le mur d'enceinte gallo-romain, hypothèse tout à fait invraisemblable[1]. Il faut en conclure que la crypte de Fulbert fut toujours en contre-bas, qu'elle n'a pas été remblayée intérieurement et qu'elle était surmontée d'une église haute[2].

1. La date du caveau Saint-Lubin et de la pile cruciforme du chœur primitif doit se placer nécessairement soit après la destruction de la cathédrale en 858 par les Normands, soit après l'incendie de 962. La première opinion peut s'appuyer sur les raisons suivantes. Le plan de cette crypte correspond à celui d'un chœur dépourvu de véritable déambulatoire, mais qu'on pouvait contourner en passant derrière les deux piliers du fond, tandis qu'à la fin du xe siècle, soixante ans avant les travaux de Fulbert, on aurait entouré le sanctuaire d'un bas côté tournant et de chapelles rayonnantes, comme à Saint-Martin de Tours, où des fouilles ont fait connaître le plan de l'abside du xe siècle. L'incendie de 962 dut être peu important, comme celui de 1030, car le nécrologe garde le silence sur les bienfaiteurs de l'œuvre à cette époque et l'architecte Teudon ne refit que la façade et la toiture. L'attribution du caveau Saint-Lubin au xe siècle pourrait se baser sur l'analogie qui existe au point de vue de l'appareil entre la pile cruciforme dégagée par M. Merlet en 1904 et celles de l'ancienne cathédrale d'Orléans reconstruites après l'incendie de 989 et découvertes en 1890, de la crypte de Saint-Aignan d'Orléans refaites quelques années avant la dédicace de 1029, de la chapelle Saint-Lubin à Suèvres, près de Blois; mais l'usage de la brique dans les joints verticaux n'est pas particulier au xe siècle.

2. Cf. E. Lefèvre-Pontalis, *Le puits des Saints-Forts et les cryptes de la cathédrale de Chartres*, dans le *Bulletin monumental*, t. LXVII, 1903, p. 381.

A la mort de Fulbert, le 18 avril 1028, la cathédrale romane n'était pas encore terminée[1], mais son successeur Thierri ne put la consacrer que le lundi 17 octobre 1037[2], après avoir réparé les dommages de l'incendie du 11 septembre 1030[3]. Le feu avait dévoré les parties hautes jusqu'à l'appui des fenêtres et la charpente apparente, qui fut rétablie aux frais du roi Henri Ier[4]. Le sous-chantre Étienne, qui fut témoin de la fondation de l'abbaye de Pontlevoi en 1034[5], Eudes II, comte de Chartres, mort en 1037, le chanoine Frédéric, le prêtre Eudes et deux bienfaiteurs nommés Raoul et Lambert contribuèrent largement à la restauration du monument[6]. L'architecte qui dirigea les travaux de construction et de réparation se nommait Bérenger : il mourut le 28 octobre d'une année voisine de 1050, comme l'indique l'écriture de son obit[7] :

1. « Ad restaurationem hujus sancti templi quod ipse post incendium a fundamento reedificare ceperat. » Obit de Fulbert dans *Un manuscrit chartrain*, p. 159.

2. *Chroniques des églises d'Anjou*. Éd. Marchegay, p. 166. L'anniversaire de la dédicace de cette cathédrale se célèbre encore aujourd'hui.

3. « Quarta [succensio] facta est anno M° tricesimo, die tertio idus septembris, domni Theodorici episcopi anno secundo. » *Translationes S. Aniani*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 331. Cf. les épitaphes de l'évêque Thierri dans *Un manuscrit chartrain*, p. 79 et 80.

4. *Un manuscrit chartrain*, p. 171.

5. *Gallia christiana*, t. VIII, Instrumenta, col. 413.

6. *Un manuscrit chartrain*, p. 179, 182, 65, 168, 163 et 169.

7. *Ibid.*, p. 127.

Obiit Beringarius, hujus matris aecclesiae artifex bonus[1].

Ainsi, Bérenger fut le successeur de Teudon, mais quel est le véritable sens du mot *artifex* que Du Cange n'a pas jugé à propos d'éclaircir? Des chroniqueurs du moyen âge, notamment Hariulfe[2] et Anselme[3], qui ont raconté la construction des églises abbatiales de Saint-Riquier et de Saint-Remi de Reims, l'emploient toujours au pluriel dans le sens d'ouvriers, comme Ermoldus Nigellus[4]. Il faut le traduire de même dans beaucoup d'autres textes[5]. Fortunat doit être un des très rares auteurs qui en ont fait usage au singulier pour vanter l'habileté de l'architecte qui avait bâti une basilique à Paris aux frais de Childebert :

Prima capit radios vitreis oculata fenestris
Artificisque manu clausit in arce diem[6].

Il faut prendre *artifex* dans la même acception

1. *Ibid.*, p. 180.
2. *Chronicon Centulense*, liv. II, ch. III.
3. *Itinerarium*, dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. VI, pars I, p. 714.
4. *De laude Hludovici*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. II, p. 505.
5. Cf. *Vita S. Magdalvei*, dans les *Acta sanctorum*, octobre, t. II, p. 538. — *Gesta episcoporum Virdunensium*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. X, p. 513. — *Actus pontificum Cenomannensium*. Vie d'Hildebert. Éd. Ledru, p. 403. — *Miracula sancti Dionysii*, dans Mabillon, *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, sæc. III, pars II, p. 348.
6. *Monumenta Germaniae historica*, éd. in-4°, *Scriptores*, t. IV, p. 40.

en interprétant deux textes que mon savant confrère M. Victor Mortet a bien voulu me signaler. Dans le récit de la fondation de l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert, un chroniqueur s'exprime ainsi : « Ipse dux ad opus rediit, operarios ponit, artifices præponit[1]. » Ici l'auteur oppose certainement les ouvriers aux architectes plutôt qu'aux artistes pour diriger la construction d'un monastère au IXe siècle.

L'éloge de Lanfroy, architecte du château de Pithiviers à la fin du XIe siècle, par Orderic Vital, est encore plus concluant :

« Lanfredum architectum cujus ingenii laus super omnes artifices qui tum in Gallia erant transcenderat[2]. »

Ainsi, Orderic Vital, qui écrivait au XIIe siècle, emploie *architectum* comme synonyme d'*artifex*[3]. Le chartrain Bérenger devait donc être, comme Teudon, un habile artiste capable de diriger aussi bien des maçons que des sculpteurs, des peintres et des orfèvres. Au moyen âge, ces différents arts étaient souvent exercés par le même maître, car les architectes de nos cathédrales étaient bien

1. *Vita Willelmi ducis ac monachi Gellonensis*, dans les *Acta sanctorum*, mai, t. VI, p. 815.

2. *Historia ecclesiastica*, l. VIII, ch. XXIV. Éd. Le Prévost, t. III, p. 416.

3. L'auteur des *Miracles de Notre-Dame de Chartres*, qui écrivait après l'incendie de 1194, a également employé « artifices » dans le sens d'architectes. Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 510.

capables de les décorer et de les meubler, comme leurs successeurs d'aujourd'hui.

Enfin, si Bérenger n'avait pas été un architecte de talent, son nom ne serait certainement pas inscrit dans le plus ancien nécrologe de la cathédrale de Chartres. Sinon, ce précieux manuscrit serait rempli de noms d'ouvriers au lieu de ne renfermer que deux obits de défunts qui exerçaient la profession d'« artifex ». Bérenger, qualifié par l'épithète « bonus », dut se distinguer par de réels mérites vers le second quart du XIe siècle. Son nom doit rester inséparable de celui de Fulbert, qui donna aux travaux de la crypte et de l'église haute la plus vive impulsion, mais il survécut à l'illustre évêque.

Le charpentier Jean, qui travailla aux réparations des combles après l'incendie de 1030, fit fondre une cloche de cinq mille livres. Son obit est ainsi rédigé :

Obiit Johannes, carpentarius Sancte Marie, qui inter alia hujus ecclesie restaurationi necessaria signum etiam quinque milium librarum composuit[1].

Il mourut le 4 juin avant 1060, comme son compagnon Martin, décédé le 21 novembre[2]. Dans la seconde moitié du XIe siècle, trois porches furent ajoutés à la façade et au transept de la cathédrale, grâce à la générosité du chanoine

1. *Un manuscrit chartrain*, p. 165.
2. « Et Martinus, carpentarius. » *Ibid.*, p. 183.

Raimbaud, mort vers 1050[1], du médecin Jean, décédé vers 1080[2], et du chanoine André, mort vers 1090[3].

En 1067, la comtesse Berthe, mère de Conan II, duc de Bretagne, donna le « ciborium » qui surmontait le maître-autel en souvenir de son fils[4]. Trois ans après, Guillaume le Conquérant fit élever une belle flèche en charpente sur la cathédrale après la mort de sa fille Adelize[5]. Plus tard, le doyen Adélard, décédé le 26 août 1092, fit bâtir presqu'entièrement à ses frais une salle capitulaire et un clocher dont l'emplacement est

1. « Obiit Ragemboldus, subdiaconus et canonicus Sancte Marie qui dedit magnam partem sue possessionis ad edificationem vestibuli frontis hujus aecclesie. » *Ibid.*, p. 159. J'ai retrouvé le mur nord de ce porche dans mes fouilles de 1901. Cf. *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 4 et 6.

2. « Obiit Johannes medicus qui capsarum sedem deargentatam construxit et istius ecclesie dextri lateris vestibulum fecit. » *Un manuscrit chartrain*, p. 149.

3. « Obiit Andreas, sacerdos et canonicus Sancte Marie qui ad edificium vestibuli hujus ecclesie reliquit agripennem vinearum et dimidium. » *Ibid.*, p. 177. En 1893, on a retrouvé les fondations de ce porche sous le croisillon nord en creusant la cave du calorifère. Cf. l'article de M. Merlet dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 299.

4. « Obiit Conanus, Britannorum comes, pro cujus anima Berta, comitissa, mater ejus, altare hujus ecclesie decoro exornavit cyborio. » De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 220.

5. « Et Adeliza, filia regis Anglorum pro cujus anima pater ejus... jussit fieri campanarium quod est super aecclesiam preciosum et bonum. » *Un manuscrit chartrain*, p. 184.

difficile à déterminer[1]. La plus ancienne mention de vitraux donnés à la cathédrale se trouve dans l'obit du sous-doyen Goslin, mort vers 1098[2]. L'archidiacre Milon, dont le nom se rencontre dans deux chartes de 1099 et de 1105, fit orner de peintures le porche roman du croisillon nord[3].

L'œuvre du XII[e] siècle et la construction des tours.

Pour le XII[e] siècle, le nécrologe ne contient que le nom de l'architecte Vital, qui mourut le 15 octobre d'une année antérieure à 1130[4]. Qualifié, comme Bérenger, *artifex hujus sancte ecclesie,* il avait donné trois quartiers de vigne au chapitre après le décès de son fils Évrard, mais il n'eut pas un rôle aussi important à remplir que ses deux prédécesseurs. Il a pu faire recouvrir la cathédrale de feuilles de plomb entre les années 1106 et 1118 aux frais de la reine d'Angleterre

1. « Obiit Adelardus, decanus, qui hoc capitulum construxit et ad edificationem turris plurimum profuit. » *Ibid.*, p. 174.

2. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 137. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 50.

3. « Capitellum ecclesie a sinistra parte decenti pictura decoravit. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 104. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 122.

4. « Et Vitalis, artifex hujus sancte ecclesie, qui reliquit canonicis ejusdem ecclesie tres quadrantes vineae post decessum Ebrardi, filii sui. » *Un manuscrit chartrain*, p. 179.

Mathilde[1], qui avait donné des cloches à la cathédrale[2]. La démolition d'un étal de boucher qui se trouvait devant la Porte neuve[3] et qui gênait le passage des chariots facilita la réparation des toitures[4]. L'évêque saint Yves, décédé en 1115, décora le chœur d'un ambon et d'un autel en vermeil précédé d'une clôture à deux portes avec le concours de généreux donateurs[5], mais M. l'abbé Bulteau a eu tort de lui attribuer une part trop importante dans l'embellissement de la cathédrale[6].

L'incendie de la ville de Chartres, le 5 septembre 1134[7], se propagea de l'Hôtel-Dieu à la façade et aux premières travées de la cathédrale

1. *Un manuscrit chartrain*, p. 180. Cf. les obits d'Adélaïde et de saint Yves. *Ibid.*, p. 176 et 185.

2. *Lettres d'Yves de Chartres*, dans Migne, *Patrologie latine*, t. CLXVIII, col. 148.

3. La Porte neuve s'ouvrait dans l'enceinte du cloître sur la rue actuelle du Cheval-Blanc, en face le pavillon de l'Horloge qui est au pied du clocher nord.

4. « Plaustris inducendis atque educendis pro tectis hujus ecclesie reparandis plurimum nocebat. » Obit d'Eudes, *Ibid.*, p. 149.

5. Obits du sous-doyen Hugues, du doyen Arnaud et de saint Yves. *Ibid.*, p. 178, 181 et 185. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 51.

6. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 83, et t. II, p. 34.

7. « Quinta [succensio] facta est anno M° centesimo tricesimo IIII°, quarta feria, nonas septembris, in qua fere tota civitate consumpta, sed per mirabilem Jesu Christi misericordiam suae genetricis aecclesia a flammis incumbentibus liberata. » Abbé Clerval, *Translationes Sancti Aniani*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 335.

de Fulbert, mais l'œuvre de l'architecte Bérenger subsista jusqu'à l'incendie de 1194. En effet, le prévôt Henri, mort vers 1150, avait fait renouveler la toiture du chœur qui menaçait ruine et il avait fait poser un ange doré sur un pivot au-dessus de la croupe[1]. Un charpentier, nommé Jean, fils de Vital, qui vivait au milieu du XII[e] siècle et qui mourut le 24 novembre d'une année antérieure à 1182, est mentionné en ces termes dans le second obituaire :

Obiit Johannes, filius Vitalis, hujus ecclesie carpentarius fidelis et utilis, qui tota intentione et studio in opere beate Marie semper laboravit et ad opus reparandi Crucifixi cyfum argenteum precio sexaginta solidorum et ad restaurationem turris quadraginta solidos dereliquit[2].

Cet obit soulève deux problèmes intéressants. Le charpentier Jean n'était-il pas le fils de l'architecte Vital dont j'ai parlé plus haut et qui mourut avant 1130? D'autre part, à quel clocher faut-il rapporter son legs de quarante sous pour la restauration d'une tour? Je croirais volontiers que le décès de ce maître charpentier doit se placer vers 1135, c'est-à-dire à une date où le chapitre ne songeait qu'à restaurer le clocher bâti

1. « Testum capitis ecclesie quod pene ruebat multo sumptu de veteri novum fecit, angelum superimpositum cum acu ad decorem domus Dei fecit et deauravit. » De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 80.

2. *Ibid.*, p. 212.

aux frais du doyen Adélard avant 1092 et très endommagé par l'incendie de 1134, sans avoir décidé la construction de la tour du nord.

M. Lanore a parfaitement démontré que cette tour, complètement isolée à l'origine, fut commencée la première[1], car l'obit de l'archidiacre Gautier de Bonneval, mort après 1132, et celui de l'archidiacre Ansger, mort après 1139, ne font mention que d'une seule tour[2]. La générosité des donateurs fut secondée par l'enthousiasme des travailleurs volontaires qui apportaient les matériaux, la chaux, le bois et les vivres sur le chantier, comme l'ont raconté Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, dans une lettre écrite en 1145[3], et Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen[4]. Robert de Torigni constate qu'on bâtissait les deux tours en 1145[5]. Les pierres furent extraites des carrières de Berchères, à dix kilomètres de

1. *Revue de l'art chrétien*, t. XLVIII, 1899, p. 328, et t. XLIX, 1900, p. 32.

2. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 124 et 131. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 128 et 178. Le don du chanoine Mathieu, décédé le 24 décembre, peut aussi se rapporter à cette tour.

3. « Onusta vino, tritico, oleo, calce, lapidibus, lignis, cæterisque vel vitæ usui, vel structuræ ecclesiarum necessariis ad Christi asilum animalium more brutorum pertraherent. » Lettre publiée par M. Léopold Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXI, p. 121.

4. Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. VI, p. 392.

5. « Hoc eodem anno cœperunt homines prius apud Carnotum carros lapidibus onustos et lignis annona et rebus aliis suis humeris trahere ad opus ecclesie cujus turres tunc fiebant. » *Historiens de la France*, t. XIII, p. 290.

Chartres, qui étaient déjà exploitées à l'époque carolingienne, car on en a fait usage dans le caveau Saint-Lubin, sous le maître-autel.

Les seules donations « ad opus turrium » furent faites par l'archidiacre Renier, le prévôt Henri, morts après 1149, le prévôt Eudes, qui vivait encore en 1161 [1], et le chanoine Simon [2].

Les obits du chantre Hamelin, du chancelier Arnaud, morts vers 1150, et de l'évêque Goslin, mort en 1155, permettent de supposer qu'on ne travaillait plus à la tour du nord à cette époque, car ils donnèrent des sommes d'argent « ad opus turris [3] ». Il faut en conclure que toutes les ressources étaient appliquées à l'achèvement du clocher sud et de sa flèche qui furent terminées vers 1164, car le chantre Hugues, qui fit le dernier legs, mourut avant 1163 [4]. Je note encore deux dons de dix livres « ad opus ecclesie » par le chantre Amaury Goault, mort avant 1173, par l'archidiacre Gilon, qui mourut avant l'incendie de 1194, et un autre legs de vingt livres par le chanoine Robert de Pignora [5].

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 80, 189 et 200. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 178, 230 et 232.

2. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 200.

3. *Ibid.*, t. III, p. 17, 205 et 33. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 33 et 104.

4. *Cartulaire*, t. III, p. 137. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 33. On ne sait à quelle tour il faut rapporter les dons des chanoines Mathieu, Nivelon, Albert de Meiz, Adam, Gui, Renaud et Hugues. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 1, 93, 97, 124, 135, 195 et 208.

5. *Ibid.*, p. 35, 18 et 143.

En même temps, comme j'ai eu l'occasion de le prouver dans le compte-rendu de mes fouilles[1], on élevait derrière les clochers un porche voûté d'ogives et précédé des trois portails et des trois fenêtres qui furent reportés dans la suite sur l'emplacement de la façade actuelle. Le silence des textes sur les architectes qui dirigèrent ces importants travaux a donné l'idée d'interpréter deux noms et une date gravés sur les pierres, mais il faut discuter la valeur de ces inscriptions.

Dans l'axe de la pile qui sépare la porte centrale de la façade et le portail de droite, la statuette supérieure représente un homme dont la tête est cassée, vêtu d'une longue tunique avec galon brodé autour du cou; un fourreau vide est pendu à sa ceinture. Encadré par deux minces colonnettes, il est incliné en avant; ses deux mains tenaient un instrument qui n'existe plus, sans doute une masse, dont l'extrémité est encore visible au milieu du front du bœuf, couché à ses pieds. Une corde enroulée autour des deux cornes de l'animal servait à lui faire prendre la position d'une bête qu'on assomme.

Au-dessus de la tête du boucher, on lit ROGERVS sur un cartouche taillé dans la même assise et qui ne peut donc pas se rapporter au chapiteau

1. E. Lefèvre-Pontalis, *Les façades successives de la cathédrale de Chartres au XI[e] et au XII[e] siècle. — Nouvelle étude sur la façade et les clochers de la cathédrale de Chartres*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 1 et 434.



André Ventre del.

STATUETTE D'UN BOUCHER A LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

de la Cène, visible plus haut. Cette inscription en lettres onciales se fait remarquer par ses deux R fleuronnés, comme les extrémités de la courbe du G et par le V, qui se trouve un peu plus haut que les deux lettres voisines. Il est évident que ces caractères remontent au XIIe siècle, car on re-



marque deux R identiques dans les mots GEREMIAS PROFETA gravés sur le phylactère d'une statuette dans le jambage gauche de la porte de la Vierge. Est-ce le nom d'un sculpteur ou d'un donateur?

Les archéologues qui adopteront la première hypothèse avec M. Lecocq[1] et M. de Mély, sans partager les hésitations de M. l'abbé Bulteau[2], auront le droit de faire observer qu'HVGO MONEDERIVS a gravé son nom sur le chapiteau d'une chapelle rayonnante à Saint-Hilaire de Poitiers sans ajouter les mots HOC ou ME FECIT, comme BRVNVS derrière la statue de

1. *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 434.
2. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 71.

saint Mathieu au portail de Saint-Gilles, GISLEBERTVS sur le tympan du portail de la cathédrale d'Autun, GOFRIDVS et VNBERIVS sur deux chapiteaux à Saint-Pierre de Chauvigny et sous le porche de Saint-Benoît-sur-Loire.

La seconde opinion, qui est celle de M. Paul Durand[1] et la mienne, s'appuie sur un autre raisonnement. Rogerus pouvait être un riche boucher qui offrit une somme d'argent pour les sculptures d'un portail et qui se fit représenter dans l'exercice de sa profession. Plus bas, on voit une enclume sous le pied d'un armurier qui a suspendu au mur un sabre dans un fourreau. Ces deux groupes ressemblent beaucoup à ceux qui sont figurés dans les verrières du XIIIe siècle de la cathédrale pour conserver le souvenir des corporations qui les ont données. On voit de même un boucher qui assomme un bœuf dans une fenêtre haute de l'abside[2].

On gravait souvent au moyen âge les noms des personnages représentés sur un bas-relief ou sur un chapiteau. Ainsi, dans le tympan du portail de Mervilliers (Eure-et-Loir), sculpté au XIIe siècle, on lit HERBERTVS sous les pieds d'un chevalier et IEORGIVS à côté de la tête d'un prêtre; un chapiteau de la même église représente un coq surmonté du mot PETRVS[3]. Le nom du moine

1. *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, p. 57.
2. Cf. F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, pl. XIV, fig. 2.
3. Abbé Sainsot, *Le tympan du portail de Mervilliers*, dans le *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 100 et 116.

Hugues de Sainte-Marie est gravé sur deux chapiteaux à figures de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire. A Notre-Dame de Chartres, la légende GEREMIAS PROFETA se lit sur le phylactère d'une statuette du XII[e] siècle dans le portail de la Vierge, et les porches du transept conservent des inscriptions qui désignent Jessé, David, Goliath, Élie, Samuel, les vertus, les vices et les arts libéraux. Il faut donc avouer que la question de savoir si le chartrain Roger exerçait un art ou un métier au XII[e] siècle est insoluble. En tout cas, il est impossible de lui attribuer les grandes statues des portes de la façade, car aucune n'est signée.

L'obit de Richer, archidiacre de Châteaudun, inséré dans le nécrologe à la date du 12 janvier, mentionne le don d'une statue de la Vierge à la cathédrale de Chartres au milieu du XII[e] siècle. En voici un extrait :

Decoravit etiam introitum hujus ecclesie imagine beate Marie auro decenter ornata[1].

Si cette statue avait été isolée sous un porche; comme le pense M. Marignan[2], le rédacteur aurait employé les mots *vestibulum* ou *capitellum*, en usage dans l'obituaire pour désigner une construction de ce genre[3]. Le mot *introitum* ne peut

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 20.
2. *Le portail occidental de Notre-Dame de Chartres*, dans le *Moyen Age*, 1898, p. 349, note 1.
3. Obits du chanoine Raimbaud, du médecin Jean, du chanoine André. Cf. *Un manuscrit chartrain*, p. 159, 177,

s'appliquer qu'à une statue extérieure, mais comme la porte centrale n'a jamais été divisée par un trumeau, on a le droit de l'identifier avec celle du tympan du portail de la Vierge. Richer fut témoin dans deux chartes de 1126 et de 1149, mais il a pu vivre jusqu'en 1156, date où son successeur Guillaume confirme une donation[1]. Or, il est certain que la construction des trois portails qui se trouvaient d'abord derrière les clochers fut liée à celle de la tour du sud, dont les travaux étaient en pleine activité en 1145. Quand même la statue de la Vierge citée dans l'obit de Richer ne serait pas celle qui orne le tympan du portail de droite, ce texte prouve qu'on décorait l'entrée de la cathédrale avec des statues rehaussées de dorures avant l'année 1156. Cette mention ne peut s'appliquer qu'aux portails de la façade.

L'inscription gravée dans une lucarne à la base de la flèche du clocher sud n'a pas la moindre valeur archéologique. L'architecte Lassus en a donné un fac-similé conforme à cette lecture[2] :

HARMAN
1164 NDD

Au lieu de la reproduire exactement, comme M. Lecocq, qui y voit la signature d'un maître de

149. Obit de l'archidiacre Milon, dans *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 104.

1. L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 144.

2. *Monographie de la cathédrale de Chartres*. Atlas, pl. L.

l'œuvre[1], M. Paul Durand[2] transcrit HARMANDV' et M. l'abbé Bulteau[3] imprime HARMAN', avec beaucoup d'autres archéologues, mais le sigle VS, qu'ils ajoutent à la fin, n'existe ni sur la planche ni sur la pierre. M. Lanore ne partage pas les doutes de M. Durand sur l'authenticité de cette inscription, car il fait observer que sa date coïncide avec celle de l'achèvement de la tour[4] et de la dernière donation pour l'œuvre des clochers par le chantre Hugues, qui mourut entre 1159 et 1163[5].

Examinons d'abord la forme des lettres. Ce sont des capitales romaines qui ne ressemblent pas du tout aux onciales employées dans les mots de ROGERVS et de GEREMIAS PROFETA, déjà signalés à gauche du portail de la Vierge. Ainsi, les deux A de HARMAN ne sont pas chevronnés, l'R ne se divise pas en volutes inférieures et les jambages de l'M et de l'N ne sont pas reliés par des demi-cercles.

L'emploi des chiffres arabes dans une inscription du XIIe siècle est une anomalie tellement stupéfiante qu'elle suffirait à faire avancer de plusieurs siècles la date de 1164. On sait que l'usage

1. *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 434.
2. *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, p. 107.
3. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 94.
4. *Revue de l'art chrétien*, t. XLIX, 1900, p. 38.
5. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 137.

des chiffres romains dans l'épigraphie du moyen âge persista jusqu'au XVIe siècle. Les chiffres arabes qui apparaissent dans certains manuscrits du XIVe siècle ont un caractère archaïque tout à fait différent de celui des chiffres de l'inscription du clocher de Chartres, qui présentent la forme usitée aujourd'hui. Bien que Thierry, maître des écoles de Notre-Dame de Chartres, fût en relations avant 1140 avec des savants de Tolède et de Toulouse, qui répandirent les traités d'arithmétique en usage chez les Maures d'Espagne, comme M. l'abbé Clerval l'a démontré[1], ces rapports scientifiques ne peuvent avoir exercé aucune influence sur l'épigraphie chartraine, où des chiffres romains furent constamment gravés sur des pierres, jusqu'au jour où Jean de Beauce fit inscrire la date de 1513 en chiffres arabes sur le socle de la statue du Christ qui décore la flèche du clocher nord. Enfin, je ferais observer que les deux dates de 1381 et de 1391, relevées sur la façade de la cathédrale de Reims, ont été reconnues apocryphes par M. Demaison[2].

Avant d'indiquer la lecture que je propose d'adopter, il faut rechercher à quelles époques la

1. *L'enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris dans la première moitié du XIIe siècle,* dans le *Compte-rendu du Congrès scientifique international des catholiques*, année 1888.

2. *La cathédrale de Reims*, *son histoire*, *les dates de sa construction*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLVI, 1902, p. 92.

flèche octogone du clocher sud fut l'objet de réparations avant la réfection complète de sa pointe, entreprise en 1903 et terminée en 1904, sous la direction de M. Selmersheim, au moyen d'un échafaudage très hardi, qui fait grand honneur à l'habileté de M. Soumeilhan, charpentier à Chartres. L'expertise de 1316 permet d'affirmer qu'à cette époque un de ses pans était lézardé et qu'un clocheton d'angle tombait en ruines[1]. Une intéressante étude de M. l'abbé Métais[2] permet de préciser la date des travaux postérieurs. Félibien rapporte qu'on avait réparé la flèche en 1396, mais les crampons de fer scellés dans les assises avaient produit des lézardes de son temps[3]. Au mois d'août 1680, il fut témoin avec le chanoine Étienne[4] de l'audace d'un couvreur, nommé Mathurin Bernier, qui s'était fait suspendre à des cordages et qui mit vingt-sept jours à remplacer les pierres effritées.

1. « Item, nous avons veu, en la grant tour, et avons regardé qu'elle a bien mestier de grant amendement, que il i a un des pans fenduz et decrevez et une des filloles rompue et depecée. » Cf. l'article de M. Mortet dans le *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 317.

2. *Le clocher vieux de Chartres, ses restaurations*, dans les *Archives historiques du diocèse de Chartres*, livraison de juillet 1904, p. 3.

3. *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royales et bâtiments de France*, éd. Montaiglon, p. 88.

4. Leurs observations sont publiées en appendice dans Souchet, *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, t. IV, p. 381 et 387.

Comme ce travail était tout à fait insuffisant, le chapitre prit le parti de faire vérifier la solidité de la flèche le 8 janvier 1753. Au mois de mai, on monta l'échafaudage, puis l'architecte Brossard, qui habitait Senlis, fut appelé à Chartres par les chanoines. Après sa visite du 12 juin, il fit démolir la partie supérieure de la flèche sur 42 pieds de hauteur. Elle fut reconstruite en pierre de Saint-Leu-d'Esserent par l'appareilleur Duchesne et ses ouvriers. Une inscription constate que François-Jérôme de Montigny, doyen du chapitre, posa la première assise le 5 juillet 1753; les travaux de maçonnerie furent terminés le 4 octobre suivant. L'huissier Dutillet, qui jouait le rôle d'entrepreneur, renonça à exécuter son marché de 30,000 l. avant la pose de la croix. La vérification des travaux fut faite par l'architecte Darvillaire.

Les relevés faits par M. Venencie, chef de chantier, ont permis de constater que les pans de la flèche étaient inégaux, car ils forment un octogone très irrégulier, dont les côtés varient de $1^{m}76$ à $2^{m}84$ au niveau de la 124e assise. En démolissant l'année dernière la pointe de la flèche, on a descellé une pierre imbriquée qui portait cette inscription :

MATHIAS MARIGIN 1754

Peut-on rattacher à la même série de travaux l'inscription d'HARMAN, qui offre tant d'analogie



CATHÉDRALE DE CHARTRES.

Fac-similé de l'inscription de la lucarne nord du clocher sud.

avec celle-ci? Pour élucider cette question, je me suis décidé de faire explorer les lucarnes du clocher sud par M. Roby, maçon, qui a collaboré à toutes les fouilles de la cathédrale et que je tiens à remercier de son dévoué concours.

Il a retrouvé du côté nord l'inscription d'HARMAN, non pas sur le boudin d'une archivolte, comme l'a dit M. l'abbé Bulteau[1], mais sur le jambage oriental de la petite lucarne supérieure en tiers-point percée dans le gâble de la baie centrale, à la base de la flèche. J'en ai fait aussitôt l'estampage le 29 décembre dernier, à l'aide d'un échafaudage et d'une longue échelle. Mon confrère M. Merlet a constaté avec moi que le 6 de la soi-disante date de 1164 devait être remplacé par un 1. Comme la date de 1114 serait une hérésie historique et archéologique, je propose de lire 1714, en faisant observer que le second chiffre est légèrement incliné.

Le nom d'HARMAN est bien gravé à la première ligne sur une pierre, qui mesure $0^{m}41$ de longueur et $0^{m}15$ de hauteur, comme dans le fac-similé très médiocre de la monographie de Lassus. A la seconde ligne, il y a bien NDD, que M. l'abbé Bulteau interprétait bien à tort par NATO DOMINO. Le second D fut gravé par une autre main. Ces lettres sont au-dessous de la fin du mot HARMAN. Voici comment nous les expliquons. Comme la pierre

1. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 94.

était trop courte pour qu'on puisse y graver le D d'HARMAN, car le second jambage de l'N tombe dans le joint, l'auteur de l'inscription a simplement achevé son nom à la seconde ligne en répétant l'avant-dernière lettre N.

D'autres noms sont d'ailleurs gravés sur les piédroits de cette lucarne. Ainsi, au-dessous d'HARMAND, on lit LOUIS en lettres majuscules du xvi[e] siècle. Sur l'autre jambage, j'ai relevé le nom MARCHAND 1734 encadré par ceux-ci : LAIGNEAU 1838 et SICHON 1840. Ce dernier était un charpentier de Chartres. Les quatre petites pyramides d'angle de la flèche sont couvertes d'inscriptions du même genre : la plus ancienne date est 1555 au revers de celle du nord-ouest. Elle indique une réparation, comme le millésime 1776 gravé au sommet de la flèche de la tourelle d'escalier.

Armand, qui a fait précéder son nom d'un H, suivant l'orthographe plus ou moins fantaisiste du xviii[e] siècle, vivait donc sous le règne de Louis XIV et non pas sous celui de Louis VII. Était-ce un maçon? J'en doute fort, car aucune réparation importante ne fut faite au clocher sud en 1714. Je crois plutôt que c'est un sonneur, un guetteur, un couvreur, ou même un simple curieux, comme ceux qu'on empêchait de monter sur les échafaudages en 1753[1]. Plusieurs archéologues trop

1. Abbé Métais, article déjà cité, p. 9.

confiants auront contribué à lui donner pendant un demi-siècle la gloire d'avoir bâti la tour du sud, mais il ne mérite pas du tout cet honneur qu'il faut laisser à un maître inconnu. J'avais eu bien raison de faire les plus expresses réserves sur la valeur de cette inscription[1], car j'estime que toutes les dates et tous les noms inscrits sur nos édifices du moyen âge doivent être passés au crible de la critique épigraphique.

La façade occidentale fut donc l'objet d'une reconstruction complète pendant le second tiers du XIIe siècle; mais la cathédrale du XIe siècle, bâtie par Fulbert entre 1020 et 1028, achevée et restaurée après l'incendie de 1030 par l'évêque Thierri qui la consacra en 1037, se conserva intacte jusqu'à l'incendie de 1194. L'obit du chancelier Robert, mort après 1173, fait mention d'une somme de 15 livres qu'il avait donnée « ad opus criptarum[2] ». On retrouve encore aujourd'hui la trace des travaux exécutés dans la crypte à cette époque. Ses fenêtres latérales furent exhaussées et agrandies, parce qu'on releva le niveau du sol, après l'achèvement des tours, pour utiliser les déblais. En même temps, sa porte méridionale fut encadrée par deux colonnes et une archivolte moulurée.

1. *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Chartres en 1900*, p. 306.

2. « Ad opus criptarum ecclesie xv libras fecit distribui. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 187. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 105.

Vers le milieu du XII[e] siècle, de généreux donateurs, qui imitèrent l'exemple de saint Yves, firent poser dans le chœur un riche mobilier. Le maître-autel, consacré à la Vierge, fut agrandi et recouvert de plaques d'or et d'argent[1], comme celui de la Trinité[2]. La sainte châsse et les autres reliquaires furent surchargés d'anneaux d'or, de bijoux et de pierreries[3]. Le pavage du chœur fut remplacé aux frais du sacriste Pierre par des carreaux de marbre et d'auricalque[4]. Le doyen Zacharie, mort avant 1143, et l'évêque Robert III, décédé en 1164, contribuèrent au renouvellement du dallage[5]. Entre 1130 et 1150, le crucifix, qui devait se trouver sur la poutre de gloire à l'entrée du sanctuaire, fut complètement restauré aux frais de plusieurs dignitaires du chapitre[6]. D'autres bienfaiteurs offrirent des tentures, des ornements

1. Obits des archidiacres Ragan et Goslin de Musy, morts vers 1149, de l'évêque Goslin, mort en 1155, du chefcier Goslin, mort avant 1160, du chanoine Arnaud de Feuillet, mort avant 1195, et du chanoine Gautier. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 66, 35, 32, 9, 114 et 166.

2. Obits de l'archidiacre Ragan, mort vers 1149, et du chantre Hugues, mort avant 1163. *Ibid.*, p. 66 et 137.

3. *Ibid.*, t. I, p. CXLVII.

4. « Scaccarium de auricalco et marmore in pavimentum chori de proprio fecit. » *Ibid.*, t. III, p. 13.

5. *Ibid.*, p. 22 et 180.

6. Obits du charpentier Jean, mort avant 1130, de l'archidiacre Ansger, mort vers 1140, du doyen Salomon, mort en 1144, du chantre Hamelin, mort vers 1150, du chefcier Goslin, mort avant 1160, des chanoines Gui et Mathieu. *Ibid.*, p. 212, 131, 159, 17, 9, 135 et 1.

de prix, des vases sacrés[1]. Enfin, on relève dans les nécrologes le don de treize vitraux par des archidiacres et des chanoines du XII[e] siècle, sans y rencontrer malheureusement le nom d'aucun peintre verrier[2].

La cathédrale du XIII[e] siècle.

Dans la nuit du 9 au 10 juin 1194[3], le feu dévora la cathédrale romane du XI[e] siècle, mais les cryptes, la façade occidentale et les tours furent préservées de tout dommage. Cet incendie fut, avec celui de 1020, le plus terrible de ceux

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. I, p. CXLIV à CXLVI et CXLIX.

2. Obits du sous-doyen Hugues de Lèves, mort vers 1115, de l'archidiacre Ragan, mort vers 1149, de l'archidiacre Arnauld Fouaille, mort vers 1182, d'Arnauld de Feuillet, mort avant 1195, d'Aimery, de Nivelon, d'Arnauld Quadrigaire et d'Hugues de Morville. *Cartulaire de Notre-Dame*, t. III, p. 145, 66, 54, 114, 48, 93, 129 et 143.

3. « Anno igitur ab incarnatione Domini MC° nonagesimo quarto, cum ecclesia Carnotensis, III° idus junii, mirabili et miserabili fuisset incendio devastata, ita ut, conquassatis et dissolutis post modum parietibus et in terram prostratis necessarium foret a fundamentis reparari et novam denuo edificari ecclesiam. » *Les miracles de Notre-Dame de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 508. Ce recueil fut composé vers 1210.

On peut également consulter sur ce sinistre Rigord et Guillaume Le Breton, *Gesta Philippi Augusti*, éd. Delaborde, t. I, p. 128 et 196; Robert d'Auxerre, *Chronologia*, dans les *Historiens de la France*, t. XVIII, p. 258; Guillaume de Newbury, *De rebus anglicis*, *Ibid.*, t. XVIII, p. 44; *Chroniques de Saint-Denis, Ibid.*, t. XVII, p. 380.

qui ruinèrent Notre-Dame de Chartres. Comme la nef bâtie par Bérenger, architecte de Fulbert, n'était pas voûtée, la charpente et le lambris devinrent la proie des flammes et entraînèrent les murs dans leur chute; mais les clercs qui s'étaient réfugiés dans le caveau Saint-Lubin, avec la châsse de la tunique de la Vierge, en sortirent sains et saufs, grâce à la trappe en fer rabattue sur l'escalier[1].

Le cardinal Melior, légat du pape Célestin III, réunit les fidèles sur les ruines fumantes de la cathédrale, en faisant appel à leur dévouement pour la rebâtir sur un nouveau plan[2]. On vit alors renaître le même enthousiasme qu'au moment de la construction des tours en 1145 : des légions de Chartrains se mirent à la disposition des architectes pour charrier la pierre de Berchères et tout ce qui pouvait être utile aux ouvriers[3]. Les

1. « In inferiorem criptam... inclusi... ita demum a mortis periculo sub beate Marie protectione salvati sunt quod hostium quoddam ferreum quo cripte superficies tegebatur, nec lignorum ardentium et ex alto cadentium ruina quassavit, nec liquefacti plumbi distillatio penetravit, nec carbonum desuper ardentium congeries violavit. » *Les miracles de Notre-Dame de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 510.

2. *Ibid.*, p. 509.

3. « Cum post ruinam parietum superius memoratam novam edificari ecclesiam necessitas imperaret, tandem plaustris ad attrahendas lapides preparatis omnes se invicem invitant pariter et hortantur ut quicquid ad hujus operis fabricam necessarium putant vel artifices fieri precipiunt,

premières ressources furent fournies par l'évêque Renaud de Mouçon et les chanoines, qui abandonnèrent trois années de leurs revenus[1], et par le chevalier Manassès Mauvoisin, qui fonda, le 3 octobre 1195, une rente de 60 sous destinée à l'œuvre de la cathédrale[2].

A défaut de textes, il faut recourir à l'archéologie pour comprendre la marche des travaux. Comme les arcs-boutants du chœur portent l'empreinte d'un style plus avancé que ceux de la nef, je suis persuadé qu'on éleva d'abord un chevet provisoire pour y célébrer le culte, pendant que les travaux de la nef et des bas-côtés étaient poussés avec une grande activité. M. l'abbé Bulteau a soutenu la thèse contraire[3], en rajeunissant l'obit du chancelier Robert, qui légua 15 livres « ad opus criptarum ». Mais grâce au dernier ouvrage de MM. Merlet, on sait maintenant que ce dignitaire mourut en 1174 ou en 1175[4]. Il ne faut donc pas confondre les travaux exécutés dans

incunctanter parent et absque dilatione perficiant. » *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 510.

1. *Ibid.*, p. 511.

2. « Dedi et perpetuo concessi ecclesie Beate Marie Carnotensis ad opus ipsius ecclesie sexaginta solidos monete parisiensis percipiendos apud Meduntam. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. I, p. 252. Cf. l'obit, t. III, p. 200.

3. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 123.

4. *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres*, p. 104. Son obit figure au 28 septembre, tandis que celui du chancelier Robert de Berou, mort en 1216, est inscrit au 26 février.

la crypte à cette époque, dont j'ai parlé plus haut, avec l'addition de ses quatre chapelles rayonnantes du XIII[e] siècle entre les absidioles du XI[e] siècle.

Le service du culte fut brusquement suspendu dans le chœur provisoire, à la suite d'une émeute où la populace envahit le cloître des chanoines, un dimanche d'octobre de l'année 1210. Le chapitre répondit à cette insulte en faisant fermer les portes de la cathédrale pour célébrer la messe sans la présence des fidèles. On retira la châsse de la tunique de la Vierge qui ornait le maître-autel; on déposa les autres reliquaires sur le dallage et on descendit le crucifix, qui devait se trouver sur la poutre de gloire, à l'entrée du chœur[1]. Philippe-Auguste vint à Chartres, dans le cours du même mois, pour terminer cette affaire par un compromis, et il voulut marquer son passage par un don de 200 livres destiné à l'œuvre de la nouvelle cathédrale[2].

L'obit du chambrier Robert de Blevia, décédé le 18 février 1214 ou 1215, nous apprend qu'il

1. « Denudatum est etiam altare Beate Marie et sacrosanctum scrinium ab altari depositum et inferius ante altare positum est, non equidem super pavimentum, sed sicut poni solet a die Cene passionis dominice... imago quoque Crucifixi ab alto deposita est et ante capsas super pavimentum chori deposita. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 57.

2. « Ducentas libras parisienses ad opus edificationis ejusdem ecclesie contulit. » *Ibid.*, t. II, p. 59.

avait donné une coupe, deux vases, six cuillers en argent pour la construction de la cathédrale et vingt-cinq livres pour bâtir un pilier[1]. Il faut en conclure que toutes les piles n'étaient pas encore montées à cette époque. Les chanoines Simon de Berou[2], Thierry de Corbeil, Aimery de Feuillet et le sacriste Jean léguèrent des sommes d'argent pour continuer les travaux[3]; mais la date exacte de leurs obits est malheureusement incertaine.

Guillaume Le Breton, qui écrivit sa *Philippide* entre le 14 juillet 1218 et le 14 juillet 1224[4], affirme que la cathédrale entièrement voûtée serait toujours à l'abri du feu, comme s'il avait prévu le violent incendie de 1836, qui mit la solidité des voûtes à une rude épreuve :

> Cui toto par nulla hodie splendescit in orbe
> Que, lapide exciso surgens nova, corpore toto
> Sub testudineo jam consummata decore
> Judicii nihil usque diem timet igne noceri[5].

1. « Operi vero dedit cuppam et duos scyphos argenteos et vi coclearia argentea et pro uno pilari faciendo xxv libras. » *Ibid.*, t. III, p. 46. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 88.
2. On a retrouvé sa pierre tombale en 1856 dans la chapelle centrale du rond-point de Saint-Père de Chartres, mais l'inscription en vers léonins ne donne pas la date de son décès.
3. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 44, 73, 222 et 188.
4. Édition Delaborde, t. II, p. LXIX et LXX.
5. Œuvres de Guillaume Le Breton, livre IV, vers 608. Édition Delaborde, t. II, p. 122.

Dans les *Gesta Philippi Augusti,* le même historien se sert de l'expression « miro et miraculoso tabulatu lapideo » pour désigner les voûtes de la cathédrale qui étaient appareillées vers 1220[1]. A l'appui de son précieux témoignage, on peut citer un règlement du doyen Barthélemy, daté du mois de janvier 1221, qui confirme les droits du chantre à fixer les places que les dignitaires du chapitre doivent occuper dans les nouvelles stalles du chœur[2]. Comme l'évêque Gautier, dans son testament daté du 5 décembre 1234[3], ne lègue aucune somme pour l'œuvre de la cathédrale, je suis porté à croire que sa construction était à peu près terminée à cette époque. En 1247, on ne comptait que cinq autels dans la crypte et cinq dans l'église haute placés sous le vocable du Crucifix, de saint Laurent, des Apôtres, des Confesseurs et de saint Vincent[4]; leur nombre correspondait à celui des chapelles rayonnantes. Les deux autels du transept, consacrés aux saints Anges et aux saintes Vierges, furent fondés par saint Louis en 1259, et l'autel de sainte Anne, mentionné en 1276[5], se trouvait sous le jubé qui était en place à cette époque.

1. Édition Delaborde, t. I, p. 196.
2. « Noverit universitas vestra quod nos in choro nostre ecclesie nova stalla forme insolite nova dispositione ponentes. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 95.
3. *Ibid.*, p. 127.
4. *Ibid.*, p. 137.
5. *Ibid.*, p. 169 et 197.

D'ailleurs, c'est entre 1216 et 1252 que de généreux bienfaiteurs offrirent quelques-uns des magnifiques vitraux. Le chancelier Robert de Berou, décédé le 26 février 1216, donna la verrière ornée de son portrait, qui se trouve dans la seconde fenêtre haute du chœur du côté nord[1], mais elle ne fut sans doute posée qu'après sa mort. Thibaud le Jeune, comte de Chartres, mort vers 1218, fit exécuter à ses frais la belle verrière des signes du zodiaque et des travaux des mois qui éclaire le déambulatoire au sud[2]. Les armes de Jean d'Oisy, mari d'Isabelle, comtesse de Chartres, sont peintes dans le vitrail de saint Martin, qui remplit une baie supérieure du sanctuaire[3]. Geoffroi Chardonel, prévôt de Mazangé de 1211 à 1216, puis archidiacre de Dunois de 1217 à 1236[4], mort vers 1237, offrit une verrière encore intacte dans une fenêtre de la chapelle du Pilier, au nord du chœur[5].

Les chevaliers Hugues de Meslay, mort vers 1230, et Guérin de Friaize, qui mourut vers 1235, sont représentés sur le vitrail de sainte Margue-

1. « Ille etiam dedit fenestram vitream in choro circa stallum cancellarii in qua ipse depictus conspicitur. » *Ibid.*, t. III, p. 52.

2. F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 81.

3. De Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 318.

4. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 201. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 261 et 147.

5. Cf. abbé Clerval, *La famille Chardonel et les vitraux de la chapelle du Pilier dans la cathédrale de Chartres*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 1.

rite, dans une chapelle rayonnante, comme M. R. Merlet l'a démontré[1]. Philippe Hurepel, comte de Boulogne, bâtard de Philippe-Auguste, mort en 1234, et Mahaut, sa femme, qu'il épousa en 1216, firent poser trois verrières du croisillon nord[2]. Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, mort en 1250, et sa femme, Alix, imitèrent leur exemple dans l'autre bras du transept[3].

Parmi les autres donateurs de vitraux, il faut citer Henri Clément du Mez, maréchal de France sous le règne de saint Louis, Amaury de Montfort, connétable de France, qui mourut en 1241, Étienne Chardonel, chanoine de Notre-Dame de Paris, cité dans une charte de 1249[4], Pierre de Courtenay, tué à la bataille de Mansourah en 1250, Ferdinand III, roi de Castille, décédé en 1252, et saint Louis, qui sont représentés dans les rosaces des fenêtres hautes de l'abside[5].

1. *Les vidames de Chartres au XIIIe siècle et le vitrail de sainte Marguerite*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 81.

2. F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 59.

3. *Ibid.*, p. 66 et 67.

4. Cf. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 413. Abbé Clerval, *La famille Chardonel*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* t. X, p. 11. — M. l'abbé Bulteau et M. de Mély ont identifié à tort Étienne Chardonel avec les cardinaux Étienne de Vancza, archevêque de Strigonie, en Hongrie, et Étienne de Langton, archevêque de Cantorbéry. Cf. Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 121. — De Mély, *Le cardinal Étienne de Vancza*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1889.

5. *Ibid.*, p. 59, 62, 64, 66.

Les identifications de tous ces personnages historiques sont basées sur leurs armoiries ou sur des inscriptions peintes en bordure. Je n'ai pas pu dater les obits du chanoine Guy de Craches et du sacriste Jean, qui offrirent chacun un vitrail[1]. On ne connaît qu'un seul nom de peintre verrier chartrain du XIII[e] siècle, par la signature *Clemens vitriarius Carnotensis M[agister]*, qui se trouve au bas du vitrail de l'histoire de Joseph dans le déambulatoire de la cathédrale de Rouen[2]. Il est bien probable que cet artiste est l'auteur de verrières du même genre à Notre-Dame de Chartres.

En 1240, date de la mort de l'évêque Aubry, il y avait des cloches dans les deux tours[3]. Vers la même époque, mourut Arnoul Payen de Mongerville, prévôt d'Auvers, qui avait donné 20 mesures de farine pour la construction d'une tour[4]. Les chanoines Eudes Quadrigaire et Thibaud, qui moururent avant 1250, offrirent également l'un cent sous et l'autre dix « ad opus turris[5] ». Il faut rapprocher ces trois obits de celui de Pierre de Bordeaux, archidiacre de Vendôme, décédé en 1260 ou en 1264[6], qui avait fait fondre

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 171 et 188.
2. F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 181 et pl. XXXIII.
3. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 198.
4. *Ibid.*, t. III, p. 155 et 224.
5. *Ibid.*, p. 179. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 270.
6. L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 212.

à ses frais une grosse cloche « in turri nova[1] ».

M. Lanore ne croit pas que cette épithète puisse désigner le clocher neuf[2], autrement dit la tour du nord, qui n'aurait pas reçu ce nom avant la construction de sa flèche par Jean de Beauce, au commencement du XVIe siècle; mais je ne suis pas de son avis. En effet, le dernier étage de ce clocher porte l'empreinte du style du XIIIe siècle[3], non seulement dans ses baies que Jean de Beauce encadra de redents tréflés, mais aussi dans les crochets de ses chapiteaux et de sa corniche. Il faut donc attribuer sa construction à une date comprise entre 1240 et 1260. L'expression de « turris nova » ne peut pas s'appliquer à une des quatre tours du transept qui n'ont jamais contenu de cloches.

Pierre de Bordeaux avait également offert une statue de la Vierge et deux anges d'argent placés sur le maître-autel[4], qui devait être d'une richesse extraordinaire[5]. Les orfèvres y travaillèrent au moins cinq ans, à partir de 1255, pour le décorer

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 162.

2. *Revue de l'art chrétien*, t. XLVIII, 1899, p. 330. Notre confrère a confondu Arnould Payen, prévôt d'Auvers, avec un homonyme qui vivait vers 1129. *Ibid.*, p. 335.

3. Louis Regnier, *Communication au Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 36.

4. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 162.

5. Le prévôt Arnould Payen, mort vers 1240, avait donné la coupe d'or, suspendue à des chaînes, qui contenait la réserve eucharistique. *Ibid.*, p. 179.

de plaques d'or et d'argent, pour ciseler le retable et pour enrichir la châsse de la Vierge. Au mois de décembre 1259, l'évêque Mathieu signa un compromis avec le chapitre pour prendre à sa charge la nourriture de ces artistes[1]. Saint Louis, qui fut l'un des insignes bienfaiteurs de la cathédrale, avait fondé au mois d'août de la même année l'autel des saintes Vierges dans le croisillon nord et l'autel des saints Anges dans le croisillon sud, en établissant les rentes nécessaires aux chapelains et à la célébration de messes pour le repos de son âme, pour sa femme et ses parents[2]. Enfin, la consécration de la cathédrale, commencée aussitôt après l'incendie de 1194 et terminée vers 1230, eut lieu le dimanche 24 octobre[3] 1260, sous l'épiscopat de Pierre de Minci, comme le prouve une bulle d'indulgences du pape Alexandre IV[4].

Aucun nom de maître d'œuvre de Notre-Dame

1. « Solvere teneretur expensas omnibus operariis in auro et argento qui pro tempore operantur seu operati fuerint et operabuntur in futurum in capsa seu circa capsam beate Marie et in tabula seu circa tabulam que est ante majus altare ecclesie Carnotensis et in retrotabula sive circa retrotabulam seu tabellos majoris altaris. » *Ibid.*, t. II, p. 173.

2. *Ibid.*, p. 169.

3. La fête de la dédicace resta fixée au 17 octobre, en souvenir de la consécration de la cathédrale de Fulbert par l'évêque Thierri le lundi 17 octobre 1037.

4. « Omnibus ad ipsam ecclesiam accedentibus proxima die dominica post festum beati Lucæ qua dedicabitur. » *Gallia christiana*, t. VIII, Instrumenta, col. 370.

de Chartres au XIIIe siècle ne se trouve consigné dans les obituaires du chapitre ou dans les chroniques, mais l'obit de maître Raoul, charpentier, qui mourut entre 1250 et 1300, est inscrit au nécrologe le 7 janvier[1]. Quel fut donc l'architecte de génie qui donna le plan et qui fit jeter les fondations de la cathédrale gothique à la fin du XIIe siècle? Son nom et celui de ses successeurs étaient-ils gravés sur une plaque de cuivre au centre du labyrinthe, comme à Amiens et à Reims? C'est probable, mais il est imprudent d'affirmer, comme M. l'abbé Bulteau[2], que les tenons scellés au plomb dans la pierre centrale correspondent aux contours du combat de Thésée contre le Minotaure. Ce sujet est représenté au milieu du labyrinthe de la basilique d'Orléansville et à Saint-Michel de Pavie, dont l'ancien labyrinthe remontait au XIIe siècle.

Les porches du transept.

On s'est souvent demandé pourquoi la dédicace de la cathédrale de Chartres n'avait eu lieu qu'en 1260, c'est-à-dire quarante ans après le décintrage des voûtes hautes vers 1220. Ce retard s'explique à mon avis par la construction des porches du transept, qui furent ajoutés après

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 14.
2. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. III, p. 49.

coup contre trois portails plus anciens séparés par des contreforts intermédiaires et précédés d'un perron, dont il est fait mention en 1210 et en 1224[1]. Quand on se décida, vers 1240, à les encadrer par des voûtes en berceau brisé qui retombent sur des linteaux, il fallut piocher la base des contreforts à un mètre de profondeur, comme la savante restauration du porche méridional par M. Selmersheim a permis de le constater. C'était une imprudence qui contribua certainement à la rupture des linteaux autant que le poids des voussures.

L'architecte des porches conserva les statues en liais de Senlis[2] et les tympans en pierre de Vernon qui décoraient les portails; mais il relia tous les piédroits par de nouvelles statues, et il orna les piles extérieures de figures et de bas-reliefs. Les sculptures appartiennent donc à deux périodes du XIIIe siècle bien différentes. Ainsi, dans la porte centrale du nord, les statues très médiocres qui représentent des personnages de l'Ancien Testament et qui ressemblent à des figures identiques de la cathédrale de Reims ne peuvent se comparer aux grandes statues adossées

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 59 et 103.

2. Ce liais fut employé très anciennement à Chartres, comme le prouve un chapiteau de pilastre gallo-romain découvert par M. Merlet dans l'escalier primitif de la crypte carolingienne. Les statues des portails de la façade proviennent peut-être d'une carrière de la Normandie.

contre les piles du porche, chefs-d'œuvre d'un style plus avancé.

A quelle date les porches des croisillons étaient-ils déjà construits? Le nécrologe ne permet pas de répondre à cette question, car on y trouve seulement la mention des porches qui s'élevaient à l'extrémité du transept de la cathédrale du XI[e] siècle. D'autre part, les mots *in capitellis* qui se trouvent dans un acte daté du 26 mai 1224 et qui désignent généralement des porches peuvent s'appliquer à des porches en bois destinés à protéger les portails primitifs du transept contre les intempéries[1]. C'est une décision du chapitre pour obliger les merciers à transporter leurs étalages dans le cloître entre la tour du sud et les marches qui montaient au croisillon méridional[2].

Voici comment on peut établir que le porche du nord était terminé en 1271. A cette date, une sentence fut rendue devant la statue de la Madeleine pour un legs fait par les gagers de Marchéville, suivant une note autographe du chanoine Brillon qui a laissé une description manuscrite des porches rédigée vers 1730[3]. Or, M. René Merlet, qui a bien voulu faire des recherches à ce sujet,

1. Les porches en charpente des églises de la Beauce sont encore désignés sous le nom de *chapiteau*.

2. « Quod stalla merceriorum que solent esse in capitellis collocantur in claustro, a parte meridiana, inter gradus ecclesie et majorem turrim. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 103.

3. Bibl. de Chartres, ms. n° 1099.

a déterminé l'emplacement de cette statue détruite pendant la Révolution. Elle se trouvait à l'extrémité orientale du porche nord, près de la porte qui donne accès dans la crypte. C'est encore devant l'image de la Madeleine que Robert de Poisvilliers constitue une rente pour le service anniversaire de ses parents le 18 janvier 1299.

Pour rencontrer une autre mention des porches avant le rapport des experts en 1316, dont je parlerai plus loin, il faut descendre jusqu'au 13 juillet 1307. A cette date, on lit dans un registre capitulaire que Gilot, dit Vendomeau, fils d'un prévôt de la ville, avait été condamné à une amende pour avoir endommagé les statues des porches en tirant des flèches sur des oiseaux[1]. Ces porches servirent de modèle à l'architecte, qui fit bâtir ceux de la façade occidentale à la cathédrale de Léon, en Espagne; mais comme la date de leur construction est inconnue, on ne peut en déduire celle des porches latéraux de Notre-Dame de Chartres.

M. l'abbé Bulteau a voulu résoudre la question de la date des porches en identifiant les statues de ceux qui auraient contribué à les faire construire. C'est ainsi qu'il voit Pierre Mauclerc, comte de Dreux et duc de Bretagne, distribuer du pain aux pauvres, avec sa femme, Alix de Thouars, sur le porche du trumeau central du porche méri-

1. De Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 208, note 1.

dional[1]. Leur mariage fut célébré en 1212, et j'ai dit plus haut qu'ils étaient représentés sur des vitraux du croisillon sud, mais l'absence de leurs armes sur la pierre ne permet pas de se montrer aussi affirmatif.

De même, rien ne prouve que certaines statues extérieures du porche nord représentent Philippe Hurepel, comte de Boulogne, frère de Louis VIII, mort en 1233, la comtesse Mahaut, sa femme, décédée en 1258, qui ont donné des vitraux dans le croisillon nord, Louis VIII et sa fille Isabelle de France, Ferdinand III, roi de Castille, saint Louis et Philippe le Hardi. M. l'abbé Bulteau, qui attribue les deux porches aux architectes Pierre et Eudes de Montereau, sans l'ombre d'une preuve, n'hésite même pas à identifier deux statues de roi décrites par le chanoine Brillon et disparues aujourd'hui avec Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion[2]; mais son opinion ne repose que sur ses propres hypothèses.

L'étude des scènes de l'Ancien Testament, sculptées sur les supports et expliquées par des inscriptions, n'est malheureusement pas concluante, et je crois qu'elle a induit en erreur M. Male, qui propose d'identifier le prétendu Louis VIII et la soi-disante Isabelle avec Elcana et Anna, père et

1. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, p. 292.
2. *Ibid.*, t. II, p. 194 à 201, 232, 251 et 253.

mère de Samuel[1]; mais pourquoi Elcana serait-il vêtu comme un roi, le sceptre en main? En face, l'histoire de David et de Saül se déroule sous les pieds de la prétendue comtesse Mahaut; or, ces bas-reliefs n'expliquent pas la présence d'une femme, qui serait celle de Jessé, suivant l'opinion de M. Male.

L'expertise du 9 septembre 1316, découverte par M. Lecocq et réimprimée par M. Victor Mortet, avec de savants commentaires[2], peut au moins servir à préciser la date exacte d'un pilier refait à cette époque dans le porche du nord. Elle fut confiée par le chapitre à Pierre de Chelles, maître de l'œuvre de Notre-Dame de Paris, à Nicolas de Chaumes, maître des œuvres de Philippe le Bel, et à maître Jacques de Longjumeau, charpentier, juré de Paris. Les linteaux des porches s'étaient brisés sous la charge des voûtes[3], malgré les barres de fer du XIIIe siècle qui les surmontaient, comme la restauration du porche méridional a permis de le constater. Les experts indiquaient en ces termes la nécessité de les consolider par des étriers encore visibles du côté nord.

1. *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 440.

2. *L'expertise de la cathédrale de Chartres en* 1316, dans le *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 308.

3. Cet accident ne pourra plus se produire, grâce à la disposition imaginée par M. Selmersheim, car les voussures reposent maintenant sur des poutrelles d'acier noyées dans du ciment, au lieu de peser sur les linteaux.

« Item, il faut ès portaux devant : les couvertures[1] sont routes et depecées, pour quoi il seroit bon qu'en meist en chascune un tirant de fer, pour les aider à soustenir, et seroit bien seanz pour oster le peril[2]. »

Ils ajoutent :

« Item, il faut bien meitre amendement ès pilliers des galeries des portauz, et convient faire en chascune béee un ait pour porter ce qui est desus : et mouvra l'une des jambes desus le souz bassement par dehors sus le pilier cornier, et l'autre jambe mouvra desus une reprise dou cors de l'iglise; et sera cel ait à toute sa boice, pour mains bouter, et sera ce fet par tous les lieus[3] que l'en verra qu'il sera mestier[4]. »

1. Ce mot est bien synonyme de linteau, car on lit dans les comptes des bâtiments du duc de Berry : « ... grant pierre pour la couverture d'une huisserie. » Arch. nat., KK 237 B, fol. 19. — Cf. Lucien Magne, *Le palais de justice de Poitiers*. Glossaire, p. 135.

2. *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 318.

3. Cette correction très plausible du mot *liens*, imprimé par M. Mortet dans son texte, m'a été suggérée par M. René Merlet.

4. *Ibid.*, p. 315. Voici ma traduction de ce paragraphe : De même, il faut reprendre en sous-œuvre les piliers des galeries des porches en faisant dans chaque baie un chevalement pour soutenir le linteau. L'une des jambes de force partira du soubassement extérieur du pilier d'angle et l'autre partira d'un massif en saillie sur l'église. Ce chevalement sera fait à plein poteau pour diminuer la charge et on fera la même reprise dans tous les endroits où le besoin s'en fera sentir.

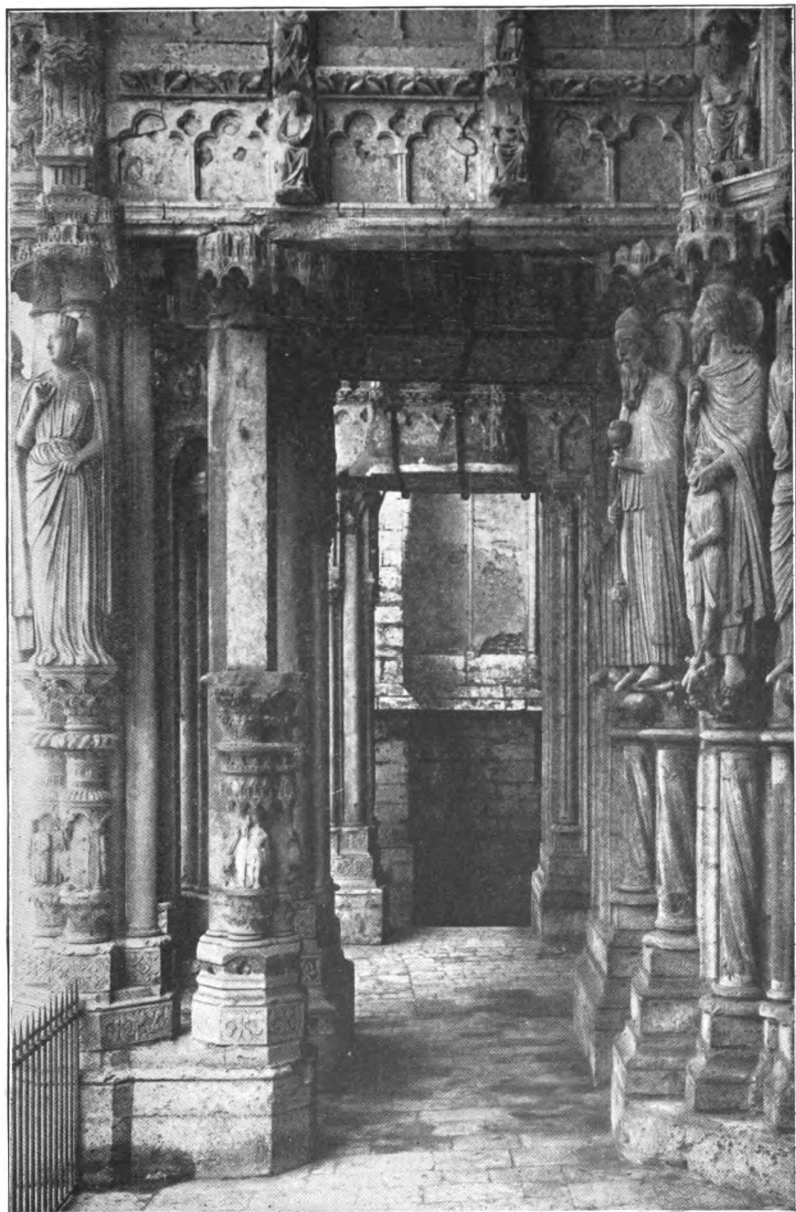
On pourrait procéder aujourd'hui à l'opération indiquée dans ce dernier texte en montant sous le linteau un solide mur en pierre, mais les experts conseillaient l'usage d'un étaiement avec des bois. Ce qui le prouve, c'est d'abord l'expression *mouvra l'une des jambes,* qui désigne une batterie d'étais démontable pour d'autres reprises en sous-œuvre du même genre. En outre, le mot *boice* s'applique à un poteau.

Le véritable sens du mot *ait* est beaucoup plus difficile à établir, mais on ne peut pas le traduire par « support de maçonnerie », comme M. Mortet le propose[1], car il était inutile d'étayer un mur de soutènement. Il ne faut pas le confondre avec le mot *ais*, venant d'*axis,* employé au féminin pour désigner une planche par Villard de Honnecourt[2] et dans les comptes des bâtiments du duc de Berri, où il est orthographié de quatre manières différentes[3]. *Ait* au masculin semble dériver du latin *actus,* plutôt que d'une forme *aidier,* qui a donné des dérivés féminins. Je le traduis par un « chevalement » formé de deux jambes de force qui étayaient les linteaux de chaque côté des piles à remplacer.

1. Je tiens à remercier mon confrère de m'avoir communiqué de nouvelles observations sur l'étymologie de ce mot.

2. « Une ais à iij conpas », c'est-à-dire une planche à trois lobes. Cf. Lassus, *Album de Villard de Honnecourt*, p. 81.

3. « Ais, ays, hais, heys. » Cf. Lucien Magne, *Le palais de justice de Poitiers*. Glossaire, p. 126.



E. Lefèvre-Pontalis phot.

CATHÉDRALE DE CHARTRES.

PILIER DU PORCHE NORD REPRIS EN 1316.

Le seul pilier du porche nord, qui fut l'objet d'une reprise en sous-œuvre, se trouve à gauche de la baie centrale, en arrière de la magnifique statue de femme en costume du XIIIe siècle. M. Lecocq[1] et M. l'abbé Bulteau l'attribuent avec raison au XIVe siècle. Après l'expertise de 1316, cette pile fut coupée au-dessus de la troisième assise, car les moulures, les feuillages et les fruits d'arum du soubassement sont identiques aux motifs qui se trouvent sculptés sur le socle des piles du XIIIe siècle.

La quatrième assise octogone, ornée sur chaque face d'une petite tête au fond d'un trèfle, n'offre aucun rapport avec celle qui lui correspond dans les autres piles, où des rinceaux de feuillages forment le seul motif de décoration. Au-dessus, les bases des colonnettes, dépourvues de griffes, sont bien différentes de celles du XIIIe siècle par leur profil et leur faible épaisseur. On peut faire la même remarque à propos des feuilles d'ancolie, de renoncule, de chêne et de lierre qui se trouvent sous les groupes de David et de Goliath. M. l'abbé Bulteau considère cette flore monumentale comme une œuvre de l'école gothique normande, ainsi que la prétendue statue de Richard Cœur de Lion, qui n'existe plus. Il suppose que le pilier fut sculpté en Normandie et transporté à Chartres[2];

1. *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 463.
2. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, p. 198.

c'est une hypothèse de haute fantaisie, comme on le verra plus loin.

Les mots DAVID : GOLIAS répétés deux fois suffisent à identifier le futur roi d'Israël, vêtu d'une tunique serrée à la taille et malheureusement mutilé : il se tient debout devant Goliath, dont la tête est cassée. La cuirasse romaine du géant est recouverte d'un petit manteau agrafé par une fibule à tête; on distingue encore ses genouillères, ses jambières, son bouclier, sa lance et son épée.

Dans le second groupe, David a pris l'épée de Goliath pour lui couper la tête en posant le pied sur sa poitrine. Le géant, tête nue, est assis par terre, et sa main, protégée par un gantelet de fer, se pose sur un fourreau vide. Ce combat se déroule sous des petites arcatures tréflées, dont les petits gâbles à crochets, flanqués de pinacles, traversent un parapet crénelé, tandis que les groupes du XIIIe siècle, dans les piles voisines, sont encadrés par des colonnettes et de larges arcatures trilobées. Les assises remplacées au XIVe siècle sont au nombre de huit, mais les deux colonnes ne sont pas en délit comme celles du XIIIe siècle. Les dais qui surmontaient les deux statues de rois détruites pendant la Révolution sont bien primitifs, ainsi que le linteau qui n'a pas été changé.

En étudiant le rapport de 1316, M. René Merlet a pu désigner l'artiste qui a sculpté les groupes

de David et de Goliath. Voici la note qu'il a bien voulu m'adresser à ce sujet :

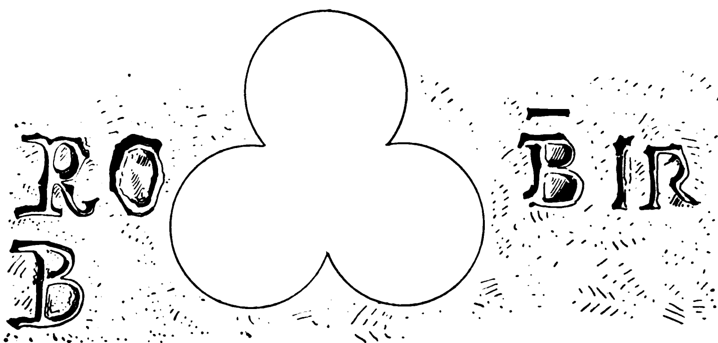
« Les experts parisiens furent accompagnés dans leur visite de la cathédrale par trois chartrains, Simon Daguon, maître de l'œuvre, Simon, maître charpentier, et maître Berthaut. Comme les deux premiers s'occupaient de maçonnerie et de charpente, le dernier, qui remplissait les fonctions de *jurez de l'euvre,* fut sans doute convoqué, en sa qualité de maître sculpteur. En effet, c'est à lui que les experts s'adressent pour déposer et replacer la statue de la Madeleine, comme l'indique ce passage de leur rapport :

« *Item, nous avons veu et devisié à maistre Berthaut comment il rendra l'imaige de la Magdelaine ou point où elle est sanz point remuer*[1].

« Nous ignorons pourquoi on fut obligé de déplacer cette statue qui ne se trouvait point adossée au pilier repris en sous-œuvre après l'expertise de 1316, mais les termes mêmes du rapport prouvent que le maître imagier de Notre-Dame de Chartres à cette époque était maître Berthaut. Les deux groupes du combat de David et de Goliath furent donc sculptés par cet artiste ou sous sa direction. C'est le seul imagier ayant travaillé à la décoration des porches après leur achèvement dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. »

1. *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 317.

La pile refaite au XIVe siècle, dans le porche du nord, présente sur la quatrième assise octogone, ornée de huit petits trèfles, l'inscription suivante du côté ouest :



Les deux syllabes de la première ligne sont séparées par le trèfle qui encadre une petite tête mutilée. A la seconde ligne, l'auteur de l'inscription avait voulu graver BIN, comme Harmand sur la tour du sud ; mais, comme la place lui manquait pour mettre un I, dont il traça la moitié, et un N entre le B et le trèfle, il s'arrêta en chemin et mit BIN de l'autre côté. La pierre où est gravée le nom ROBIN est l'une des huit assises qui furent posées après l'expertise de 1316, car son ornementation n'offre pas le même caractère que dans les autres piles, comme je l'ai déjà fait remarquer. D'ailleurs, les lettres de cette inscription du XIVe siècle, qui ressemblent à celles de

DAVID et de GOLIAS gravées sous les deux bas-reliefs de maître Berthault, sont bien différentes de l'alphabet du XIIIe siècle employé sur les piles voisines dans les mots DAVID, SAMVEL, ARCA FEDERIS, PHILOSOPHVS.

M. l'abbé Bulteau, qui a déplacé la barre au-dessus du B pour la reporter sur l'O, a lu par erreur RŌBIR ou ROBERTVS[1]. Que signifie la barre au-dessus du B, qui est très rare dans l'épigraphie antérieure à 1316? Je n'en ai trouvé aucun exemple dans l'ouvrage de M. de Guilhermy, mais on rencontre B̄E pour BEATE dans des inscriptions du XIIIe siècle, et une pierre tombale d'Arpajon (Seine-et-Oise), datée de 1291, présente le mot APRES, abrégé ainsi : AP̄S[2]. L'analogie du B et du P conduirait à lire ROBREIN ou ROBERIN, ce qui est moins satisfaisant que ROBIN, prénom de deux charpentiers de la cathédrale au XVe siècle.

A mon avis, ce nom propre difficile à interpréter n'est pas celui d'un sculpteur, comme le pensent M. l'abbé Bulteau, M. Lecocq[3] et M. de Mély, mais plutôt celui d'un veilleur du XIVe siècle. Dans son ouvrage écrit vers 1650, Souchet raconte

1. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, p. 166 et 198.

2. *Inscriptions de la France. Ancien diocèse de Paris*, t. IV, p. 6.

3. *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 463.

qu'une lanterne destinée à éclairer les veilleurs de nuit était suspendue de son temps sous le porche[1]. Au moyen âge, le chapitre de Notre-Dame de Chartres avait le droit d'imposer ce service de guet à ses hommes de corps. On trouve une mention de ces veilleurs en 1469[2].

Les réparations du XIVe siècle.

Pierre de Chelles, Nicolas de Chaumes et Jacques de Longjumeau signalèrent beaucoup d'autres travaux qui leur paraissaient utiles à entreprendre dans leur rapport de 1316. Ils débutent en déclarant que les quatre doubleaux, les piles d'angle et la clef de voûte du carré du transept sont en bon état, mais deux compartiments de remplissage menaçaient ruine, car ils ajoutent « et ne convenrra oter de vostre voûte plus de la moitié ». En effet, le profil des ogives formé d'une gorge entre deux tores, comme dans la nef, prouve qu'elles n'ont pas été remplacées : la clef de voûte, percée d'un œil, remonte également au XIIIe siècle. Cette réparation nécessitait la pose d'un échafaudage au-dessus de l'« enmerllement »

1. *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, t. I, p. 543. Souchet dit que cette lumière se trouvait au-dessus d'un gendarme à genoux, mais il ne faut pas confondre cette statuette, qui a disparu, avec Goliath terrassé par David.

2. Lecocq, *Histoire du cloître Notre-Dame*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 134.

des verrières. On lit plus loin « ensmellement ». Je crois que les experts voulurent désigner par ce terme le point où commence le remplage des fenêtres, c'est-à-dire le niveau de leur appui. En démontant quelques panneaux de vitraux, il était facile de passer dans les baies hautes des poutres pour supporter le plancher destiné à protéger le jubé et les fidèles pendant la démolition partielle de la voûte. Cet échafaudage devait également servir de point d'appui aux cintres des deux nouveaux compartiments de remplissage[1].

Il était urgent de rejointoyer et de « recercher » les arcs-boutants de la cathédrale. Le second verbe s'applique à ce qu'on appelle encore aujourd'hui « un travail en recherche », qui consiste à remplacer des pierres ou des claveaux effrités[2]. Les experts signalent ensuite le mauvais état de deux « pilliers qui espaulent » les tours sans indiquer leur emplacement[3]; mais comme ce paragraphe précède celui qui est consacré aux piliers des porches, je suis persuadé qu'ils ont voulu désigner les deux tours du croisillon nord. En effet, leurs contreforts, maintenus par des étriers en fer, tendent à se décoller depuis longtemps, tandis que ceux des clochers de la façade sont d'une solidité à toute épreuve.

1. Cf. le rapport publié par M. Mortet dans le *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 313, 314 et 318.
2. *Ibid.*, p. 314.
3. *Ibid.*, p. 315.

Après avoir insisté sur la nécessité de consolider les porches latéraux, les experts engagent le chapitre à faire réparer un pan lézardé et un clocheton d'angle de la flèche qui couronne la tour du sud. Les derniers paragraphes de leur rapport sont consacrés à la charpente. Tous ses bois, désignés par les mots de *merren* et de *merrien*, étaient donc en chêne, ce qui prouve bien que la charpente incendiée en 1836 n'était pas en bois de châtaignier, comme on l'a souvent répété. L' « angelot » de la croupe devait tourner sur un pivot, comme celui de la cathédrale romane[1], mais le poinçon qui le portait était pourri et l'assemblage de la poutre faîtière avec le poinçon précédent était cassé. Pour consolider le système, Jacques de Longjumeau, charpentier-expert, conseillait d'ajouter deux fermes solidement reliées entre elles, ce qui permettrait d'utiliser les bois provenant de la croupe pour réparer la charpente de la nef, dont quatre entraits étaient pourris à leur extrémité[2].

Enfin, le beffroi des petites cloches avait besoin d'être renouvelé et celui des grosses cloches demandait une réparation urgente[3]. M. Lecocq pense que le premier devait se trouver dans la tour du

1. Cf. obit du prévôt Henri, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 80.

2. *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 318 et 319.

3. *Ibid.*, p. 319. Le beffroi du clocher sud fut refait en 1468 et incendié en 1836.

nord[1], mais je me garderais bien d'être aussi affirmatif avant le xv[e] siècle[2], car l'archidiacre Pierre de Bordeaux, mort vers 1261, avait fait fondre une grosse cloche placée dans la tour neuve[3], que j'ai identifiée plus haut avec le clocher neuf. Ce qui est certain, c'est que le beffroi des petites cloches, « viez et de lonc temps », ne se trouvait pas dans la flèche en charpente élevée sur le carré du transept entre 1306 et 1310 et qui prit le nom de clocher des Commandes. En effet, cette flèche était l'œuvre d'un maître charpentier de Sens, nommé Renaud, qui avait fait un marché avec le chapitre au mois de février 1306 et dont la journée était payée dix sous[4]. Maître Simon, charpentier chartrain, qui prit part à l'expertise de 1316, avait été

1. *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 457.

2. En 1415, il y avait quatre grosses cloches dans la tour du sud et deux petites dans la tour du nord.

3. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 162.

4. « Capitulo generali festi post Purificationem Beate Marie Virginis, anno domino millesimo CCC° quinto.

« Item, ordinatum fuit quod mittatur, pro Magistro Raginaldo carpentario de Senonis, pro campanili ecclesie componendo, prout dicitur : quod idem magister Raginaldus habebit, singulis diebus quibus operari contigerit in dicto campanili, pro dietis suis, decem solidos turonenses, necnon singulis annis, durante dicto opere duo paria vestium quas placuerit Capitulo sibi dare. Item, nichil percipiet, pro dietis suis, eundo et redeundo Senonis, vel alibi, cytra civitatem Carnotensem, pro negociis propriis ipsius Magistri, nisi prima vice qua veniet Carnotum operaturus in dicta ecclesia Carnotensi. » Bibl. de Chartres, ms. 1008, fol. CLXXXI.

chargé de la terminer par une délibération du 28 septembre 1310[1]. Son obit, inscrit dans le nécrologe à la date du 9 février, fait mention d'une somme de cent livres qu'il avait léguée pour son anniversaire[2].

Le prêtre Geoffroy, qui est représenté dans une verrière haute du croisillon sud, contribua aux frais d'une restauration générale des vitraux qui fut faite vers 1316[3]. Une fenêtre basse de ce bras du transept renferme le vitrail de saint Apollinaire donné en 1329 par le chanoine Thierry[4].

Simon Daguon, architecte de la cathédrale en 1316, avait eu comme prédécesseur Jean des Carrières, nommé maître de l'œuvre par une délibération du 24 décembre 1300, mais le chapitre lui avait interdit d'exercer les mêmes fonctions auprès de Charles de Valois, comte de Chartres[5].

1. « Item, capitulum ordinavit quod Symon carpentarius non habeat licenciam eundi, operandi extra villam donec campanile sit completum. » *Ibid.*, fol. LXXII.

2. « Obiit Simon, carpentarius, cujus anniversarium tenemur annuatim celebrare, qui dedit nobis c solidos ad emendos redditus. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 38.

3. F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 65 note 4, et pl. XXXVI.

4. *Ibid.*, p. 82 et pl. XXXVII.

5. « Anno millesimo trecentesimo, die sabbati, in vigilia Nativitatis Domini. Dicta die Johannes de Carreriis, lathomus, admissus fuit a capitulo in magistrum operis ecclesie et juravit se habere fideliter in dicto opere et in officio isto et quod ipse non assumet Magistratum Comitis, nisi de licentia capituli et prius resignato dicto Magistratu operis in manu capituli. » Bibl. de Chartres, ms. 1008, fol. XIII.

Leurs successeurs firent exécuter d'importantes réparations vers le milieu du XIVe siècle. Ainsi, il fallut ajouter après coup le long de la nef et autour de l'abside des arcs-boutants qui s'appuient sur la corniche et sur le sommet des culées primitives afin de mieux épauler les voûtes hautes. On refit les balustrades des combles, les deux pignons du transept et celui de la façade, orné d'une galerie des rois. Enfin, la chapelle Saint-Piat, fondée par le cardinal Aimeri II de Chalus[1], fut commencée en 1349 derrière le chevet, mais elle communique avec le déambulatoire par un escalier. Le règlement de compte fait avec Jean Cabours, maître de l'œuvre, le 2 août 1370, prouve qu'il avait bâti la tourelle d'escalier au sud de l'abside[2].

Le document le plus intéressant pour l'histoire de la cathédrale au XVe siècle est un compte des dépenses de l'œuvre du 24 juin 1415 au 24 juin 1416 trouvé dans une armoire de l'Hôtel-Dieu par M. Lucien Merlet, qui l'a publié sans commentaires[3]. Laurent Vuatier, qui était maître de

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. I, p. 27.

2. « Die veneris post Petrum ad vincula IIo augusti 1370. Capitulum dedit, de gratia speciali, Magistro Johanni Cabours magistro lathomorum ecclesie octo francos accipiendos super bonis fabrice, habito respectu quod diligenter laboravit in operibus Tourelle de novo facte et quod pro tribus solidis servivit, pro dicta, et alii operarii habuerunt, pro qualibet dicta, sex solidos turonenses. » Bibl. de Chartres, ms. 1008, t. III, fol. XXI.

3. *Bulletin archéologique*, 1889, p. 35 à 94.

l'œuvre à cette époque, exerçait ces fonctions en 1400, car M. René Merlet a découvert la quittance de sa pension datée du 25 décembre de la même année et il a bien voulu me communiquer ce texte inédit[1]. Cet architecte ne touchait que quatre sous par jour[2] quand il était appelé à surveiller un travail délicat comme la restauration de la grande verrière de la Vierge à l'enfant dans le chœur, tandis que Colin Caillart, maçon et couvreur, qui est cité chaque semaine, recevait le salaire le plus élevé, soit cinq sous par jour. Ses aides, Jean Briquède, Jean Douge, Vincent Patouin, Renaud Vielle, Vincent Fillais, Guillot Richeust, Jean Marsaut, Guillaume Bretonnier, Jean Duchesne, Jeannin Bernart, Guillaume Brifer, André Belliart, étaient payés de quatre à deux sous.

Le compte de 1416 mentionne en ces termes les noms des six jurés de la cathédrale qui recevaient chaque année trois aulnes de drap pour se vêtir :

« Pour les robes des 6 jurez et ouvriers de l'église, c'est assavoir Jehan Leraut, plombier,

1. « Magister Laurencius Vuatier, magister lathomorum ecclesie Carnotensis, confessus fuit habuisse et recepisse a magistris seu provisoribus ecclesie Carnotensis per manum domini Johannis Chaillou IV libras x sol. tam super pensione sua quam super expensis quas fecit prout continetur in supplicatione sua ultro tradita dictis magistris fabrice. » Archives d'Eure-et-Loir, G 160, fol. 167 v°.

2. *Bulletin archéologique*, 1889, p. 54 et 56.

Jehan Perier, verrier, Jehan de Laletraye, charpentier, Laurens Vuatier, maçon, Philippot de l'Orloge, fèvre, et Perrin Ytier, orfèvre, à chacun des diz ouvriers 3 aulnes de drap au pris de 22 s. 6 d. l'aulne[1]. »

D'importantes réparations furent faites à la plupart des vitraux et notamment aux verrières du chœur, de saint Lubin, de saint Laurent, de saint Vincent et de la bibliothèque du chapitre par Jean Perier, Jacques Le Bastonnier, Jean Le Royer, Philippot Couillart, dont le salaire était fixé à quatre sous. Pour démonter les panneaux, ils eurent recours à des échafaudages, où ils se firent monter dans une nacelle suspendue à la voûte[2]. Les verrières étaient remises en plomb, près de l'hôtel de l'Horloge, dans un atelier dont il fallut refaire le fourneau et la cheminée comme celle de la forge, ce qui nécessita l'emploi de 8,600 briques, payées 25 sous le mille[3]. Jean Perier peignit en six jours une figure de saint Nicolas dans une grisaille du XIII[e] siècle, qui est dans la chapelle rayonnante à droite de l'axe[4]. Le chapitre acheta du verre blanc et du verre de couleur à Jean de Voire, marchand à Feuillet, près de Loigny[5].

1. *Bulletin archéologique*, 1889, p. 93. Cf. p. 64, où les mêmes jurés reçoivent une gratification au mois de novembre 1415.

2. *Bulletin archéologique*, 1889, p. 63.

3. *Ibid.*, p. 50.

4. *Ibid.*, p. 81.

5. *Ibid.*, p. 66 et 77.

Parmi les autres ouvriers, Philippot Mauvoisin, serrurier, fut continuellement employé à réparer les barres de fer des vitraux et les serrures. Il était chargé d'assurer la marche de l'horloge principale[1], qu'il avait pourvue d'une sonnerie automatique en 1392. Sous la direction de Jean de Laletraye, les charpentiers Jean Rogier, Robin et Jean Desmoulins, Jean Delavau, François Haudry, Jean Goubaut, Georget Guiart, Guillaume Dufour, Macé Basille, Oudin de Jouy, qui vint de Blois, travaillèrent aux beffrois des clochers. Les plombiers Jean Leraut, Jean Motet, Étienne Aveline et Lorin Chanoine firent des réparations aux couvertures et à la toiture de la tour du nord, dite « clochier de plon » dont la charpente avait été refaite en 1387. Il fallut acheter quatorze saumons de ce métal, pesant 6,855 livres, à Adam Brunel, épicier et bourgeois de Paris[2]. Les plaques de plomb étaient fondues dans un atelier voisin de la cathédrale.

Le clocher de pierre, c'est-à-dire la tour du sud, renfermait quatre cloches, à savoir : *Marie,* fondue au mois d'octobre 1388 par Guyot de Sainte-Marie; *Gabriel,* fondue le 27 septembre 1414 par Naudin Bouchard, d'Orléans, dans le cimetière du chapitre; *Bourdeau* et *Chartain*,

1. *Bulletin archéologique*, p. 94. De là le surnom de Philippot de l'Orloge qui lui est donné p. 93. La cathédrale possédait deux horloges en 1359. Elles furent réparées par Jean de Soissons dix ans plus tard.

2. *Ibid.*, 1889, p. 93.

mentionnées en 1386[1]. Il fallait dix-huit hommes pour sonner les deux premières et huit pour mettre en branle les deux autres. Guillaume Porcheret veillait la nuit avec un guetteur dans la tour du nord[2], qui contenait deux cloches nommées le *Gros* et le *Petit Moineau*[3]. J'ai relevé aussi la mention des orgues[4] : les fonts baptismaux romans, qui sont aujourd'hui dans le bas côté sud de la crypte, devaient se trouver dans une chapelle rayonnante[5].

Le maître autel, flanqué de quatre anges en cuivre qui furent refaits en 1458 par le fondeur Alexandre de Vanes était surmonté d'un brillant luminaire fixé au tour, à la perche et à la couronne, c'est-à-dire à divers appareils en forme de cercle et de baldaquin[6]. A chaque grande fête, on dépensait 65 livres de cire fondue dans les dépendances de la cathédrale par Colin Fremin et ses aides. Derrière le maître autel on avait établi une loge pour les marguilliers faite en traverses de

1. *Bulletin archéologique*, p. 41, 44, 48 et 88.
2. Ce service de guet avait été établi en 1359.
3. *Bulletin archéologique*, p. 66 et 69. La fonte du Petit Moineau était toute récente. Cf. p. 60.
4. *Ibid.*, p. 38, 64 et 94. L'organiste se nommait Lucas Lebis. Cf. p. 60.
5. *Ibid.*, p. 83. Le 24 juin 1349, le chapitre avait décidé que le legs d'Étienne Belot serait employé à l'achat d'un orgue et Jean de Châteaudun fut envoyé à Paris en 1353 pour apprendre à jouer de cet instrument. De Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 221, note 1.
6. *Ibid.*, 1889, p. 36 à 38.

bois, hourdées de plâtre, par le huchier Richard de la Saussaye[1].

En résumé, voici les noms de dix architectes de la cathédrale qu'on peut citer avec certitude entre la fin du xe siècle et le commencement du xvie siècle.

Teudon, qui refit la façade et la toiture de la cathédrale du ixe siècle après l'incendie de 962.

Bérenger, qui bâtit la cathédrale de Fulbert après l'incendie de 1020 et qui la restaura après l'incendie de 1030.

Vital, qui mourut avant 1130.

Jean des Carrières, en 1300.

Simon Daguon, qui prit part à l'expertise de 1316 avec l'imagier maître Berthaut.

Jean Cabours, en 1370.

Laurent Vuatier, maître de l'œuvre en 1400, 1415 et 1416, et Colin Caillart, maître maçon pendant ces deux dernières années.

Geoffroy Sevestre, maître de l'œuvre de la chapelle de Vendôme[2] en 1417, qui reçut 240 livres de salaire[3].

Jean Martin, avant 1506.

Jean Texier, dit de Beauce, qui demeurait à Vendôme, s'associa avec Thomas Levasseur[4] pour

1. *Bulletin archéologique*, 1889, p. 63, 66 et 67.

2. Cette chapelle s'ouvre entre deux contreforts, dans la cinquième travée du bas côté sud.

3. Archives d'Eure-et-Loir, G 154.

4. Cet architecte ne semble avoir joué aucun rôle dans la construction de la flèche.

signer, le 11 novembre 1506, le marché de la flèche en pierre du clocher nord incendié le 26 juillet précédent. Les travaux, commencés le 24 mars 1507, durèrent sept ans, car le nom de Jean de Beauce et la date de 1513 sont gravés derrière le socle de la statue du Christ qui surmonte le gâble de la face ouest[1]. Il commença la clôture du chœur le 18 décembre 1514[2], signa un marché le 24 octobre 1519 pour établir au revers de la façade une tribune qui resta inachevée, puis il fit bâtir le pavillon de l'horloge au pied de la tour du nord en 1520 et mourut le 29 décembre 1529[3].

Il faut mentionner aussi vingt et un charpentiers : Manoald, mort avant 1028; Jean et Martin, qui vivaient dans la première moitié du XI[e] siècle;

1. Cette inscription est ainsi conçue :

1513
Jehan de Beauce macon qui
a faict ce clocher ma faict faire

2. Lecocq, *Chroniques, légendes, curiosités et biographies beauceronnes*, p. 147. — Abbé Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 159 à 166.

3. Jean de Beauce ne fit que l'encadrement des scènes, comme le prouve un marché du 23 décembre 1517. Les quinze groupes sculptés de 1520 à 1543 sont l'œuvre de Jean Soulas, imagier de Paris, François Marchand et Nicolas Guibert. Au XV[e] siècle, la clôture à claire-voie du chœur fut décorée de peintures par Pierre Patin, de Paris, suivant un marché du 7 octobre 1482.

Jean, fils de Vital, qui travailla vers le milieu du XIIe siècle; maître Raoul, mort dans la seconde moitié du XIIIe siècle; Renaud de Sens, cité en 1306; Simon, cité en 1310 et en 1316; Perrot Martineau, qui refit la flèche en bois de la tour du nord en 1387; Jean de Laletraye et les dix charpentiers qui sont cités dans le compte de 1415-1416; Robin Bonvallet et Jehan de Launoy, en 1431.

Enfin, le compte de 1415-1416 nous fait connaître les noms de Jean Perier, peintre-verrier, de Philippot Mauvoisin, serrurier, de Jean Leraut, plombier, de Perrin Ytier, de Gillot Saget, orfèvres, et d'un peintre d'armoiries nommé Laurent[1].

Tel est l'état de nos connaissances sur la construction des cathédrales romanes et de la cathédrale gothique de Chartres, sur les maîtres de l'œuvre, sur les charpentiers et quelques autres jurés, d'après les textes, les fouilles et les études les plus récentes. J'aurais voulu pouvoir combler les vides de la liste des architectes, surtout pour le XIIIe siècle, mais la perte si regrettable des registres capitulaires antérieurs au XIVe siècle et l'absence de l'inscription gravée au centre du labyrinthe ont rejeté leurs noms dans l'oubli.

1. *Bulletin archéologique*, 1889, p. 68, 70, 73, 87 et 93.

LE

DIOCÈSE DES ESPAGNES

DE 293 A 309

Par M. Jules Maurice, membre résidant.

Lu dans la séance du 25 janvier 1905.

Les auteurs anciens ont été formellement divisés sur le sujet dont j'ai l'honneur d'entretenir la Société des Antiquaires de France; les auteurs modernes ont fait de même[1].

Le partage de l'empire romain, en 293, par Dioclétien entre deux Augustes et deux Césars eut pour résultat de créer en Occident deux empires, dont l'un, comprenant les Gaules et la Bretagne, fut attribué au César Constance Chlore et dont l'autre, composé de l'Italie et de l'Afrique, resta aux mains de Maximien Hercule, qui régnait déjà

1. L'auteur de la meilleure histoire moderne sur cette époque, le professeur O. Seeck, considère comme tout à fait invraisemblable l'attribution de l'Espagne à Maximien Hercule (O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. I, p. 32 et 454). Schiller (*Geschichte des römischen Kaiserzeit*, t. II, p. 131) et Duruy (*Histoire des Romains*, t. V, p. 545) ne se prononcent pas.

comme Auguste sur tout l'Occident depuis l'année 285[1]. Ce sont là, du moins, les faits certains. Mais on ignore auquel de ces deux empires furent jointes les provinces espagnoles. C'est ce problème que je voudrais résoudre dans cette communication.

L'empereur Julien attribue formellement la possession de l'Espagne à Constance Chlore. Parlant à Constance II de Constance Chlore, son aïeul, il lui dit : « Ὅ γε μὴν τοῦ πατρὸς γεννήτωρ Γαλατίας ἔθνη τὰ μαχιμώτατα καὶ τοὺς Ἑσπερίους Ἴβηρας καὶ τὰς ἐντὸς Ὠκεανου νήσους[2]. »

Cette affirmation de Julien a généralement servi de base à l'histoire de cette époque, car il semblait bien difficile qu'il se fût trompé sur un événement aussi important et relatif au passé de sa propre famille.

Le témoignage d'Aurelius Victor paraissait encore confirmer celui de Julien. Cet auteur dit, en effet[3] : *Cuncta quae trans Alpes Galliae sunt, Constantio commissa; Africa Italiaque Herculio*. Il n'est pas, à vrai dire, question de l'Espagne dans ce passage; mais, comme le *dioecesis Hispaniarum* fut généralement joint par la suite à ceux des Gaules

1. Hercule porta le titre d'Auguste depuis l'année 285. Cf. O. Voetter, *Die Kupferprägungen der Diocletianischen Tetrarchie* (*Numismatische Zeitschrift*, t. XXXI, p. 2).
2. *Juliani imperatoris quae supersunt*, etc. (éd. Teubner, Or. II, t. I, p. 65).
3. Aurelius Victor, *De Caesaribus*, 39, 30.

et de Bretagne[1], on crut qu'il en avait été de même en 293. Tout au contraire, Lactance, dans son livre : *De mortibus persecutorum*, dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de constater la grande valeur historique dans mes communications à la Société des Antiquaires[2], atteste l'attribution de l'Espagne à Maximien Hercule.

D'abord, dans le chapitre VIII, il écrit sur cet empereur : *Nam cum ipsam imperii sedem teneret Italiam, subjacerentque opulentissimae provinciae vel Africa, vel Hispania, non erat in custodiendis opibus tam diligens, quarum illi copia suppetebat*. Et, dans le chapitre XVI, parlant de la persécution des chrétiens commencée en 303 par Dioclétien, il dit encore : *Vexabatur ergo universa terra et, praeter Gallias, ab oriente usque ad occasum tres acerbissimae bestiae saeviebant*. Ces trois persécuteurs des chrétiens sont Dioclétien, Hercule et Galère; les Gaules seules échappent à leur fureur, parce qu'elles sont seules soumises à Constance Chlore; l'Espagne devait donc appartenir à Maximien Hercule. C'est ce que confirment, en effet, les documents que nous possédons sur la persécution des chrétiens en Espagne

1. Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*. Traduction française. *L'organisation de l'empire romain*, t. II, p. 79 et suiv.

2. Le 15 novembre 1899 (*Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, p. 335 et suiv.) et le 14 janvier 1903 (*Ibid.*, p. 142 et suiv.).

sous le gouvernement de Dacianus, qui devait être vicaire du *dioecesis Hispaniarum*[1], sous le règne de Dioclétien, de 303 à 305. Cet empereur publia, au début de l'année 303, deux édits de persécution qui ne s'appliquaient qu'aux ecclésiastiques[2]; puis, lors des fêtes de ses *vicennalia*, le 17 novembre 303, il accorda une amnistie générale aux condamnés qui se trouvaient alors dans les prisons de l'État[3]; mais les chrétiens n'en purent pas profiter, parce qu'on exigeait d'eux pour cela qu'ils aient sacrifié aux dieux de l'empire; enfin, au printemps de l'année 304[4], un nouvel édit de l'empereur ordonna la persécution aussi bien contre les laïques que contre les ecclésiastiques.

Parmi les chrétiens qui souffrirent en Espagne de la persécution de Dioclétien de 303 à 305, je ne relèverai que trois noms, parce qu'ils suffisent à fixer les dates qui nous intéressent. Le premier est celui du grand évêque Osius de Cordoue, qui,

1. En effet, il jugea les chrétiens dans plusieurs provinces : la Karthaginiensis, la Tarraconensis, la Lusitania. Cf. Lenain de Tillemont, *Mem. eccles.*, t. V, p. 217 et suiv. Dacianus est désigné comme *praeses* dans chaque province par les martyrologes et par Prudence dans le *Peri Stephanon*, t. IV.

2. Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VIII, cap. 6, et *De martyribus Palestinae Prolegomena*.

3. Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VIII, cap. 6.

4. Eusèbe, *Ibid.* — Herman Hülle, *Die Toleranzerlasse römischer Kaiser für das Christenthum bis zum Jahre* 313. Berlin, 1895, p. 39.

d'après saint Athanase[1], souffrit pour sa foi, tout au début de la persécution. Vient ensuite le diacre Vincentius[2], qui fut arrêté à Saragosse (*Caesarea-Augusta*) avec son évêque Valère. Son martyre est particulièrement intéressant pour nous, parce qu'il eut lieu avant l'édit d'amnistie du 17 novembre 303. Saint Vincent, n'y ayant pas succombé, fut reconduit en prison et y mourut après l'édit, en janvier 304 d'après les martyrologes. En cette même année 304, après la promulgation du troisième édit, on commença à persécuter les laïques. Une jeune fille, sainte Eulalie, dont le martyre a été célébré par Prudence dans l'un de ses plus beaux hymnes, ayant renversé les idoles, fut brûlée, après de longues tortures, à Emerita, en Lusitanie[3]. On peut

1. Saint Athanase, *Ad solitariam vitam agentes* (Migne, t. I des *Œuvres*, p. 837). Le début de la persécution est indiqué dans les *Consularia Constantinopolitana* et dans le *Chronicon Paschale* (*Mon. Germ. hist. Chronica minora*, p. 231).

2. *Les martyrologes d'Adon et d'Usuard* placent la mort de saint Vincent au XI des calendes de janvier (22 janvier) (cf. Migne, *Patrologie latine*, vol. 123, p. 679-680); *Le martyrologe romain* le place au 28 janvier (cf. Ruinart, *Acta martyrum sincera*. Ratisbonne, 1859, p. 400 à 411). Le martyre de saint Vincent est encore connu par un hymne du livre IV du *Peri Stephanon* de Prudence et par trois sermons de saint Augustin : 274, 275, 276.

3. Cf. Prudence, *Peri Stephanon*, lib. IV. Le troisième édit de la persécution est daté par Eusèbe (*De martyribus Palestinae*, lib. III, cap. 1, et *Hist. eccles.*, lib. VIII, cap. 6) de la deuxième année de la persécution; cf. Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 479.

donc affirmer qu'en 303 et 304, la persécution qui sévissait dans tout l'empire, excepté dans les états de Constance Chlore, s'était étendue à l'Espagne, dont le sort fut le même que celui de l'Italie et de l'Afrique qui appartenaient à Maximien Hercule.

On peut en conclure que les provinces espagnoles furent du domaine de Maximien Hercule tant que dura la première tétrarchie.

Lorsque le second gouvernement de cette sorte fut organisé le 1er mai 305, la persécution cessa dans tout l'empire. On doit attribuer ce changement à l'influence de Constance Chlore qui fut le chef de cette seconde tétrarchie, car, après sa mort, Galère ayant pris à son tour le rang de premier Auguste, la persécution ne tarda pas à recommencer[1]. Toutefois, l'on constate que Constantin, suivant la tradition de son père, l'épargna aux Gaules; que Sévère II, bien que soumis à l'influence de Galère, fut trop vite détrôné[2] par Maxence pour avoir le temps de l'appliquer dans ses États; enfin que Maxence, ennemi de Galère et agissant sans doute dans un esprit d'opposition contre lui, laissa les chrétiens jouir d'un repos relatif en Italie et en Afrique. L'Orient seul et les

1. Voir, à cet égard, la suite du récit d'Eusèbe dans le *De martyribus Palestinae*, cap. 8, et dans les *Hist. eccles.*, lib. VIII, cap. 11 à 13, et H. Hülle, *loc. cit.*, *Die Toleranzerlasse der Diocletianisch-Constantinischen Zeit*, p. 36 à 41.

2. Le 28 octobre 306; il périt au printemps de 307.

états de Galère, c'est-à-dire la péninsule des Balkans, durent de nouveau subir la persécution. Mais l'on ne peut rien conclure pour l'Espagne du fait qu'elle y échappa à partir du 1er mai 305.

Nous ne possédons, en dehors des renseignements fournis par les monnaies, pour nous fixer sur le sort de cette province, qu'un document beaucoup plus tardif : c'est une légende qui ne porte aucune indication de date et qui est rapportée par Rufin d'Aquilée[1], Socrate[2], Sozomène[3] et Théodoret[4]. Cette légende parle de la conversion de l'Espagne au christianisme par le moyen d'une esclave captive dont les miracles auraient convaincu un roi et une reine barbares qui, devenus chrétiens, se seraient décidés à envoyer une ambassade à Constantin pour se soumettre à son autorité[5]. On verra plus loin qu'il y a une part de vérité dans ce récit et on comprendra dans quelles conditions l'Espagne se soumit réellement d'elle-même à Constantin en l'année 309.

L'étude des émissions monétaires de l'atelier de Tarragone nous renseigne sur le sort de l'Espagne de 305 à 309, et voici comment.

Il existait en Occident, à l'époque qui nous

1. Rufin d'Aquilée, *Hist. eccles.*, cap. 10.
2. Socrate, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. 20.
3. Sozomène, *Hist. eccles.*, lib. II, cap. 7.
4. Théodoret, *Hist. eccles.*, lib. I, cap. 24.
5. Elle est rapportée dans Lenain de Tillemont (*Histoire des empereurs*, t. IV, p. 297 à 299).

occupe, deux groupes d'ateliers monétaires nettement distincts : ceux des Gaules et de Bretagne d'une part, c'est-à-dire ceux de Londres, Lyon et Trèves; ceux d'Italie et d'Afrique d'autre part, c'est-à-dire ceux d'Aquilée, Rome et Carthage, et, un peu plus tard, celui d'Ostie, ouvert en 309. Du moins, il en fut ainsi jusqu'à la défaite de Maxence, en 312, qui fit passer tout l'empire d'Occident dans les mains de Constantin. Si l'on peut démontrer auquel de ces deux groupes se rattachait l'atelier de Tarragone, on verra de quelle chancellerie il dépendait : soit celle d'Italie, qui envoyait ses ordres aux ateliers italiens et africains et fut la chancellerie d'Hercule, de Sévère II et de Maxence successivement; soit celle des Gaules, qui fut celle de Constance Chlore, puis de Constantin. On saura ainsi à quel empire se rattachait le *dioecesis Hispaniarum*[1].

Examinons successivement le témoignage des légendes et des types monétaires.

Les *folles,* ou moyens bronzes, émis dans les

1. Dans une communication à la Société des Antiquaires du 19 décembre 1900, j'ai montré que les empereurs Constantin et Maxence avaient été alliés de 306 à 308. Le fait est vrai; ma démonstration est exacte à condition de dire que les monnaies frappées à Tarragone, en témoignage de cette alliance, l'ont été par ordre de Maxence. A cette explication, je puis même ajouter aujourd'hui une preuve nouvelle de cette alliance : c'est la frappe dans l'atelier de Lyon, par ordre de Constantin, de monnaies au nom de Maxence. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon* (*Mémoires des Antiquaires de France*, 1904, p. 47).

ateliers d'Aquilée, de Rome et de Tarragone, en Italie et en Espagne, depuis le 1er mai 305 jusqu'à la fin de l'année 306, pendant le règne de Sévère II, présentent à leurs revers certaines légendes et certains types communs à ces trois ateliers[1] : VIRTVS·AVGG·ET·CAESS·N·N·, et : FIDES·MILITVM·AVGG·ET·CAESS·N·N·, ou des variétés de ces légendes avec les types suivants : l'empereur galopant et foulant des vaincus aux pieds de son cheval; et la Fidélité, drapée, tenant des enseignes militaires[2]. A la même époque, les ateliers des Gaules et de Bretagne frappaient des pièces présentant les légendes : GENIO·POPVLI·ROMANI·, ou : GENIO·POP·ROM·, avec le type du génie versant la liqueur d'une patère, ou : MARTI·PATRI·CONSERVATORI, avec la représentation de Mars[3]. Ce qu'il importe de remarquer c'est que les deux groupes d'ateliers se distinguent nettement par les légendes et les types des revers des pièces émises en 305 et 306.

Mais la différence entre ces deux groupes s'ac-

1. L'atelier de Carthage diffère des autres parce qu'on y voulut représenter, aux revers des monnaies, la divinité de Carthage.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 260 à 273) et *L'atelier monétaire d'Aquilée* (*Rivista italiana di numismatica*, 1901, p. 277 à 289).

3. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves* (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXI, 1902, p. 137 à 149). — *L'atelier monétaire de Lyon* (*Ibid.*, t. LXIII, 1904, p. 23 à 45).

centua après la prise du pouvoir impérial par Maxence, à Rome, le 28 octobre 306, bien que Constantin et Maxence aient été alliés. On distingue de plus en plus nettement par leurs émissions, frappées de 306 à 309, les ateliers d'Italie et d'Espagne de ceux des Gaules et de Bretagne.

En effet, les légendes des revers des monnaies portent en quelque sorte la signature de chacun des deux empereurs d'Occident. Les ateliers de Rome, d'Aquilée, de Tarragone inscrivirent sur leurs pièces, frappées pour la plupart au nom de Maxence, CONSERVATOR, ou CONSERV·VRB·SVAE·, qui désignaient Maxence comme conservateur ou sauveur, *Urbis suae,* de Rome[1], et parfois : CONSERVATORES·VRB·SVAE, lorsque Maxence associa son allié, Constantin, à la protection de Rome, tandis que l'atelier de Carthage inscrivit de son côté, sur ses *folles :* CONSERVATORES·KART·SVAE[2]. Le type des revers de ces pièces est le même : c'est un temple à quatre ou six colonnes, au centre duquel est assise la divinité, Rome ou Carthage. Ce sont les légendes et les types des monnaies sorties des ateliers de Maxence. — Pendant le même temps, les ateliers des Gaules et de Bretagne, qui appartenaient à

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome* (*Revue numismatique*, 1899, p. 344 à 347). — *L'atelier monétaire de Tarragone* (*Ibid.*, 1900, p. 275 à 278). — *L'atelier monétaire d'Aquilée* (*Rivista italiana di numismatica*, p. 291 à 293).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Carthage*, p. 221-222.

Constantin, Lyon, Trèves[1] et Londres[2], émettaient des monnaies présentant des légendes et des types des revers totalement différents de ceux des pièces du groupe précédent, et parmi lesquelles quelques-unes seulement sont frappées aux noms de Maxence dans l'atelier de Lyon. Ce sont les légendes déjà inscrites antérieurement sur les pièces des mêmes ateliers : GENIO·POP·ROM·; MARTI·PATRI·PROPVGNATORI·, ou : CONSERVATORI; ou, célébrant l'alliance de Maximien Hercule, père de Maxence et de Constantin : CONCORD·PERPET·D·D·N·N·, ou : SECVRITAS·PERPET·D·D·N·N·, ou, s'appliquant à Constantin : CONSTANTINO·P·AVG·B(ono) R(ei) P(ublicae)·NAT(o), ou : VIRTVS·PERPET·CONSTANTINI·AVG·; sur les pièces d'or, on trouve : GAVDIVM·ROMANORVM et la représentation de l'Allemagne vaincue par Constantin. — L'atelier de Tarragone se distinguait nettement de ce groupe en n'inscrivant sur ses pièces aucune de ces légendes, mais en y frappant, au contraire, celles qui se retrouvent sur les monnaies des autres ateliers de Maxence.

Les effigies d'empereurs, au droit des pièces,

1. Voir les deux ateliers déjà cités (*Mémoires des Antiquaires de France,* 1902, p. 149 et suiv.; 1904, p. 45 et suiv.).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Londres* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 110 à 114). On trouve également, sur les pièces de Londres : MARS·VICTOR·PACIF. Voir ma communication à la Société des Antiquaires (*Bulletin*, 1900, p. 316).

caractérisent plus encore les deux groupes d'ateliers en question. En effet, l'effigie de Sévère II, qui ne régna qu'un an et demi, depuis le 1er mai 305 jusqu'au 28 octobre 306, ne se trouve sur l'ensemble des monnaies émises à son nom à cette époque que lorsqu'elles sont sorties de ses propres ateliers. On la rencontre sur toutes les pièces d'or, d'argent et de bronze qui furent alors frappées à Aquilée, Rome, Carthage et Tarragone au nom de cet empereur.

Tout au contraire, l'on se contenta, dans les états des empereurs des Gaules, d'inscrire les noms de Sévère II, César ou Auguste, sur les coins qui servaient à la fabrication des monnaies les plus courantes, autour de l'effigie de Constance Chlore; on ne grava pas celle de Sévère sur ces coins; aussi ne la trouve-t-on pas sur les pièces de bronze sorties des ateliers des Gaules et de Bretagne[1].

Mais c'est principalement sur les monnaies émises depuis la prise du pouvoir impérial à Rome par Maxence, le 28 octobre 306, que l'on trouve la preuve évidente que l'atelier de Tarragone avait continué à appartenir à l'empereur de Rome.

En effet, Constantin et Maxence, qui furent alliés politiquement de la fin de l'année 306 au

1. J. Maurice, *L'iconographie par les médailles des empereurs romains de la fin du IIIe et du IVe siècle* (*Revue numismatique*, 1904, p. 490 à 497 et pl. X).

printemps de 308, firent frapper tous deux des monnaies au nom de l'empereur allié; mais leurs chancelleries n'avaient pas fait l'échange de leurs effigies, si bien que les ateliers de Maxence, parmi lesquels se trouve celui de Tarragone, inscrivirent le nom de Constantin sur de nombreuses monnaies qui gardèrent l'effigie de Maxence, tandis que l'atelier de Lyon, seul parmi ceux de Constantin, émit de rares monnaies au nom de Maxence, mais à l'effigie de Constantin[1]. Ces substitutions d'effigies[2] distinguent les deux groupes d'ateliers, dépendant l'un de la chancellerie d'Italie, l'autre de celle des Gaules. Ces effigies ne peuvent pas, dans le cas présent, se confondre, parce que la figure de Constantin est imberbe tandis que celle de Maxence a un grand collier de barbe[3].

Aussi est-il facile de distinguer les deux groupes d'ateliers : 1° celui qui appartenait à Maxence, comprenant Rome, Aquilée, Carthage et Tarragone; 2° celui qui appartenait à Constantin, comprenant Trèves, Lyon et Londres.

Il en fut ainsi en 307 et 308; mais, au

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon* (*Mémoires des Antiquaires de France*, 1904, p. 47 à 50).

2. J'ai expliqué ces substitutions d'effigies dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1902, p. 169 à 174 et 339 à 341, avec une planche.

3. J. Maurice, *Communication à la Société nationale des Antiquaires de France* (*Bulletin*, 1902, p. 339 à 341 et planche).

début de l'année 309, la situation changea brusquement. Les monnaies qui furent dès lors émises dans l'atelier de Tarragone différèrent totalement des précédentes, et l'on peut constater que l'Espagne adhéra alors pacifiquement au gouvernement de Constantin. Ce fait vient confirmer en partie la légende dont il a été question plus haut, légende rapportée dans Rufin d'Aquilée et dans les auteurs byzantins.

Constantin, brouillé avec Maxence en l'année 308, à la suite des démêlés que l'empereur de Rome eut avec son père, Maximien Hercule, se rapprocha, au printemps de l'année 309, de Licinius auquel il fiança bientôt sa sœur Constantia, et de Maximin Daza qui avait reçu en même temps que lui la consécration de son titre d'Auguste par Galère, chef de la tétrarchie impériale[1]. A partir de ce moment, les ateliers des Gaules et de Bretagne, c'est-à-dire ceux du domaine de Constantin, Londres, Lyon et Trèves, émirent des monnaies aux noms des trois Augustes, Constantin, Licinius et Maximin Daza[2]. Pendant ce temps, Maxence était sans alliances dans l'empire; ses ateliers, restés ouverts en Italie, ceux de

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves* (*Mémoires des Antiquaires de France*, 1902, p. 146 à 148).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon* (*Mémoires des Antiquaires de France,* 1904, p. 561 à 566). — *L'atelier monétaire de Londres* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 115 et 116).

Rome et d'Ostie, n'émettaient plus de monnaies qu'en son nom et en celui de son jeune fils, Romulus, mort en 309 et désigné comme *nobilissimus vir*[1] ainsi qu'il suit : IMP·MAXENTIVS·DIVO·ROMVLO·N·V·FILIO. Il n'y eut donc à cette époque aucune ressemblance entre les émissions monétaires des ateliers d'Italie et celles des ateliers des Gaules. Or, l'atelier de Tarragone cessa la frappe des monnaies de Maxence; il n'émit pas celles du *divus Romulus* qu'émettaient les ateliers d'Italie en 309; mais, à partir du printemps de cette année, il frappa, comme les ateliers de Trèves, de Lyon et de Londres, des pièces aux noms des trois Augustes, Constantin, Licinius et Maximin Daza[2]. Il appartenait donc dès lors à Constantin, dont il recevait les ordres et, puisque les auteurs ne parlent d'aucune guerre à cette époque, on doit en conclure que l'Espagne fit d'elle-même sa soumission à Constantin au début de l'année 309.

Ce fait vient confirmer la légende dont il a été question plus haut sur la soumission volontaire de l'Espagne à Constantin. Mais l'on en aperçoit la raison politique. L'Espagne, après la rupture

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia* (*Rivista italiana di numismatica*, 1902, p. 7 à 10). Il faut y ajouter les monnaies commémoratives de Maximien Hercule, qui ne sont émises que dans les États de Maxence.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 279 à 285).

survenue en 308 entre Constantin et Maxence[1], se trouvait complètement isolée de l'Italie et à la merci de l'empereur des Gaules. Elle adhéra donc à son empire. Il est possible qu'elle ait été déjà en partie convertie au christianisme conformément au récit de la légende[2] et que, pour cette raison, les sympathies des provinces espagnoles aient été naturellement portées vers Constantin, qui restait encore officiellement païen, mais qui protégeait déjà comme son père les chrétiens contre toute persécution. En tous cas, le *dioecesis Hispaniarum* fut rattaché pacifiquement, à partir du printemps de 309, à ceux des Gaules, après avoir appartenu successivement à Hercule, à Sévère II et à Maxence.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome* (*Revue numismatique*, 1899, p. 347).
2. Il est impossible de contrôler la légende en ce qui concerne la conversion d'un roi d'Espagne; mais l'autorité de ces chefs barbares devait être limitée à une région.

LES

NOUVEAUX MILLIAIRES

DE

LA ROUTE DE CAPSA A TACAPE

DÉCOUVERTS PAR M. LE CAPITAINE DONAU

Par M. J. Toutain, membre résidant.

Lu dans la séance du 30 novembre 1904.

I. — Les Milliaires.

La longue voie romaine qui reliait *Theveste* (Tébessa) à *Tacape* (Gabès) par *Capsa* (Gafsa) a été depuis longtemps étudiée. Ch. Tissot, dans sa *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique,* a résumé tous les travaux antérieurs sur la question et publié quelques bornes milliaires découvertes le long de cette route par MM. Duveyrier et Chevarrier[1]. Depuis lors, la section orientale de cette voie a été parcourue par MM. les capitaines Privé, Hilaire et Le Bœuf[2];

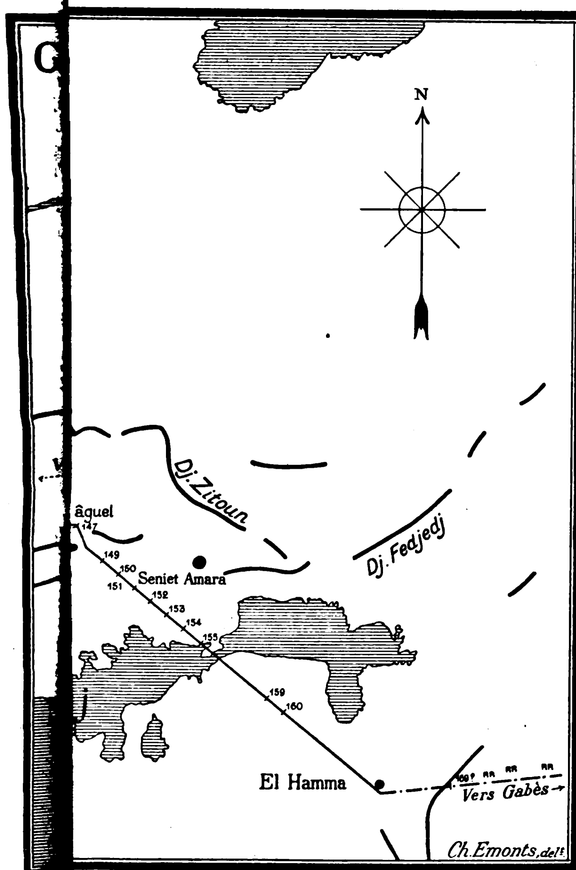
1. Ch. Tissot, *ouvr. cité*, II, p. 650 et suiv.
2. *Bulletin archéologique du Comité*, 1895, p. 84-88; 1899, p. 543-544; 1903, p. 287-288.

de nouveaux milliaires ont été exhumés entre *Tacape* et les *Aquae Tacapitanae* (El Hamma), puis au nord du chott Fedjedj, près des puits appelés Biar Belouffa. Enfin, en 1903 et 1904, M. le capitaine Donau, commandant militaire du cercle de Kébilli, a entrepris une exploration méthodique de cette route ; il en a cherché tous les restes visibles sur le terrain depuis Gafsa jusqu'à El Hamma ; il a retrouvé de nombreux milliaires encore en place, et ainsi il a pu établir le tracé certain de cette grande artère sur un développement d'environ soixante-dix kilomètres. C'est à lui que revient tout le mérite des découvertes que nous exposons dans ce mémoire ; notre rôle se borne à présenter ici les résultats très importants de son étude.

*
* *

Aux environs de la ville arabe qui a succédé à *Capsa*, les colonnes milliaires, qu'il est si facile de transformer en supports de terrasses ou de mosquées, n'ont évidemment pas été respectées. A quatre kilomètres vers l'est se trouve le village de Lala ou Leila ; on a eu besoin de moellons pour élever ses masures ; les bornes ont subi une destruction presque complète ; quelques fragments de fûts rassemblés à l'entrée ouest du village, autour d'une tombe de santon, en sont aujourd'hui les seuls restes visibles. Il en a été de

Pl. VI.


N
Dj. Zitoun
Dj. Fedjedj
âguel
147
149
150
151
152
153
154
155
159
160
Seniet Amara
El Hamma
Vers Gabès
Ch. Emonts, delt

même, sans doute, aux environs des villages de Lortés, El-Guettar, Nechiou, où les débris romains sont aussi informes que nombreux. Mais, à mesure qu'on s'éloigne des villages indigènes et spécialement au delà des collines que la voie traversait entre El Guettar et le défilé de Bir Marbot, les chances de retrouver les anciennes bornes milliaires augmentent beaucoup. En outre, la ligne télégraphique, construite pendant l'hiver 1903-1904 d'El Guettar à Mehamla, trace sur le terrain des alignements qui facilitent les recherches.

Comme l'ont prouvé les milliaires antérieurement découverts, à l'origine, les milles étaient comptés sur cette voie à partir de *Theveste*. Les découvertes de M. le capitaine Donau ont été faites depuis le milliaire CXIII jusqu'au milliaire CLX. De mille en mille, cet officier a suivi la direction de la voie; il a retrouvé un grand nombre de bornes, intactes ou mutilées, d'époques diverses; les unes datent des premières années de l'empire, les autres de l'époque de la tétrarchie.

Milles 113-117. — Aux environs de la position probable du milliaire 113 se voit encore une borne avec base carrée et corniche d'un seul bloc, près d'un tertre formé par les ruines d'une petite construction; mais sa forme diffère de tous les modèles de milliaires trouvés sur la voie. Trois des faces portent un cadre de relief très accentué, sans trace visible d'inscription, tandis que la qua-

trième face parait avoir été seulement dégrossie, comme si cette borne devait être adossée à un mur.

Au 115e mille ont été retrouvés les débris de deux colonnes et de deux bornes à section rectangulaire. Malheureusement, il ne reste sur ces débris aucune trace d'inscription.

Au delà, sur une longueur de deux milles environ, on suit un plateau ondulé où de petites tranchées paraissent avoir été ouvertes dans tous les dos de terrain pour le passage de la route. Si cette hypothèse est exacte, ce serait ici la seule partie de la voie restée visible sur le sol; mais cette conjecture n'a pas été corroborée par la découverte de bornes milliaires; les bornes qui marquaient le 116e et le 117e mille n'ont pas été retrouvées; ces dernières devaient être placées à proximité et au nord-est du puits actuel de Bir Marbot.

Après avoir traversé un thalweg, où elles ont été cherchées en vain, et après avoir parcouru un mille, on arrive au mille 118.

Mille 118. — Au mille 118 a été trouvée une borne de l'époque d'Auguste, cassée en deux, à hauteur du chiffre des milles; de ce chiffre on ne voit plus que le haut du C et la barre horizontale supérieure du premier X. Le reste de l'inscription est en grande partie lisible. Il faut remarquer toutefois, pour cette borne et pour les deux sui-

vantes, que, dans cette section de la voie, le calcaire employé pour les bornes au nom du proconsul L. Asprenas est moins fin que plus loin, aux environs du Djebel Hadifa, et que la gravure des lettres paraît moins soignée.

Haut. 2m03; larg. 0m39; épaiss. 0m32.

1.

IMP CAESAR AV
GVSTI / / / GUST /
TR · POT · XV /
L ASPR / / AS CO /
PROC / / VIIVI /
EPVLO / · VIAM
EX C / / / / IS HIB /
RNIS TACAPES M /
NIEND / M / / / /
VIT LEG III AV /
/ / / / /

(Estampage.)

Imp. Caesar Augusti [f. Au]gust[us] tr(ibunicia) pot(estate) XV[I]. L. Aspr[en]as co[s.] proc[os] septemvi[r] epulo[n(um)] viam ex c[astr]is hib[e]rnis Tacapes m[u]niend[a]m [cura]vit leg(ione) III Aug. [CXVIII].

Mille 119. — Un mille plus loin, M. le capitaine Donau a retrouvé la partie inférieure d'une autre borne analogue. Ce n'est qu'un fragment peu considérable; mais il donne avec certitude la distance.

2.

/ / / / / STAC / / /
/ / / / IENDA / / /
VIT LEG / I / / /
CXIX

(Estampage.)

[*Imp. Caesar Augusti f. Augustus tr. pot. XVI. L. Asprenas cos. procos. septemvir epulon. viam ex castris hiberni*]*s Tac*[*apes mun*]*ienda*[*m cura*]-*vit leg.* [*I*]*I*[*I Aug.*] *CXIX.*

Mille 120. — A 250 mètres au sud-est se trouve la bifurcation des routes actuelles Gafsa-Gabès et Gafsa-Kébilli par Oum Ali. C'est ici en effet que, quittant les collines de Keroua qui relient le massif du Djebel Berda à ceux des Djebels Ayaicha et Orbata, on entre dans la grande plaine du Ségui. Le tracé de la voie romaine pénètre dans l'angle formé par les deux routes précitées et coupe encore obliquement une petite colline, dernier contrefort vers le sud, du Djebel Ayacha. C'est sur ce mouvement de terrain qu'a été retrouvé, en très mauvais état, le milliaire 120. Il est brisé et le texte de l'inscription est presque complètement effacé. On ne distingue plus que quelques lettres des dernières lignes.

3.

/ / / / T / / / / / / A
/ / / / / EN / / / / /
/ / V / / LEG / / /
/ / X

[*Imp. Caesar*, etc..., *ex castris hibernis*] *T*[*a-capes vi*]*a*[*m muni*]*en*[*dam cura*]*v*[*it*] *Leg.* [*III Aug. CX*]*X*.

Les milliaires 121-129 n'ont pas été retrouvés; le Bled Ségui est cultivé dans sa partie occidentale. Les bornes ont été peut-être détruites par les laboureurs. Il a fallu atteindre le 130e mille pour retrouver un document épigraphique attestant le voisinage immédiat de la voie romaine. Il est vraisemblable qu'entre le 120e et le 130e mille le tracé de la route était rectiligne.

Mille 130. — Au 130e mille subsiste encore un débris de colonne qui ne porte plus que quelques lettres.

4.

P R O
E C /
PATRI

Il semble que ce débris provienne d'une colonne milliaire de l'époque de la tétrarchie; les

groupes de lettres peuvent appartenir à la formule *pro*[*consulibus..... patribus*] *patri*[*ae*], qui se lit sur plusieurs milliaires de la même route : voir plus loin les milles 139, 140, 145, nos 23, 26, 40.

Mille 132. — Du milliaire 131, rien n'a été retrouvé. Du mille 132 il reste un fragment de la borne au nom du proconsul L. Asprenas.

5.

TI F
POT
L ASP
COS
NVM
HIBE

[*Imp. Caesar Augus*]*ti f.* [*Augustus trib.*] *pot.* [*XVI.*] *L. Asp*[*renas cos. pro*]*cos.* [*septemvir epulo*]*num* [*viam ex castris*] *hibe*[*rnis Tacapes muniendam curavit. Leg. III Aug. CXXXII*].

A partir du 133e mille, M. le capitaine Donau a trouvé de mille en mille non seulement une, mais parfois plusieurs bornes datant d'époques différentes et attestant que la route fut réparée ou refaite à plusieurs reprises, notamment pendant le IIIe siècle.

Mille 133. — Une colonne et un fragment de borne rectangulaire.

α) Colonne ronde, haute de 1m14, reposant sur une base de 0m26 de hauteur.

6.

IMPP·CC·DVO / / / C /
ESARIBVS / FLAVIO C
ONSTANTIO ET GALE
/ IO VALEKIO MAXIM
IANO IV / IORI NO
/ IISIMIS CAESARIB
VS PP FF OVATTOR
/ / LSTVVNI PATRI
BVS PATRI / / AS PVB
L.

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

Impp. CC. duo[bus] C[a]esaribus [M.] Flavio Constantio et Gale[r]io Valerio Maximiano Ju[n]iori no[b]ilis[si]mis Caesaribus p(iis) f(elicibus) [semper Augustis??] patribus patri[ae T]ac(?) pub[lice].

Les deux empereurs nommés par ce texte sont les Césars Constance Chlore et Galère (292-305).

β) Fragment inférieur d'une borne rectangulaire.

7.

/ / / M / / / P / / /

M(illia) p(assuum)?

Mille 134. — A deux kilomètres environ au sud du point d'eau désigné sur la carte au 200 000e sous le nom de Bir Leheusiche, et dont le vrai nom semble être Redirs el Aousseige, se trouve un signal blanchi à la chaux. Ce signal a été bâti avec des pierres antiques qui ont dû être trouvées sur place ou à une distance très petite. Guidé par cette observation, M. le capitaine Donau a retrouvé, à 400 mètres au sud de ce signal, une borne à peu près intacte au nom du proconsul L. Asprenas et deux fragments de colonnes du IIIe siècle.

α) Borne au nom de L. Asprenas.

8.

IMP CAESAR AVGVS
TI F· AVGVSTVS TR·
POT· XV /
L·ASPRENAS·COS PR /
COS · VIIVIR EPVLO
NVM VIAM EXCAST
HIBERNIS·TACAPES
MVNIENDAM CVRAVIT
LEG · III· / / G
C/ / / / / / / /

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

Imp. Caesar Augusti f. Augustus tr. pot. XV[I] L. Asprenas cos. pr[o]cos. septemvir epulonum viam ex cast(ris) hibernis Tacapes muniendam curavit. Leg. III [Au]g. C[XXXIV].

β) Colonne ronde, intacte, enterrée, dont l'inscription a tout à fait disparu.

γ et δ) Deux fragments séparés qui semblent devoir être rapprochés, car tous deux proviennent d'une colonne au nom de l'empereur Caracalla.

γ) 9.

FI / / DI
NI / / I / /
NEP
NI P///I P
VIH/ / / / /
NEP / / / /
PAR / / / /
NER / / / /

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

δ) 10.

I / / / / / /
FLL / V
MA
G E R M
P O N T
P O T
I I I C
P
A T A C
/ / / / / /

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

Par comparaison avec d'autres milliaires de la même route, il est vraisemblable de restituer :

[Imp. Caes. Divi Septimi Severi Pii Arab. Adiab. Part. Max. Brit. max.] fi[l.] Di[vi Anto]-ni[n]i [Pii Germ. Sarm.] nep. [Divi Antoni]ni P[i]i p[ronep. Di]vi H[adriani ab]nep. [Divi Trajani] Par[th. et Divi] Ner[vae adnep. M. Aurelio Antonino pio] fel. [A]u[g. Parth.] Ma[x. Brit. max.] Germ[an. Max.] Pont. [Max. Trib.] Pot. [XIX Imp.] III C[os. IIII p. p.] P[rocos.] A Ta-c[apas m. p.].....

Mille 135. — Un mille plus loin, en prenant comme point de direction vers l'est le dernier contrefort visible du Djebel Haïra, outre plusieurs débris de bornes sans intérêt, M. le capitaine Donau a retrouvé une borne au nom de L. Asprenas, à peu près intacte et parfaitement lisible. La netteté du chiffre, qui exprime la distance des *Castra Hiberna,* empêche de croire que ce soit le milliaire trouvé par Duveyrier (C. VIII, 10023); sur ce milliaire, en effet, seule subsiste à la dernière ligne la lettre C.

11.

/ / / CAES / / AVGV /
/ / F· / / GVS / VS·TRI /
/ / / XVI
/ / / / RENA / / / S·PRO
/ / /· VII · VI / · EPVLO

/ / /· V / / / M· EX CASTR/
HIBER / / / / \CAP / /
MVNIEN / / M C / / / / /
LEG · III · AV / / / / /
CXXXV ·

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

[Imp.] Caes[ar] Augu[sti] f. [Au]gus[t]us tri[b. pot.] XVI. [L. Asp]rena[s co]s. pro[cos.] septemvi[r] epulo[num] v[ia]m ex castr(is) hiber[nis T]acap[es] munien[da]m c[uravit]. Leg. III Au[g.] CXXXV.

Mille 136. — Au 136[e] mille, M. le capitaine Donau signale les restes de trois bornes aux noms de Caracalla, de Maximin et de son fils Maxime, des deux Philippes. Ces trois documents, découverts pour la première fois par Duveyrier et Chevarrier, ont été publiés dans Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique,* II, p. 658 et suiv., et au *Corpus,* VIII, 10021, 10022 et 10024; ils ont été revus en 1898 par M. le capitaine Hilaire (*Bull. archéol. du Comité,* 1899, p. 552).

M. le capitaine Donau donne du milliaire au nom de Caracalla une lecture plus complète; nous la reproduisons. Ce milliaire est brisé en deux parties :

α) 12.

AN / F D / VI
AN / / / / / / / NI PII GER
MA / SARM NE / DI
VI ANTONINI PII
PR / NEP · / IVI HA
DRIANI / / / EP DIVI
TRAIAN / PARTH ET
D / /I N / RVAE ADNEP
/P

β) 13.

I F AVG
PARTH· MAX· B/ / / /
MAX · GERM · MAX ·
PONT · MAX · TRIB
POT · XIX · /MP · III
COS IIII PROC·/S

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

[*Imp. Caes. Divi Septimi Severi Pii Arab. Adiab. Parth. Max. Brit. Max. fil.,*] *D*[*i*]*vi An*[*toni*]*ni Pii Germa*[*n.*] *Sarm. ne*[*p.*], *Divi Antonini Pii pr*[*o*]*nep.,* [*Di*]*vi Hadriani* [*abn*]*ep., Di*[*v*]*i Traja*[*ni*] *Parth. et D*[*i*]*vi N*[*e*]*rvae adnep.* [*M. Aurelio Antonino p.*] *f. Aug. Parth. Max. B*[*rit.*] *Max. Germ. Max. Pont. Max. Trib. pot. XIX.* [*I*]*mp. III, cos. IIII, proc*[*o*]*s.* [*A Tacapas XXXXVII*].

En ce qui concerne les deux autres milliaires,

les lectures de M. le capitaine Donau ne diffèrent point sérieusement des lectures précédentes.

Mille 137. — Des bornes qui marquaient le 137ᵉ mille de la route, il ne reste, outre une colonne intacte, mais dont l'inscription est complètement rongée, que des fragments dont un seul porte un texte visible. C'est l'angle supérieur droit d'une borne au nom de L. Asprenas.

14.

AVGVS
TRIB
X V I
/ / / / /

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

[*Imp. Caes.*] *Augus*[*ti f. Augustus*] *trib.* [*pot.*] *XVI, etc.*

Mille 138. — Au 138ᵉ mille, M. le capitaine Donau a relevé sept bornes ou colonnes, dont une semble anépigraphe et dont une autre a jadis porté un texte, aujourd'hui complètement effacé.

Des cinq autres, la plus ancienne est une colonne milliaire, déjà lue et publiée plusieurs fois, aux noms des empereurs C. Julius Verus Maximinus Auguste et C. Julius Verus Maximus César (*C. I. L.,* VIII, 10025; *Bull. archéol. du Comité,* 1885, p. 324; 1895, p. 90; 1899, p. 551). L'estampage des dernières lignes pris par M. le

capitaine Donau permet de mieux lire le chiffre des milles, compté à partir de Tacape :

ATACAPA /
XXX / V

(Estampage.)

Il y a sans aucun doute place pour un quatrième X avant le chiffre V; d'autre part, ce chiffre V semble bien être le dernier de la ligne. Il faut donc lire XXX[X]V, ce qui correspond à la distance réelle et ce qui exclut l'hypothèse, émise par Ch. Tissot (*ouvr. cité,* II, p. 661), d'un déplacement de la pierre.

Les quatre autres inscriptions relevées en cet endroit sont inédites et datent de l'époque de la tétrarchie. Elles ne sont pas d'une lecture facile ni certaine; voici ce que nous avons cru distinguer, aidé par les estampages et les lectures de M. le capitaine Donau :

α) 15.

IMP · CAE
/ VALE / I /
DIOCLE / /
//// E · F / /
/ / / / / / / /

C'est peut-être une borne au nom de Dioclétien; elle pourrait se lire ainsi, par comparaison avec une borne du 143e mille, n° 29.

Imp. Cae[*s*]. *Vale*[*r*]*i*[*o*] *Diocle*[*tiano*] *P? f.* [*Aug. IIII cons. A Tac. m. .....*]

β) 16.

/ M / C / /
VA / / / IO
AVR / LI /
M/ / / / /AN
/ / / / / / /
CO / / / / /
A / / / / / /

Par comparaison avec une borne trouvée au 139e mille, n° 21, on peut lire :

[*I*]*m*[*p.*] *C*[*aes*]. *Va*[*ler*]*io* *Aur*[*e*]*li*[*o*] *M*[*aximi*]*an*[*o P. f. Aug. ...*] *Co*[*ns...*] *A* [*Tacap. m. p. ...*]

Cette borne, au nom de Maximien, faisait sans doute pendant à celle qui porte le nom de Dioclétien.

γ) 17.

DD NN MAR
CO AVRELIO VA
LERIO MAXIM
IANO PIO FE /
SEMPE / / / / / / /
MARCO A/ / / / /
GALER/ / / / / / /
O NO/ / / / / / / /
/ ET F / / / / / / /
ERIO CONSTA/ /
O NOBILI / / / /
CESARE

DD. nn. Marco Aurelio Valerio Maximiano Pio fe[lice] sempe[r Aug(usto) et] Marco A[urelio] Galer[io ....??] no[bil. Caesare] et F[lavio Val]erio Consta[nti]o nobili[ssimo] C(a)esare.

La partie centrale de l'inscription est d'une lecture difficile. Au début, on reconnaît le nom de Maximien Auguste; à la fin, celui de Constance Chlore César; au centre, il est peut-être fait mention de Galère César. L'inscription a été gravée entre 292 et 305.

δ) 18.

/ M P / C C D
/ / / / / CESA
RI / VS / / FL
/ / / / / / / / / /
/ / / / / / / / / /
O ET GALER
IO VALERI
O MAXIMI
/ / / / / IVNI
/ / / / / / / / / /
ISSIM · CESA
RIBVS P / S
IORPEII
/ / / / / / / / / /
VNT PATRI
BVS PATRIE
/ TAC PVBL

Par comparaison avec d'autres bornes trouvées

aux 133e, 145e, 147e et 149e milles, n°s 6, 40, 46, 48, il est possible de lire :

[Impp.] CC. d[uobus] C(a)esari[b]us [M.] Fl[a-vio Valerio Constanti]o et Galerio Valerio Maxi-mi[ano] Juni[ori nobil]issim(is) C(a)esaribus P[ii]s .... patribus patri(a)e [a] Tac(apis) publ.?

Mille 139. — Le groupe des bornes qui indiquaient le 139e mille ne paraît pas se trouver exactement sur le prolongement des quatre groupes précédents, mais légèrement au sud; vers le 138e mille, la route se serait donc un peu infléchie pour prendre comme direction le milieu du large col qui sépare le Djebel Hadifa (au sud) du Djebel Aïra (au nord). Ce nouveau groupe présente une particularité. Certaines bornes sont couchées à fleur du sol, comme celles des groupes précédents, tandis que d'autres sont profondément enterrées : bien que restées debout, leur tranche supérieure, seule, était visible, comme si les alluvions les avaient à la longue envahies, sans les renverser.

Six bornes ou fragments de bornes ont été retrouvés en cet endroit. L'un des fragments est anépigraphe. Les cinq inscriptions recueillies par M. le capitaine Donau datent du IIIe ou des premières années du IVe siècle.

α) 19.

Λ I v I I I v I . v ⅃ ⅃ S
ET C IVLIVS ERVS / (sic)
AXIMVS·NOBILISS
IMVS · CAESAR PRINC
EPS IVVENTVTIS GER
MANICVS MAXIM
VS · SARMATICVS MA
XIMVS · DACICVS M / /
IMVS PONTES VETVS
TATE DILABSOS ET ITE
R·LONGA INCVRIA PR
AERVPTVM RESTITV
ERVNT ET PRO SVA IN
FATICABILI PROVIDE

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

C'est une borne au nom des empereurs C. Julius Verus Maximinus Auguste et C. Julius Verus Maximus César; le début et la fin manquent; mais la restitution est certaine :

[*Imp. Caes. C. Julius Verus Maximinus Pius Felix Aug. Germ. max. Serm. max. Dacic. Max. Pont. Max. trib. pot. III imperator quinqui*]*es et C. Julius* [*V*]*erus* [*M*]*aximus nobilissimus Caesar princeps juventutis Germanicus Maximus Sarmaticus Maximus Dacicus M*[*ax*]*imus pontes vetustate dilabsos et iter longa incuria praeruptum restituerunt et pro sua infatigabili provide*[*ntia pervium commeantibus redderunt. A Tac. XXXXIV* .....].

β) Colonne à section ovale; l'inscription est gravée sur un des petits côtés.

20.

/M P C / / S
C VALERI
O / / / CLE
TIA / / P F
AV / / / I I
C / / / A T
/ / / / / / / /

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

[*I*]*mp*. *C*[*ae*]*s*. *C*. *Valerio* [*Dio*]*cletia*[*no*] *P*. *f*. *Au*[*g*. *II*]*II* *C*[*ons*.] *A* *T*[*ac*. *XLIIII*].

Nous restituons le chiffre des consulats d'après une borne analogue trouvée au 143e mille, n° 29. L'inscription a été gravée entre les années 290 et 293.

γ) Colonne semblable à la précédente :

21.

IMP CAES
C VALERI
O AVREL
IO MAXI
M I A N O
PF · AVG
III CON/
/T / / / / /
M P X L

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

Imp. Caes. C. Valerio Aurelio Maximiano P. f. Aug. III con[s.] [A] T[ac(apis)] m(illia) p(assuum) XL[IIII].

Comme la précédente, l'inscription a été gravée entre 290 et 293.

δ) Inscription analogue à l'inscription γ) du 138ᵉ milliaire, nº 17.

22.

/ / / / / / / / / / / /R
/ O AV / / LIO /
/ / / N / PIO FE /
/ / / / / / / / / / / / /
MARCO AVREL/ /
/ A L E R / / / / /
/ / / / / / SEMPE
R AVG / / / / / IO
VALE / O CONSTA
NTIO NOBILI /
(*sic*) SIMI CESARE

(Estampage et lecture de M. le capitaine Donau.)

?? *[DD. NN. Ma]r[c]o Au[re]lio [Maximi]an[o] pio fe[lice semper Aug.] Marco Aurel[io G]aler[io ....] semper Aug. [et Flav]io Vale[r]io Constantio nobili[s]sim[o] C(a)esare.*

ε) Inscription analogue à l'inscription α) du 133ᵉ mille, nº 6, et à d'autres inscriptions semblables relevées aux 138ᵉ, 145ᵉ, 147ᵉ et 149ᵉ milles,

nos 18, 40, 46, 48. Tout le haut du texte a péri. Le reste est d'une lecture parfois difficile et douteuse.

23.

/ / / / Io MA / I
/ IANO IVN
IORI NOB / / /
/ / / / / / / CES
/ / / / / / / / / / /
/ VATI ORPE
II SVNT PA/ /
IBVS PATRIAE
/ / AC PVBL
/ / / / / / / / / / /

[*Imp. CC. duobus Caesaribus M. Flavio Valerio Constantio et Galerio Valer*]*io Ma*[*x*]*i*[*m*]*iano Juniori nob*[*ilissimis*] *C*(*a*)*es*[*aribus* ...] ? ? ? *pa*[*tr*]*ibus patri*(*a*)*e* [*A T*]*ac. publ*(*ice*)?

Mille 140. — Des bornes qui marquaient le 140e mille ont subsisté une borne au nom du proconsul L. Asprenas et deux bornes de l'époque de la tétrarchie.

α) **24.**

IMP CAESAR · AVGVS
TI F: AV/ / / / /S TRIB·
POT· / VI
L·ASPRENAS·COS·PRO
COS·VII·VIR·EPVLONV/

VIAM · EX CASTRIS
HIBERNIS / ACAPES
MVNIENDAM·CVRAVIT
LEG·III·AVG·
C X L

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

Imp. Caesar Augusti f. Au[gustu]s trib. pot. [X] VI. L. Asprenas cos. procos. septemvir epulonu[m] viam ex castris hibernis [T]acapes muniendam curavit. Leg. III Aug. CXL.

β) Inscription très effacée au nom de deux empereurs ; les cinq premières lignes sont illisibles presque en totalité. Puis, à la fin, on distingue :

25.

/ / / / / / / / IO
/ ALERIO MAX
/ / / AN / NO / ILI
SSIMO CESARE

(Estampage et lecture de M. le capitaine Donau.)

Il est ici question sans doute de Galère César, et on peut lire :

[.... *C. Galer*]*io* [*V*]*alerio Max*[*imi*]*an*[*o*] *no*[*b*]*ilissimo C*(*a*)*esare*.

γ) Inscription très fruste, qui paraît analogue à la borne ε) du 139ᵉ mille, nº 23. On n'en distingue plus que les dernières lignes.

26.

/ / / / PATRIBVS
PATRIE TAC
PVBL

(Estampage.)

Mille 141. — Il n'est presque rien resté des bornes qui indiquaient le 141e mille. Dans une ruine, connue sous le nom d'Henchir Djerbi et située à environ 200 mètres au sud-est de la direction probable de la voie, M. le capitaine Donau a découvert une colonne de section ovale, sur laquelle était gravée une inscription au nom de Maximien.

27.

/ / / / / / CAES
/ / / / / E R I
/ / V / / E / / / /
/ / / / / A X I
/ / / / / / / / / / /
/ / / / / / / / / G
/ / / / / / / / / S
/ / / / / / / / / C
/ / / / / / / / / / /

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

[*Imp.*] *Caes.* [*C. Val*]*eri*[*o A*]*u*[*r*]*e*[*lio M*]*axi*[*miano p. f. Au*]*g.* [*III Con*]*s.* [*A Ta*]*c.* [*m. p. ...*]

(Cf. *supra* inscription γ) du 139e mille, n° 21.) L'inscription a été gravée entre 290 et 293.

Mille 142. — Son emplacement exact n'a pu être déterminé, les distances mesurées à partir d'Henchir Djerbi d'une part et d'autre part du 143e mille n'ont fait retrouver que deux tas de moellons dont il n'est pas possible de déterminer l'origine. En tout cas, sa position approximative n'est pas douteuse; il se trouvait sur le plateau, formant col très facile, entre les montagnes d'Hadifa (au sud), d'Aïra (au nord) et les vallées d'Oreiga (versant du Ségui) et d'Hadifa el Oukkar (versant du chott).

Mille 143. — Avant d'atteindre le 143e mille, on quitte la grande plaine du Bled Ségui pour entrer, par la vallée de l'Oued Hadifa, dans le bassin du chott Fedjedj. Au 143e mille se trouvent encore un milliaire de Maximin et trois bornes qui datent de l'époque de la tétrarchie.

α) Le milliaire de Maximin est brisé; il en reste deux morceaux, l'un qui contient les vingt premières lignes de l'inscription, l'autre qui présente la fin des trois dernières lignes.

28.

1 IMP · CAES · C · IVLIVS ·
/ / / / S / AXIMINVS ·
/ / / / / / AVG · GER / /
ANICVS MAXIMVS / / /
/ / / A / ICVS·MAXI / / /
/ / / ICVS MAXIM / / /
/ / / / / FEX · MAXIM / /
/ TRIBVNICIAE · POT
/ STATIS TER·IMPERA
T / R / / / / / / QV / ES ·
/ / C / / / IVS · VERVS ·
/ A / / / / S · NOBILISSI
MVS CAESAR PRINCE
/ S IVVENTVTIS·GERM
/ / / CVS MAXIMVS .
/ / / / / / TICVS · MAXI
/ / / / ACICVS MAXI /
/ / / PONTES VETVST
/ / / ILABSOS·ET ITER
L / / GA·INCVR / / PRA /

2 A / / M P
XX
ARIV / / / /

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

Le texte complet se restitue facilement :

Imp. Caes. C. Julius [Veru]s [M]aximinus [pius felix] Aug. Ger[m]anicus Maximus [Sarm]a[t]icus Maxi[mus, Dac]icus Maxim[us, Ponti]fex Maxim[us], tribuniciae pot[e]statis ter, imperat[o]r [quin]qu[i]es [et] C. [Jul]ius Verus [M]a[ximu]s

nobilissimus Caesar prince[p]s Juventutis Germ[ani]cus Maximus [Sarmà]ticus Maxi[mus D]acicus Maxi[mus] pontes vetust[ate d]ilabsos et iter l[on]ga incur[ia] pra[eruptum restituerunt et pro sua infatigabili providentia pervium commeantibus reddeRunt. A Tacap]a[s] m(illia) p(assuum) [XX]XX [milli]ariu[m].

β) Colonne de section ovale.

29.

I M P C A S (*sic*)
C · V A L E R I
O D I O C L
E T I A N O
P F A V G
I I I I CONS
TAC M XXXX

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

Imp. Ca(e)s. C. Valerio Diocletiano p(io) f(elici) Aug(usto) IIII cons(ule). (A) Tac. m(illiarium?) XXXX.

γ) 30.

IMPP CC DV
OBVS / T FLABIO
CONST VALERIO
MAXIMIANO IVN
IORI NOVILISSIM
IS CC PPRPORPE
LACVNT PATRIB
/ / / / / / / / / / / / /

(Estampage.)

Imp(eratoribus) C(aesaribus) duobus? Flabio Const(antio) [et] Valerio Maximiano Juniori novilissimis C(aesaribus).....?... patrib[us patriae...]

Les souverains nommés sur ce texte sont Constance Chlore et Galère Césars.

δ) En deux morceaux :

31.

FELICITER
DD NN
M·FLAVIO VALE
RIO CONSTANT
/ / / / S E M
/ / / V G E T
/ / / / / / /
/ / / / / / /
/ / N / O / ESA
RE M P XXXX

(Estampage.)

Feliciter. D(ominis) n(ostris) M. Flavio Valerio Constant[io P. F.] sem[per A]ug. et [le nom du César a disparu dans la cassure de la pierre. *Ca*]*esare m(illia) p(assuum) XXXX.*

Mille 144. — Au 144e mille, M. le capitaine Donau a retrouvé deux débris, qui sans doute doivent être rapprochés, d'un milliaire au nom de Maximin et de Maxime; une inscription à peu près intacte aux noms de Carus, Carin et Numé-

rien; enfin deux bornes du temps de la tétrarchie. Au même endroit, en 1898, M. le capitaine Hilaire avait déjà relevé deux fragments d'inscription, probablement les deux débris du milliaire de Maximin.

α) Le milliaire de Maximin est brisé; il subsiste la partie supérieure gauche et les dernières lignes du texte :

32.

1°

I / P C
VERVS
/ / / / /
C I R
XI / / /
/ / /S/ /
/ / / / /
/ / / / /
T R I B
T A T I
R Q
E/ / / /
A/ / / /
/ / / / /
IV

2°

/ / DDERV / /
/ / / APAS M P
XXXVIIII
MILIARIV

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

On restitue, conformément aux autres textes analogues :

I[m]p. C[aes. C. Julius] Verus [Maximinus pius felix Aug.] Ger[m. Ma]xi[mus, Sarmaticu]s [Maximus, Dacicus Maximus, Pontifex Maximus], trib[uniciae potes]tati[s ter, imperato]r q[uinquies] e[t C. Julius Verus M]a[ximus nobilissimus Caesar princeps] Ju[ventutis Germanicus Maximus Sarmaticus Maximus Dacicus Maximus pontes vetustate dilabsos et iter longa incuria praeruptum restituerunt et pro sua infatigabili providentia pervium commeantibus re]dderu[nt. A Tac]apas m(illia) pa(ssuum) XXXVIIII miliariu[m].

β) 33.

I M / / / / S / / / R E L
CARO PIO FELICE AVG
/ / NTIF MAX TRI /
/ NICIE POTEST · ET
M · AVREL · CARINO
NOBILIS · CAES · ET
/ / / / A E S · M / / R E
/ / O NVMERIANO
/ / / FELICE AVG PO
N T I F · M A X · C / R
/ AN · MAX · / / / / /
/ / / MAX / / / / / /
OTEST · COS / / / /
P R O C O S S A TACAP
A S M P X X X V I I I I

(Estampage.)

Im[p. Cae]s. [M. Au]rel. Caro pio felice Aug. [po]ntif. max. tri[bu]nicie potest. et M. Aurel. Carino nobilis(simo) Caes(are) et [Imp. C]aes. M. [Au]re[lio] Numeriano [pio] felice Aug. Pontif. Max. G[e]rman. Max. [Gothic.?] Max. [trib. p]otest. cos. .... procoss. A Tacapas m(illia) p(assuum] XXXVIIII.

γ) Inscription peu lisible. Sur la copie de M. le capitaine Donau, on distingue :

34.

FELICITER
/ / / / / AV
R / LIO VALERIO
/ / / / / / / / / / / O
/ / / / S E M P E
R AVG ET / A
IER / / VALERIO
/ / / / ANO AVG
/ / / / / / / /

Feliciter. [Dominis nostris M.] Aur[e]lio Valerio [Diocletian]o [Pio felice] semper Aug. et [G]aler[io] Valerio [Maximi]ano Aug. //////.

δ) Il ne reste de ce texte que la première ligne et quelques traces indistinctes des lignes suivantes.

35.

/ ELICITER
/ / / / I R
/ / / / / M

[*F*]*eliciter* [*Dominis nostris*, etc.]

Cette borne, de même aspect que la précédente, portait peut-être les noms de Maximien et de Constance Chlore.

Mille 145. — Des bornes qui indiquaient le 145e mille subsistent : une borne au nom du proconsul L. Asprenas, une borne au nom de Caracalla, une borne au nom des empereurs Maximin et Maxime, et deux de l'époque de la tétrarchie. M. le capitaine Hilaire avait déjà relevé deux inscriptions au même endroit ; les lectures de M. le capitaine Donau, accompagnées d'estampages, sont plus complètes. Nous les reproduisons toutes :

α) 36.

IMP CAES AV / / /
TI F· AVGVSTVS TRIB
POT XV '/
L ASPRENAS COS
PROCOS · VII VIR
EPV / / NVM VIAM
EX CASTRIS HIBERNIS
TACAP / S MVNIEN
DAM CVRAVIT
LEG III AVG ·
C / / V

(Estampage.)

Imp. Caesar Au[gus]ti f. Augustus trib. pot. XV[I]. L. Asprenas cos. procos. septemvir epu[lo]-num viam ex castris hibernis Tacap[e]s muniendam curavit. Leg. III Aug. C[XL]V.

β) 37.

IMP CAES DIVI SEPT
SEVERI PII AR/ / / /
ADIAB·PARTH MAXI
BRIT·MAX·F / / DIVI
ANTONINI PII · GER
MAN / AR / · NEP · D/
VI AN / ONI / I PII / /
NEP D / / / / RI / /
ABNEP / / / A I / /
PAR / / / / / / /
VAE A / / /
M AV/ / / A / / /
IN / / / / / / AV /
ART / / / / X / /
BRIT / / / / / / /
MAX / / / / / / /
TRIB / O / XIX / /
III COS III · PP · PRO
COS · A TACA
PAS M P X / / VIII

(Estampage.)

Imp. Caes. Divi Sept(imi) Severi Pii Arabic. Adiab. Parth. Maxi. Brit. Max. f[il.], Divi Antonini Pii German. [S]ar[m.]nep., D[i]vi An[t]oni[n]i Pii [pro]nep., D[ivi Had]ri[ani] abnep., [Divi Tr]aj[ani] Par[th. et Divi Ner]vae a[dnep.], M. Au-

[rel.] A[nton]in[o pio fel.] Au[g. P]art[h. Ma]x[im.] Brit. [Max.....] trib. [p]o[t]. XIX, i[mp.] III, cos. III. p. p., procos. A Tacapas m. p. X[XX]VIII.

γ) 38.

/ / / / AES C IVLIV
/ / / / / / / / / /
/ / / / / / / / / /
/ / / / / / / / MA
/ / / / / / / / / /
/ / / / / NT / / /
/ / / / S TRIB/ / /
/ / / / / / / / / /
/ / / / / / / / / /
/ / / / / / / / SIM
/ / / / / / / / EPS
/ / / / / / / / MA/
/ / / / / / VS SAR
/ / / / / / AXIMVS
/ / / / / / XIMVS P
/ / / / / / TE DIL
/ / / / / / LONGA
/ / / / / / RVPT\M
/ / / / / / ET PRO
/ / / / / / / PR /
/ / / TIA PERVIVM
/ / / NTIBVS RE / /
/ / / /TACAPAS M P
/ / / / / / /

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

[Imp. C]aes. C. Juliu[s Verus Maximinus pius felix Aug. Germ. Maximus, Sarmat.] Ma[ximus

Dacicus Maximus, po]nt[ifex Maximu]s trib[uniciae potestatis ter, imperator quinquies et C. Julius Verus Maximus nobilis]sim[us Caesar princ]eps [Juventutis, Ger]ma[nicus Maxim]us Sar[maticus M]aximus [Dacicus Ma]ximus p[ontes vetusta]te dil[apsos et iter] longa [incuria prae]ruptum [restituerunt] et pro [sua infatigabili] pr[oviden]tia pervium [commea]ntibus re[dderunt. A] Tacapas m(illia] p[assuum) [XXXVIII].

δ) Inscription en lettres hautes et larges, d'écriture peu soignée, dont l'angle droit supérieur est seul visible.

39.

/ MP CAES
/ / / / IO
/ / / / CL

Par comparaison avec les inscriptions β) du 139e mille et β) du 143e mille, nos 20 et 29, on peut lire :

[*I*]*mp. Caes.* [*C. Valer*]*io* [*Dio*]*cl*[*etiano?*]

ε) 40.

I M / C C D
V O B V S E T
F L A V I O C
O N S T A N T I O
E T C / / / /
/ / / / / /

/ / / / IVNI
ORI NOVILIS
/ IMIS CES
/ RIBVS PPPR
ΛPEIPCVNT
PATRIBVS PA
TRIE TAC P
/ / / / / /

(Estampage.)

D'après plusieurs autres inscriptions analogues, on restitue :

Im[*pp.*] *C*(*aesaribus*) *duobus et Flavio Constantio et C.* [*Galerio Maximiano*] *Juniori novilis*[*s*]*imis C*(*a*)*es*[*a*]*ribus pp. pr. ? ? patribus patriae Tac*(*apae*) *p*[*ubl*(*ice*)].

Mille 146. — Au 146e mille, M. le capitaine Donau a retrouvé un milliaire au nom du proconsul L. Asprenas, un milliaire, brisé en deux morceaux, de Caracalla, et deux bornes de l'époque de la tétrarchie. Le milliaire de L. Asprenas et l'un des deux fragments du milliaire de Caracalla ont été déjà publiés par M. le capitaine Hilaire (*Bull. archéol. du Comité,* 1899, p. 546 et 547).

α) **41.**

IMP CAESAR A / / / /
TI F AVGVSTVS TRI /
POT XVI
/ ASPRENAS COS
/ / / C / / / VII VIR
EPVLONVM VIAM
EX CASTRIS HIBER
NIS TACAPES MVNI
ENDAM CVRAVIT
LEG · III · AVG ·
CXLVI

Imp. Caesar A[ugus]ti f. Augustus tri[b]. pot. XVI. [L.] Asprenas cos. [pro]c[os.] septemvir epulonum viam ex castris hibernis Tacapes muniendam curavit. Leg. III Aug. CXLVI.

β) **42.**

1°

IM / / / ES DIVI
SEPT SEVE / / /
/ / / ARAB ADIAB
PARTH MAX / / /
BRITAN / / / FIL
DIVI ANT / / /
PII GERM / / /
/ EP DIVI ANTO
N/NI / / / PR / NEP
DIVI HAD / / A / /
NEP DIVI / RA
IANI PART / /

2°

M / / / / /
TONIN / / /
FEL·AVG / /
MA/ / / / /
/ ERI/ / / /
PONT / / /
TRI / / / /
IMP / / / /
PP/ / / / /

Im[p. Ca]es. Divi Sept. Seve[ri pii] Arab. Adiab. Parth. Max[im.] Brit. [Max.] fil., Divi Ant[onini] Pii Germ. [Sarm. n]ep., Divi Anton[i]ni [pii] pr[o]-nep., Divi Had[ri]a[n. ab]nep. Divi [T]rajani Part[h. et Divi Nervae adnep.] M. [Aurel. An]to-nin[o pio] fel. Aug. [Brit.] Ma[x. Parth. Max. G]er[m. Max.] pont. [max.] tri[b. pot. XIX] Imp. [III cos. IIII] p(atri) p(atrie) [procos. A Tacapas XXXVII].

γ) 43.

IMP CAES /
VALERIO/ /
RELIO / / /
IM / / / / / /
AVG III C /
/ / / / / /
/ / /

On restitue, par comparaison avec l'inscription γ) du mille 139, n° 21 :

Imp. Caes. [M.] Valerio [Au]relio [Ma]xim[iano p. f.] Aug. III C[os. A Tacapas XXXVII].

δ) Inscription très effacée, dans laquelle il est cependant possible de reconnaître, par comparaison avec d'autres textes, les noms de Constance Chlore et de Galère Césars :

44.

/ / M / / / / IV
/ / S / / / / SET
/ / F L / / / IST
/ / / / / / / NFR
/ / / / / / / ONV
/ / / / / / / C IN
/ / / / / / / I SSI
/ / / / / / SARIB
/ / / / / / / STO
/ / / / / / CII I
/ / / / / / TRIAI

[I]m[pp. CC. d]u[obu]s [Caesaribu]s et [M.] Fl[avio Con]st[antio] et [C. Val]er[io Aurelio Maximian]o [J]u[n]iori ? ? nobil]issi[mis Cae]sarib[us .... ? .... patribus pa]triae...

Mille 147. — Les bornes qui marquaient le 147e mille se trouvaient à 800 ou 900 mètres à l'est du Djebel Khechem Gorfa; la voie romaine faisait en cet endroit quelques sinuosités pour franchir les collines ravinées qui séparent la haute vallée de l'Oued Hadifa des puits de Belouffa. M. le capitaine Donau a relevé au 147e mille trois

inscriptions qui datent toutes de l'époque de la tétrarchie.

45.

α) En trois morceaux :

IMP / / / /
C VAL / / /
/ I O M A
/ / / / / /
/ / / / / /
/ / / / / /
MILIA
RIA XXXV

Imp. [*Caes.*] *C. Val*[*er*]*io Ma*[*ximiano p. f. Aug. III cos. A Tacapas*] *miliaria XXXV.*

Cf. les inscriptions γ) du mille 146 et γ) du mille 139, n°s 21 et 43.

β) 46.

IMPP CC D/ / /
S CAESAR / VS ET
FLAVIO CONST
ANTIO ET CA /
/ / VALERIO M
/ / IANO IV / /
/ / / V / / / SSI
/ / / CAESARI
/ / / P P / / /
/ / / / / // / /
/ / / / / /ATR
/ / / / / // / /

Impp. C(aesaribus) d[uobu]s Caesar[ib]us et Flavio Constantio et C. A[urelio] Valerio M[axim]iano Ju[niori no]v[ili]ssi[mis] Caesari[bus] p. p. [/ ? ? p]atr[ibus patriae...]

γ) 47.

FELICI / / / NN
M FLAVI / VALERI
O CONSTANIIO IV F
/ / / PER / / G · ET M
VALERIO SEVERO
/ / / SIMO C / / /

A TAC M P

Felici[ter DD] nn. M. Flavi[o] Valerio Constantio [p. f.? sem]per [Au]g. et M. Valerio Severo [nobilis?]simo C[aesare]. A Tac. m(illia) p(assuum) XXXV].

Cette inscription a été gravée entre le mois de mai 305 (date de l'élévation de Constance Chlore au rang d'Auguste) et le mois de juillet 306 (date de la mort de cet empereur).

Mille 148. — Un peu au delà du 147e mille, la voie débouchait dans la plaine qui s'étend au nord du chott Fedjedj. Le 148e mille tombait à 200 mètres environ des puits de Belouffa. Aucune borne n'a été retrouvée; les pierres antiques ont

été sans doute employées dans les réparations modernes de ces puits.

Mille 149. — Au 149e mille, M. le capitaine Donau n'a relevé que l'inscription suivante :

48.

IMPP CAESS / / /
FLAVIO VALERI /
CONSTANTIO E /
C VALERIO MAX
IMIANO IVNI
ORI / F AVGG
NOBILISSIMIS
CAESS PP PROCOS
M P TAC
XXXV

Impp. Caess. [M.] Flavio Valeri[o] Constantio e[t] C. Valerio Maximiano Juniori [p.] f. Augg. nobilissimis Caess. p(atribus) p(atriae) procos. M(illia) p(assuum) (a) Tac. XXXV.

Le chiffre des milles est très net ; on ne peut y lire autre chose que XXXV.

Mille 150. — Des bornes qui indiquaient le 150e mille, une seule a conservé son inscription ; elle est analogue à la précédente.

49.

IMPP CAESS
FLAVIO VALERI
O CONSTANTI /
ET C VALERIO MA
XIMIANO IV
NIORI PP FF AV
GG N//ILISSI
MIS CAESS PP
P R O C O S
MIL TAC
XXXIII /

(Estampage.)

Impp. Caess. Flavio Valerio Constanti[*o*] *et C. Valerio Maximiano Juniori pp. ff. Augg. n*[*ob*]*ilissimis Caess. p*(*atribus*) *p*(*atriae*) *procos. Mil*(*lia passuum a*) *Tac. XXXIII*[*I*].

L'estampage porte nettement XXXIII; à droite de la dernière haste, un trait vertical douteux s'aperçoit.

Mille 151. — Parmi les bornes et fragments de bornes qui marquent aujourd'hui encore l'emplacement du 151e mille, M. le capitaine Donau n'a trouvé qu'une seule inscription; elle est presque intacte et d'une lecture facile.

50.

IMP CAE/ DIVI
SEPT · SEVERI PII A
RAB · ADIAB · PARTH
MAX · BRIT · MAX · /
L · / / / ANTONIN /
PII GERM·SARM · / / /
DIVI / / / NINI PII
/ / / NEP · DIVI HAD
ABNEP · DIVI T / AI /
/ ET DIVI NE / / / /
NEP M AVRELIO AN /
PIO FEL AVG PAR /
BRIT MAX GER / / /
PONT MAX TR / / /
/ T XI / IMP III / / /
IIII P · P · PR / / /
A TACAPA / / /
/ XX / / /

Imp. Cae[s.] Divi Sept. Severi pii Arab. Adiab. Parth. Max. Brit. Max. [fi]l., [Divi] Antonin[i] pii Germ. Sarm. [nep.], Divi [Anto]nini Pii [pro] nep., Divi Had(riani) abnep., Divi T[r]aj[ani] et Divi Ne[rv. ad]nep. M. Aurelio An[t(onino)] pio fel. Aug. Par[th.] Brit. Max. Ger[m.], pont. max. tr[ib. po]t. XI[X], imp. III, [cos.] IIII, p(atri) p(atriae), pr[ocos.] A Tacapa[s X]XX[III?].

Le chiffre des milles est à demi effacé. Nous l'avons restitué par comparaison avec les milles voisins.

Mille 152. — Au 152e mille, M. le capitaine

Donau a retrouvé une borne mutilée au nom du proconsul L. Asprenas et une borne presque entièrement lisible de l'époque de la tétrarchie.

α) 51.

/ / / / AR AVGVS
/ / / / / S TRIB
/ / / / / / / XVI
/ / / / / S / / /
/ / / / I VI / / /
/ / / / VIAM / / /
/ / / HIBERN / /
/ / / / / / EN / /
/ / / / / / / / /
/ / / / / / / / /
C / / I

[Imp. Caes]ar Augus[ti f. Augustu]s trib. [pot.] XVI. [L. Asprena]s [cos. procos. septem]vi[r epulonum] viam [ex castris] hibern[is Tacapes muni]en[dam curavit. Leg. III Aug.] C[LI]I.

β) 52.

IMPP C
CAESS
FLAVIO VALE
RIO CONSTAN
TIO / CV / L / IO
/ / / / IANO
IVNIORI / / /
/ / / G·NOBILIS
/ IM / / / / S
PP / / / / / /
MIL T / C XXXII

Impp. Caess. Flavio Valerio Constantio [et] C. V[a]l[er]io [Maxim]iano Juniori [pp. ff. Aug]g. nobilis[s]im[is Caes]s. p(atribus) p(atriae) [procos.] Mil(lia passuum a] T[a]c. XXXII.

Le chiffre des milles est très visible.

Mille 153. — Au 153e mille, on voit encore six bornes ou débris de bornes; on ne distingue de lettres que sur quatre d'entre elles, et encore, sauf une, ces inscriptions sont fragmentaires ou presque effacées.

α) Sur une borne, analogue par sa forme aux bornes qui portent le nom du proconsul L. Asprenas :

53.

T / / VI / / /
/ / / / A / /
PER
/ / / / / /
LEG
CL /

Les lettres LEG par lesquelles commence l'avant-dernière ligne confirment que cette borne portait bien le nom de L. Asprenas. On peut restituer :

[Imp. Caesar Augusti f. Augustus trib. pot. XVI. L. Asprenas cos. procos. septem]vi[r epulonum vi]a[m ex castris hi]ber[nis Tacapes muniendam curavit] Leg. [III. Aug.] CL[III].

β) 54.

IMPP CA / SS FLAVI
O VALERIO CONSTA
NTIO ET C·VALERIO
M / XI / / / / / / V
/ / RI / P F F · AVGG
/ OBILISS / / / / /
/ / / / / / / / S

Impp. Ca[e]ss. Flavio Valerio Constantio et C. Valerio M[a]xi[miano J]u[nio]ri [p]p. ff. Augg. [n]obiliss[imis Caesaribu]s.

γ) Inscription très fruste.

55.

FF
AD
IACO
XIMI
PSE /
CΛ/ /
CASSA
IN
ILIΛ

(Lecture de M. le capitaine Donau.)

Sans estampage, il nous paraît difficile de restituer ce texte. A la 1re ligne, les lettres FF sont vraisemblablement le début du mot *Fe[liciter]*. A la 4e ligne, les lettres XIMI appartiennent peut-

être au nom [*Ma*]*ximi*[*ano*]. Tout ce que l'on peut dire, par conséquent, c'est que ce texte semble dater de l'époque de la tétrarchie.

δ) Fragment informe.

56.

/ / / / / /
/ / DN / /
/ / / / / /

Mille 154. — Le 154e mille, qui se trouvait à deux kilomètres au plus au nord du chott, a fourni quatre inscriptions relativement bien conservées : une au nom du proconsul L. Asprenas, une au nom de Caracalla, une du temps de la tétrarchie, une enfin au nom de l'empereur Constantin.

α) 57.

IMP CAESAR AVGV /
TI F · AVGVSTVS TRIB
POT · XVI
L ASPRENAS COS
PROCOS VII VIR
EPVLONVM VIAM
EX CASTRIS HIBERNIS
TACA / / S MVNIEN
/ / / CVRAVIT
L E G I I I / V G
CLIIII

Imp. Caesar Augu[s]ti f. Augustus trib. pot. XVI. L. Asprenas cos. procos. septemvir epulonum viam ex castris hibernis Taca[pe]s munien[dam] curavit. Leg. III [A]ug. CLIIII.

β) 58.

/ / / / ES DIVI SEP
TIMI SEVERI PII A
R / B · A D I A B / A R T ·
M A X · B R I T · M A X
F I L · D I V I / N T O N ·
P I I / / / / S A R M ·
NEP DIVI ANTONI / /
P I I P / / / IVI H A
(*sic*) / R · A B N E P D I V I
TRA · / / / H ET DIVI
N / / V A E A D N E P ·
/ A V R E L I O / / / N I N /
PIO FEL / / PARTH MAX
BR / MAX GERM MAX · X
PONT · MAX · TRIB · POT
X I X · I M P I I I · C O S ·
I / I I P P P R O C O S
A T A C A P A S MP
X / VII / /

[Imp. Ca]es. Divi Septimi Severi pii Ar[a]b. Adiab. [P]art. Max. Brit. Max. fil., Divi [A]nto-n(ini) Pii [Germ.] Sarm. nep., Divi Antoni[ni] pii p[ronep., D]ivi Ha[d]r(iani) abnep., Divi Tra(jani) [Part]h. et Divi N[er]vae adnep., [M.] Aurelio [Anto]nin[o] pio fel. [Aug.] Parth. Max. Br[it.]

Max. Germ. Max. pont. max. trib. pot. XIX, imp. III., cos. I[I]II, p(atri) p(atriae), procos. A Tacapas m(illia) p(assuum) X[X]VII[II].

γ) Inscription dont toute la partie gauche a disparu dans une cassure de la pierre.

59.

/ / / / / / / /
/ / / / RIBVS F
/ / / / IO COS /
/ / / / / C / V
/ / / / IO MA /
/ / / / A N O I
/ / / / RE NO
/ / / / SSIMISS
/ / / IS CESARI
/ / PP FF AVGG
P II ELMIS
/ ROCOS
MIL XX / / / /

[Impp. C(aesaribus) duobus Caesa]ribus e[t Flav]io Co(n)s[tantio et] C. [A]u[rel]io Ma[ximi]ano J[unio]re no[bili]ssimis? C(a)esari[bus] pp. ff. Augg. pii[ssi]mis? [p]rocos. mil(liarum) XX[VIIII?] ou XX[X].

δ) 60.

IMPERAN
TE DNN FLA
VIO VALERIO
CONSTANTIN
O PIO FELICE
SEMPER AVG
/ / / BONO RE
IPVBLI · CE N
ATO

Imperante [D.] n. [M.] Flavio Valerio Constantino pio felice semper Aug. ... bono reipublic(a)e nato.

Mille 155. — Des bornes qui indiquaient le 155ᵉ mille, une seule a été retrouvée; elle est inclinée sur le sol à 45° et enfoncée jusqu'aux deux tiers de sa hauteur. C'est, d'après sa forme, ses dimensions et l'aspect de la pierre, une borne au nom de L. Asprenas, mais elle ne porte plus aucune lettre. Elle est située près des dernières terres cultivables, voisines de la rive nord du chott; au delà, la végétation disparaît peu à peu, et, insensiblement, on entre dans le chott proprement dit.

Milles 156, 157, 158. — Les bornes qui indiquaient les 156ᵉ, 157ᵉ, 158ᵉ milles, si jamais elles ont existé, se trouvaient dans le chott lui-même. Aucun vestige n'en a été relevé; tout a

disparu sans doute dans le sol sans consistance du chott.

Mille 159. — Au 159ᵉ mille, M. le capitaine Donau a relevé une inscription à demi effacée, où l'on reconnaît sans peine le texte d'une borne au nom de Caracalla. C'est la partie gauche de l'inscription qui a été conservée :

61.

/ / / / / / /
SEP / / / / /
ARAB / / / /
PART / / / /
BRIT / / / /
FIL · DI / / /
PII GER / / /
NEP · D / / /
PII PRO / / /
VI HAD / / /
DIVI TR / / /
PARTH / / /
NERVAI / / /
/ / AVR / / /
/ / TON / / /
/ / / / / / /

[*Imp. Caes. Divi*] *Sep*[*t. Severi pii*] *Arab.* [*Adiab.*] *Part*[*h. Max.*] *Brit.* [*Max.*] *fil.*, *Di*[*vi Antonini*] *Pii Ger*[*m. Sarm. nep.*, *D*[*ivi Antonini*] *Pii pro*[*nep.*, *Di*]*vi Had*[*riani abnep.*,] *Divi Tr*[*ajani*] *Parth.* [*et Divi*] *Nervae* [*adnep. M.*] *Aur*[*elio An*]-*ton*[*ino, etc.* ...

Mille 160. — Au 160e mille ne subsiste plus qu'un débris de forme anépigraphe. C'est le seul vestige certain que l'on ait relevé avant d'arriver aux piscines d'El Hamma, les anciennes Aquae Tacapitanae. Près du tracé probable de l'ancienne voie se trouve le marabout de Sidi Ali ben Salem, construit en partie avec des matériaux romains, et qui renferme un cloître orné de colonnes disparates. L'examen de ces colonnes n'a pas fait reconnaître de bornes parmi elles, au moins d'une façon certaine. Enfin, on atteint l'oasis d'El Hamma et la ville arabe qui a recouvert ou détruit les vestiges du passé. Le 165e mille devait être dans la ville.

Entre El Hamma et Gabès, le tracé de la voie romaine passe pour être connu, bien qu'il n'ait été jusqu'à présent déterminé que par la découverte de deux bornes milliaires (*C. I. L.,* VIII, 21918, 21919). M. le capitaine Donau a parcouru très rapidement cette partie de la route; aussi ne veut-il pas proposer un tracé différent de celui qui est aujourd'hui tenu pour exact. Mais il fait à ce propos deux remarques intéressantes :

1° La borne qui marquait le 6e mille à partir de *Tacape* a été découverte à Henchir Tobeul par M. le capitaine Privé, en 1882, dans des circonstances qu'il a soigneusement décrites; on en a déduit qu'Henchir Tobeul marquait exactement le 6e mille. C'est peut-être une erreur; cette borne, trouvée profondément enterrée sous des

ruines de constructions, avait fort bien pu y être utilisée comme montant ou linteau de porte. Une remarque de M. le capitaine Privé confirme cette hypothèse : la borne, dit-il, semble avoir été adossée à un mur. D'autre part, la voie romaine, en quittant *Tacape,* devait se diriger du point appelé maintenant Sidi Boul Baba Menzel vers l'emplacement du village actuel de Chenini, situé à un peu moins de deux milles; de Chenini à l'Henchir Tobeul, la distance directe est à peine de trois milles. Il en résulte que la borne destinée à indiquer le 6e mille à partir de *Tacape* devait se trouver, non pas à l'Henchir Tobeul même, mais plus à l'ouest.

2° M. le capitaine Donau a remarqué dans un col du Djebel Ragouba, tout près du sentier qui mène d'El Hamma à Bir Chenchou, une borne en deux morceaux, dont le texte est entièrement effacé. Par sa forme et ses dimensions, cette borne ressemble à celles qui portent les noms de Maximin Auguste et de son fils Maxime César.

Or, l'Henchir Zatria, où l'on a découvert la borne publiée au *C. I. L.,* VIII, 21919, ne se trouve pas sur le même sentier, mais sur une piste qui joint El Hamma à El Hamdou, et qui traverse le Djebel Ragouba par un col situé au sud du précédent. Il est difficile de dire laquelle de ces deux bornes appartenait à la grande voie stratégique de *Tacape* à *Theveste.*

II. — Comparaison et classement des documents.

Les milliaires retrouvés par M. le capitaine Donau en si grand nombre sont d'époques différentes. Les uns datent des premières années de l'empire : ce sont les bornes qui portent le nom du proconsul L. Asprenas. La 16e puissance tribunice de l'empereur Tibère correspond à l'année qui s'écoula du 27 juin 14 au 27 juin 15 ap. J.-C. Les autres milliaires datent du IIIe ou du IVe siècle. Ceux qui portent le nom de l'empereur Caracalla (*M. Aurelius Antoninus*) furent placés en 216, comme l'indique la mention de la 19e puissance tribunice de cet empereur. Ceux qui portent les noms de l'empereur Maximin et de son fils Maxime datent de l'année 237, puisqu'ils ont été érigés pendant la 3e puissance tribunice de Maximin. Le milliaire, unique jusqu'à présent sur cette voie, au nom de l'empereur Philippe et de son fils, milliaire qui a été revu par M. le capitaine Donau, mais qui avait été publié déjà plusieurs fois, est de l'année 245 ou 246. Le milliaire, également unique, au nom des empereurs Carus, Carin et Numérien, date de l'année 282 ou 283.

Il est plus difficile d'indiquer avec précision la date des milliaires qui portent les noms des empereurs de la tétrarchie; on peut toutefois distinguer parmi ces documents quelques séries diffé-

rentes : α) des milliaires au nom de Dioclétien seul et de Maximien seul, avec indication du 4e consulat de Dioclétien et du 3e consulat de Maximien : Dioclétien fut consul pour la 4e fois en 290, pour la 5e fois en 293; de même Maximien fut consul en 290 pour la 3e fois, et pour la 4e fois en 293; les milliaires de cette série ont donc été placés entre les années 290 et 293; β) des milliaires au nom des deux Césars Constance Chlore et Galère, sans indication du nom des deux Augustes; Constance Chlore et Galère furent Césars de 292 à 305; γ) deux bornes, qui portent les noms de trois empereurs, Maximien Aug., Galère (?) et Constance Chlore César; ces textes, de rédaction assez anormale, sont antérieurs à 305; δ) une borne, qui paraît mentionner le nom de Galère César, et une autre, où l'on peut lire les noms de Dioclétien Auguste et de Galère César; ces textes, si nos lectures sont exactes, ont été gravés entre 292 et 305; ε) une et peut-être deux bornes aux noms de Constance Chlore Auguste et de Flavius Sévère César; ces inscriptions datent de la période qui s'écoule entre le 1er mai 305 et le 25 juillet 306; ζ) enfin une borne unique au nom de Constantin Auguste, par conséquent postérieure à l'an 308 et peut-être à l'an 323, date de la défaite et de l'abdication de Licinius.

Or, les distances ne sont pas comptées de la même façon, d'une part sur les milliaires de l'année

14-15, d'autre part sur les milliaires du IIIe et du IVe siècle. Comme l'indique le texte même des bornes au nom du proconsul L. Asprenas, les travaux de fortification de la voie furent entrepris en partant des *castra hiberna : viam ex castris hibernis Tacapes muniendam curavit;* ce fut également à partir des *castra hiberna* que les milles furent comptés. Au contraire, sur les milliaires de Caracalla, de Maximin et de Maxime, des deux Philippes, de l'époque de la tétrarchie, les distances sont mesurées à partir de Tacape. La formule *a Tacapas,* inscrite sur un grand nombre de milliaires, en fournit la certitude.

Cette différence a permis de fixer définitivement la longueur totale de la voie, que Ch. Tissot évaluait à 197 milles romains. En effet, en additionnant les chiffres inscrits au même endroit sur le milliaire du Ier siècle et sur un des milliaires du IIIe et du IVe siècle, on obtient un chiffre qui exprime forcément la distance totale entre les deux points extrêmes. Par exemple, un mille après l'endroit où a été trouvé le milliaire CXXXV au nom de L. Asprenas, par conséquent au 136e mille à partir de *Theveste*, le milliaire au nom des deux Philippes porte nettement le chiffre XLVII. 136 et 47 font 183 milles. Au 143e mille, à partir de *Theveste*, une borne au nom de Dioclétien porte le chiffre XXXX. 143 et 40 font 183 milles. Un mille plus loin, c'est-à-dire au 144e mille à partir de *Theveste*, on lit sur deux bornes, l'une de

Maximin et de Maxime, l'autre de Carus, Carin et Numérien, le chiffre XXXVIIII. 144 et 39 font également 183.

Il faut cependant signaler des exceptions à cette règle. L'une des bornes qui marquaient le 147e mille porte une inscription, au nom de Maximien, qui se termine, d'après la lecture de M. le capitaine Donau, par le chiffre 35. 147 et 35 ne font que 182. Il y a là soit une erreur de lecture, soit une erreur de gravure.

D'autre part, au 149e mille, une borne, au nom de Constance Chlore et de Galère Césars, porte sans aucun doute possible le chiffre XXXV; 149 et 35 font 184. Ici on ne peut invoquer ni une erreur de lecture ni une faute du lapicide, car trois milles plus loin, au 152e mille, une inscription, également au nom de Constance Chlore et de Galère Césars, porte le chiffre certain XXXII. 152 et 32 font de même 184.

« Deux hypothèses, écrit M. le capitaine Donau, peuvent expliquer cette augmentation d'un mille. Ou bien une modification fut apportée au tracé de la voie dans sa partie orientale, par exemple pendant la traversée du chott; ou bien le point à partir duquel, à *Tacape*, l'on comptait les distances fut reporté d'un mille vers l'est. »

Il n'est pas impossible de fixer, à quelques années près, la date où cette modification fut introduite dans la mesure des distances. Une borne, au nom de Dioclétien et postérieure au 4e consu-

lat de cet empereur, par conséquent postérieure à 290 et antérieure à 293, porte un chiffre qui se rapporte au total 183; trouvée au 143e mille à partir de Theveste, elle porte le chiffre XXXX. D'autre part, les bornes qui attestent l'allongement d'un mille sont au nom de Constance Chlore et de Galère Césars; elles ont été rédigées entre 292 et 305. C'est donc pendant les dernières années du IIIe siècle ou les premières années du IVe que se produisit le changement précité.

Enfin, M. le capitaine Donau mentionne une constatation fort curieuse faite récemment par les officiers de la brigade topographique chargés de lever, en 1903-1904, la région des puits de Belouffa. En mesurant sur le terrain les distances qui séparent les différents groupes de bornes retrouvés en 1903 par M. le capitaine Donau, ces officiers ont constaté que le mille était sur cette voie plus long que le mille romain classique. Il aurait environ 1600 mètres au lieu de 1481. Il est probable que M. le commandant Toussaint, chef de cette brigade topographique et bien connu par ses travaux d'archéologie, étudiera de très près cette question fort intéressante.

III. — Description détaillée de la voie.

Les premiers explorateurs de la Tunisie méridionale, entre autres Duveyrier, ont cru reconnaître quelques tronçons de la voie romaine dans

le Bled Ségui; Tissot affirme même que les vestiges en sont presque partout visibles[1]. M. le capitaine Donau, qui a suivi cette route depuis Gafsa jusqu'à Gabès, qui l'a, en particulier, explorée pas à pas sur une longueur de plus de quarante kilomètres, n'a relevé nulle part la moindre trace de chaussée. Il en conclut que la voie n'était pas « bâtie », qu'elle n'était peut-être même pas empierrée. Une large piste bien débroussaillée, avec des rampes d'accès pour faciliter le passage des ravins, et quelques tranchées creusées dans les collines qu'il fallait traverser, suffisait sans doute à la circulation. Quant aux « *pontes* » que mentionnent les inscriptions au nom de Maximin et de Maxime, il n'en reste plus rien aujourd'hui.

La route était cependant carrossable. M. le capitaine Donau a été frappé de la transformation qui s'est opérée dans tout le pays, non seulement au point de vue de la viabilité, mais encore et surtout en ce qui concerne la valeur économique de la région; la cause de cette décadence réside essentiellement dans l'abandon des travaux hydrauliques romains. Un exemple entre beaucoup d'autres le démontre. Au 144e mille, les bornes étaient placées sur la rive même de l'Oued Hadifa; or, aujourd'hui, à l'endroit même où passait

1. *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, II, p. 652.

la voie, existe un ravin à pic de plus de quatre mètres de profondeur, large de vingt à trente mètres, et inaccessible aux chevaux. Tout l'humus a été emporté; les eaux de pluie, au lieu d'être réparties sur les terres voisines, coulent dans un fossé profond; toute la haute vallée de l'oued est devenue stérile.

Les bornes qui furent plantées à diverses époques le long de la voie pour y mesurer les distances et y indiquer les milles n'étaient pas toutes de la même forme. Forme, dimensions, aspect de l'écriture varient d'une époque à l'autre.

A. — Bornes de l'an 14-15, au nom du proconsul L. Asprenas.

Pierre à grain fin d'apparence rougeâtre; forme rectangulaire à sommet arrondi. Dimensions moyennes : hauteur, 1m10; largeur, 0m40; épaisseur, 0m30. L'inscription occupe à peu près la moitié de la hauteur. Les lettres du texte sont régulières et serrées. Le chiffre des milles est bien marqué, en caractères plus grands que les lettres de l'inscription.

B. — Bornes de l'année 216 au nom de l'empereur Caracalla; — de l'année 237 aux noms de Maximin et de Maxime; — de l'année 245 ou 246 aux noms des deux Philippes.

Colonne cylindrique reposant sur une base cu-

bique, le tout d'un seul bloc en pierre jaunâtre. Hauteur totale moyenne, 2^m10; côté de la base, 0^m50 à 0^m60. Écriture encore soignée; lettres aussi larges que hautes, en général bien espacées. Longue inscription (surtout sur les bornes de Caracalla et de Maximin), commençant en haut de la colonne.

C. — Bornes aux noms de Dioclétien ou de Maximien, qui datent de la période 290-293.

Lourde colonne, de forme aplatie, sur base massive, en pierre jaunâtre. Hauteur totale, 2^m20. L'inscription est tantôt sur le côté le plus large, tantôt sur la face la plus étroite. Les lettres sont peu soignées, inégales.

D. — Bornes diverses du temps de la tétrarchie et de Constantin.

Les bornes deviennent de plus en plus irrégulières; elles sont constituées par des blocs de toute forme; quelquefois même ce sont des montants de portes qu'on a ainsi réemployés; on retrouve cependant encore la colonne circulaire sur base cubique. L'écriture est de moins en moins soignée; les lignes ne sont même plus parallèles. Les règles habituelles de l'épigraphie cessent d'être observées.

IV. — Tracé général de la route et ruines voisines.

Le tracé général de la voie entre *Capsa* et *Tacape* paraît avoir été le suivant. Après avoir quitté *Capsa,* la route passait par Lala ou Leïla, suivait le pied méridional des pentes du Djebel Orbata, restait au nord de la Sebkha el Guettar, traversait le défilé de Bir Marbot, entre la région d'El Guettar et le Bled Ségui, et débouchait dans le Bled Ségui par la vallée de l'Oued Kéroua ; cette première partie de la route n'a jusqu'à présent fourni que peu de textes. Au delà, la route traversait, de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., la riche plaine du Ségui, en évitant les dernières ondulations septentrionales du puissant massif du Djebel Hadifa ; puis elle prenait, autant que le lui permettait la configuration du sol, la direction rectiligne d'El Hamma ; le principal, presque l'unique détour qu'elle faisait, se trouvait au passage des collines qui s'élèvent au nord des puits de Belouffa. Dans cette seconde partie de la route, de très nombreuses bornes ont été retrouvées. Enfin, d'El Hamma à Gabès, les données certaines sont peu nombreuses. Le tracé de la voie romaine semble être indiqué par les points suivants : col du Djebel Ragouba, où se trouve encore une colonne brisée du type des bornes de Caracalla ; Henchir Ouderna ; Bir Chenchou ; ruine sans nom, à la

lisière est de la Nefida Chenchou; Khaneziria (propriété Casanova); Henchir Tobeul, Chenini, Sidi Boul Baba.

La préoccupation évidente du créateur de cette route a été de s'écarter le moins possible de la ligne droite; voie stratégique, elle devait éviter les détours inutiles et les pertes de temps. C'est pourquoi il y a relativement peu de ruines sur la voie elle-même; toutes celles qu'on a relevées dans le pays qu'elle traverse en sont plus ou moins éloignées.

Comme il vient d'être dit, après être sortie de l'oasis de Gafsa, la route devait passer à côté ou dans les villages arabes de Lala, Lortès, El Guettar, Nechiou, où les pierres taillées sont nombreuses. Ils ont été souvent visités par les voyageurs, mais on n'y a pas signalé de restes intéressants. El Guettar a cependant été quelquefois identifié à *Veresuos;* mais cette hypothèse aurait besoin d'être corroborée.

Des environs de ces villages on peut dire, comme de toute cette région, que les eaux de pluie, qui se perdent actuellement dans la Sebkha, étaient retenues et utilisées à l'époque romaine.

Plus loin, à l'est de la Sebkha el Guettar et au sud de la piste actuelle, on aperçoit deux groupes de ruines : celui de l'ouest paraît représenter les restes d'un solide barrage avec réservoir ou citerne effondrée; celui de l'est une très petite construction en moellons. Au nord de la piste, les

ruines de plusieurs petits bâtiments et quelques belles pierres semblent indiquer que la voie romaine passait à proximité de ces vestiges.

Le puits de Bir Marbot constitue un point intéressant. A 300 mètres du puits, vers l'ouest, se trouve un mamelon assez abrupt que couronne une ruine importante. La position de cette ruine, sa situation près d'un point d'eau et à la sortie d'un défilé font penser à un *castellum* : sa forme rectangulaire, son appareil de gros blocs verticaux reliés par des murs en moellons confirment cette idée. Les faces N.-O. et S.-O. sont nettement reconnaissables, bien que rasées à hauteur des décombres; la face N.-E. est moins certaine; les dimensions de l'ouvrage paraissent toutefois pouvoir être évaluées à 50 mètres sur 25. Des fouilles sommaires exécutées dans l'intention de dégager la porte, située sur la face S.-E., et de retrouver ses éléments, ont mis au jour un lourd linteau brisé en plusieurs fragments : il ne paraît pas avoir porté d'inscription, mais seulement des dessins assez grossiers (rosaces et guirlande en relief, dessins en creux représentant une fleur).

On remarquera, sans en tirer de conclusion ferme, que la distance de Gafsa à Bir Marbot est estimée à 33 kilomètres et que la table indique 23 milles entre *Capsa* et *Veresuos*.

A cinq ou six kilomètres au S.-O. de Bir Marbot, et sur deux des derniers contreforts (est) du Djebel Kéroua, d'autres ruines représentent un

établissement probablement agricole, avec vestiges de citernes; elles sont distantes de la voie d'environ deux kilomètres. L'une est informe, tandis que la seconde a encore ses assises visibles, avec porte d'entrée sur la face sud-est. Le linteau de cette porte, resté à l'endroit où il est tombé, est un bloc pesant; à demi enterré, il a été dégagé et retourné. La face du linteau portait : deux petits cercles en relief, un phallus en relief dont l'extrémité est brisée; un cercle en relief avec évidement en forme de croix, de la profondeur du relief; sur la face droite du bloc, on voit encore le reste d'un encadrement en relief dans lequel on ne distingue pas trace d'inscription; puis, au-dessous, un phallus tourné à gauche, et plus bas un second phallus tourné à droite, dont l'extrémité est fruste. Sur la face gauche du linteau, on ne distingue rien.

L'Henchir Oued el Bir, situé à 11 ou 12 kilomètres de Bir Marbot, représente un établissement antique près duquel la voie passait sans doute. Son nom semblerait indiquer qu'il y avait là un point d'eau, mais les indigènes, interrogés, n'ont pu fournir de renseignements à ce sujet : plusieurs petites dépressions permettraient plutôt de croire à l'existence de citernes, et une pierre taillée en segment de cercle provient sans doute d'une margelle. Cette construction, en moyen appareil, entourée d'un fossé, pouvait être un caravansérail : elle est située sensiblement à mi-che-

min entre Bir Marbot et l'Henchir el Aousseige, qui sera décrit plus loin.

Mais avant de gagner ce dernier, il faut mentionner d'autres ruines : celles de Redir Begra, près du point d'eau de ce nom, à cinq kilomètres et demi environ au sud de l'Henchir Oued el Bir; une autre, dite Henchir el Aoudge, entre les précédentes et Henchir el Bab; une troisième au nord-est d'Henchir el Aoudge, mais aucune d'elles ne présente d'intérêt, au moins dans ce qu'elles ont de visible.

En s'écartant un peu de la voie, vers le nord, on trouve des vestiges importants, mentionnés sur la carte au 200 000e sous le nom d'Henchir Lesboub el Bab : ce sont en réalité deux ruines différentes distantes entre elles de mille mètres : Henchir Lessoued et Henchir el Bab; elles sont intéressantes.

Henchir Lessoued est une construction carrée de plus de cinquante mètres de côté, avec terre-plein extérieur et glacis; la face est et les parties adjacentes des faces nord et sud sont en grand appareil. La porte du bâtiment principal, adossé à la face est, s'ouvre sur la cour intérieure, de même que les bâtiments secondaires. Les uns et les autres paraissent avoir été détruits, puis réédifiés : colonnes et chapiteaux ont été déplacés. Les fragments d'architecture qui sont encore visibles à fleur de sol ne présentent rien de particulier et leur décoration est peu soignée. Sur le

terre-plein extérieur, un fût de colonne, paraissant avoir porté une inscription, est peut-être un milliaire provenant de la voie romaine; dans un rayon de deux à trois cents mètres, de très nombreuses pierres taillées sont éparses et généralement enterrées, le sol s'étant, ici, assez notablement exhaussé. Henchir Lessoued est la plus considérable des ruines voisines de la voie dans la plaine du Ségui. Elle se complétait en outre par sa voisine Henchir el Bab.

C'est l'écluse d'un vaste système de retenue d'eau dont la digue, faute de réparations, a fini par disparaître sous l'action des pluies. Cette écluse est en très gros blocs, soigneusement appareillés (l'un d'eux mesure $1^{m}63 \times 0^{m}60 \times 0^{m}50$); elle a encore $2^{m}50$ de hauteur au-dessus du sol actuel. Des rainures ménagées dans les blocs d'amont de l'écluse servaient à placer trois cloisons de madriers de $0^{m}08$ d'épaisseur, pour fermer l'entrée. A partir de $1^{m}30$ au-dessus du sol actuel, d'autres encastrements permettaient de renforcer ce batardeau par un quatrième plancher vertical; quelques blocs semblables à ceux qui sont encore en place gisent à côté du couloir resté debout sur la plus grande partie de sa hauteur primitive.

Il faut encore citer plusieurs ruines informes voisines de Zelloudja, et plus loin, dans la direction d'El Hafey, le remarquable Henchir Sedd

(barrage) qui, outre des digues, une citerne ovale ayant encore son dôme, un vaste bassin rectangulaire, etc., comprend, sur une superficie d'environ $60^m \times 70^m$ entourée d'un terre-plein et d'un glacis, divers bâtiments écroulés, dont plusieurs colonnes et restes de corniches indiquent l'importance. Mais on est déjà ici bien loin de la voie.

En la reprenant au sud de l'Henchir Lessoued décrit plus haut, on atteint bientôt le 134e mille; à 700 mètres au S.-S.-O. de ce point existent les restes d'une autre construction (Henchir el Aoussige) en grand appareil.

Elle est représentée par 70 ou 80 blocs réunis pêle-mêle à une trentaine de mètres de quelques autres entièrement enterrés, mais visibles; ceux-ci, placés symétriquement et formant un carré d'environ 17 mètres de côté, indiquent peut-être le tracé de la construction romaine, fortin ou réservoir; une pierre ayant servi de margelle, comme en font foi de profondes entailles creusées par des frottements de cordes, se trouve en effet à proximité et indique un point d'eau aujourd'hui disparu.

Plus loin, on ne trouve plus de vestiges de constructions à proximité de la voie avant d'arriver au 141e mille; près de là se voit l'Henchir Djerbi, dit aussi Henchir de l'Oued Oreïga, vaste ruine de forme irrégulière ayant environ 80 mètres de longueur, indépendamment d'autres vestiges

voisins. Des restes de corniches et de colonnes indiquent une station assez importante.

Au sud-ouest du 145e mille et à l'ouest du 146e, l'Henchir Mâguel, signalé par M. le capitaine Hilaire, montre les restes d'assez nombreux bâtiments, dont plusieurs de grand appareil ou d'appareil mixte, ainsi que des restes de pressoirs, bien qu'il n'existe plus un seul olivier dans toute cette région. Il n'en était pas de même à l'époque romaine, car d'autres restes de moulins existent encore dans la vallée d'El Oukkar, et sur les pentes sud du Djebel-Haïra.

La carte provisoire au 200 000e y indique plusieurs ruines. Deux d'entre elles méritent d'être citées. L'une comprend un groupe de bâtiments agricoles, sur une colline dominant le confluent de l'Oued Adifa et de l'Oued Oukkar. L'autre, à deux kilomètres plus loin vers le nord-est, montre des meules tronconiques et un petit réservoir, avec margelle carrée en belles pierres de taille. L'intérieur, en blocage recouvert d'un enduit resté intact, est en forme de calotte sphérique.

Les ruines de ce moulin forment une butte de dimensions restreintes indiquant que le bâtiment était isolé, et c'est sans doute sur les ruines du moulin que fut par la suite édifié le tombeau, dont il reste l'épitaphe. Cette inscription, déjà vue et copiée imparfaitement par M. le capitaine

Hilaire, a été de nouveau copiée et estampée par M. le capitaine Donau.

DIIS MANIBVS
M · / / / EMENTIN / / / VA
/ / / I I VA·F·HINTRI / / / V XO
Γ/ / / / EMIANVS ·Γ·
Ͱ/ / / ED · INSTITVERVNT

(Estampage.)

Les noms du défunt, de sa femme et de son fils nous échappent. On peut lire :

Diis manibus. M. [.....] *ementin*[*us*] *v*(*ixit*) *a*(*n-nis*) [.... ....] *uxo*[*r*] *et* [...... *e*]*mianus f*(*i-lius*) *h*[*er*]*ed*(*es*) *instituerunt.*

Au milieu de la 3e ligne, M. Gauckler a cru distinguer l'ethnique CHINITIVS; nous ne pensons pas, après une étude minutieuse de l'estampage, que ce mot ait été gravé sur la pierre.

Les puits de Belouffa ont été déjà souvent décrits; on peut en compter treize de formes diverses; les uns sont carrés, d'autres ont une section rectangulaire, d'autres enfin présentent l'aspect caractéristique d'une citerne en forme de bouteille. Ils sont creusés soit dans le thalweg lui-même, soit sur les bords du ruisseau; leurs margelles ont été réparées à l'époque moderne.

Quelques-uns sont comblés ; dans les autres, l'eau est à trois mètres environ du sol ; de ci de là se voient quelques auges romaines. Aux alentours des puits, les seuls vestiges antiques sont ceux de quelques petites constructions sans pierres de taille.

Des puits de Belouffa jusqu'au chott, la voie elle-même n'est jalonnée d'aucune ruine. Mais, à quelque distance vers l'est ou vers l'ouest, on rencontre quelques gisements importants, parmi lesquels il faut citer l'Henchir Chenah, l'Henchir Seniet Amara, l'Henchir Oueddak.

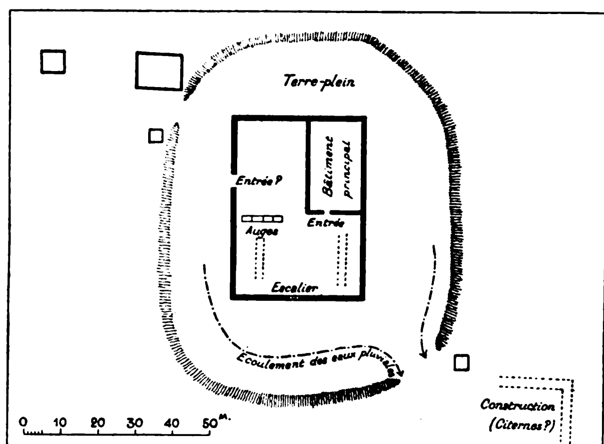
L'Henchir Chenah est situé à cinq ou six kilomètres à l'ouest des puits de Belouffa ; il a l'aspect d'un fortin ou d'une ferme fortifiée.

Le croquis ci-contre (p. 226) indique sommairement la disposition du bâtiment principal et des annexes qui l'entourent.

En déblayant l'entrée du bâtiment principal, on a mis à jour les éléments de l'arc qui dominait la porte et une corniche portant en relief une guirlande, dans la décoration de laquelle la feuille de vigne alterne avec un autre attribut qui paraît être une grappe de raisin. Sur la clef de voûte de la porte, on voit une couronne entourant une croix grecque, toutes deux en relief.

Au sud de l'Henchir Chenah, l'Oued-Chenah s'élargit et forme une dépression que les indigènes utilisent comme terrain de labour. A un

mille environ au sud de l'Henchir, en un point où le thalweg était peut-être, à l'époque romaine, barré par une digue ou par un mur, M. le capitaine Donau a trouvé la partie inférieure d'une pierre d'aspect rougeâtre, dont le grain, la forme et les dimensions rappellent les bornes de la voie



Plan du fortin de l'Henchir Chenah.

de *Capsa* à *Tacape* au nom du proconsul L. Asprenas. Cette pierre portait une inscription dont les six dernières lignes subsistent. Ce texte a été copié et estampé par M. le capitaine Donau; il a dû l'être, après lui, par M. le commandant Toussaint, chef des brigades topographiques chargées de lever cette région.

Voici ce que nous distinguons sur l'estampage pris par M. le capitaine Donau :

LEG III A
LEIMPTANII
/ NI / MAN C
PRO///COS III
DD LXX
VK CCLXXX

(Estampage.)

Dans sa copie, M. le capitaine Donau indique que ce texte est entouré d'un cadre, qu'il n'y a rien à la 1re ligne avant LEG, et qu'il n'y a rien à la 5e ligne après LXX. De plus, la lacune qui occupe le milieu de la 4e ligne provient d'un défaut de la pierre.

Il est d'autant plus regrettable que ce texte soit incomplet et d'une lecture difficile que l'importance en paraît fort grande. Il est question ici d'une œuvre accomplie par la main-d'œuvre militaire de la *legio III Aug.* à une époque où cette légion était encore placée sous le commandement du proconsul, c'est-à-dire avant que Caligula n'ait séparé en Afrique le commandement militaire du corps d'occupation du gouvernement civil de la province. En outre, le proconsul, dont malheureusement nous n'avons pas pu déchiffrer le nom, fut, comme L. Vibius Marsus, proconsul au moins pendant trois ans, et l'œuvre mentionnée par notre texte fut exécutée pendant sa troisième

année de proconsulat. Quant aux abréviations et aux chiffres des deux dernières lignes, nous n'avons trouvé pour eux aucune explication satisfaisante. Il nous reste un espoir, c'est que M. le commandant Toussaint ait pu prendre un meilleur estampage ou peut-être ait eu la chance de retrouver l'autre moitié de l'inscription.

A environ six kilomètres à l'est du 150e mille, on trouve les ruines de Seniet Amara (Bir el Hamra de la carte) comprenant, à 200 ou 250 mètres les uns des autres, les restes de six établissements probablement agricoles, et, sur le dernier contrefort nord du Djebel Ameira, une enceinte de grand appareil, mesurant environ 32 mètres sur 25, avec entrée sur la face sud. On voit, à l'intérieur, quelques traces de bâtiments rasés à fleur du sol, comme l'enceinte elle-même. Parmi les pierres éparses à proximité de ces nombreuses ruines, on peut citer : un bloc portant une marque de carrière : D; une colonne (milliaire?), avec cadre en creux, qui a dû porter une dédicace; un bloc énorme à rainure longitudinale, sans doute reste d'un pressoir.

L'Henchir Oueddak est situé à 600 mètres du puits sans eau de la carte au 200 000e; c'est un carré de 9m50 de côté, en grand appareil; quelques-uns des blocs visibles portent des marques de carrière, ce qui est exceptionnel dans la région : deux fois le signe X, cinq fois la lettre D.

Au sud du chott, il n'a été trouvé à proximité

de la route, avant d'atteindre l'oasis d'El Hamma, que deux ruines : l'une, sur la route même, à 200 mètres au sud du 159e mille, paraît être un tombeau; l'autre, à environ deux kilomètres à l'ouest de la voie, en est séparée par le delta marécageux de l'Oued el Hamma. C'était une construction carrée d'environ 30 mètres de côté, aux murs constitués par de gros piliers en pierres de taille, réunies par de la maçonnerie de moellons; actuellement rasée au niveau du sol, elle sert de carrière aux indigènes de Béchima.

En concluant cette longue étude, nous ferons remarquer, comme l'a déjà fort bien vu M. le capitaine Donau, que les seuls gisements de ruines, voisines de la grande voie qui joignait *Capsa* à *Tacape,* sont :

Henchir Marbot, à l'est de Bir Marbot et à la sortie du défilé, dont ce puits occupe le passage le plus étroit; ce fortin était voisin du 117e mille;

Henchir el Aoussige, situé à 200 mètres environ du 134e mille; il y avait là un point d'eau; M. le capitaine Donau y a retrouvé quatre margelles de puits, où se voient encore les entailles produites par le frottement des cordes avec lesquelles on puisait l'eau;

Henchir Mâguel, distant de quelques centaines de mètres du 146e mille.

El Hamma, qui occupe l'emplacement des *Aquae Tacapitanae*, et qui se trouve aux environs du 165e mille.

Les distances qui séparent ces lignes sont donc :

De Gafsa à Henchir Marbot, 23 milles; d'Henchir Marbot à Henchir el Aoussige, 17 milles; d'Henchir el Aoussige à Henchir Maguel, 12 milles; d'Henchir Maguel à El Hamma, 19 milles.

Or, ce sont là presque exactement les distances que la table de Peutinger indique entre les stations de *Capsa, Veresuos, Thasarte, Silesua* et les *Aquae Tacapitanae*. Elle donne, en effet :

Entre *Capsa* et *Veresuos,* 23 milles; entre *Veresuos* et *Thasarte,* 19 milles; entre *Thasarte* et *Silesua,* 12 milles; entre *Silesua* et les *Aquae Tacapitanae,* 19 milles.

Telles sont les découvertes tout à fait intéressantes que la science des Antiquités africaines doit à M. le capitaine Donau. Le tracé de la voie romaine qui joignait *Capsa* à *Tacape* est désormais établi. Les documents si nombreux et si précis que nous avons publiés dans ce mémoire ne laissent point de place au doute sur la direction générale que suivait la voie. Il est maintenant démontré que la route traversait directement le chott entre les puits de Belouffa et El Hamma; elle n'en contournait pas l'extrémité orientale, comme le croyait et l'écrivait naguère encore M. le capitaine Le Bœuf (*Bull. archéol. du Comité,* 1903, p. 287).

SAINT-JEAN LE VIEUX

DE PERPIGNAN

« SANT JOAN LO VELL »

Par M. Albert Mayeux, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 16 mars 1904.

Tout contre la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Perpignan, et touchant presque à l'angle gauche du transept nord, se trouve un édifice, aujourd'hui abandonné, appelé le Vieux Saint-Jean.

L'origine de l'église Saint-Jean le Vieux paraît remonter aux premiers temps de la cité; peut-être même fut-elle la chapelle de cette *villa Perpiniani (?)* qui semble avoir été le berceau de la ville actuelle. A cette époque, l'église, ou plutôt la chapelle, était placée sous le vocable de la vierge dite Notre-Dame du Ravin, « Nostra Senyora del Correch', » à cause du ravin, aujourd'hui en partie canalisé et comblé, qui contournait l'abside et qui recevait une partie des eaux de la ville haute et de la citadelle.

Nous ne connaissons rien de cette première

période; mais une fouille sérieuse ferait peut-être découvrir quelques substructions.

En 813[1], une première église avait été construite sous le vocable de Saint-Jean, mais vraisemblablement sans supprimer la chapelle de la Vierge, qui resta célèbre. Elle fut, paraît-il, ruinée par les Maures et réédifiée plus grande.

De cette seconde et de cette troisième église, il ne nous est rien parvenu, si ce n'est peut-être les substructions qui furent découvertes il y a quelques années et mentionnées par la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. Malheureusement, aucun plan officiel des fouilles ne nous a été conservé[2].

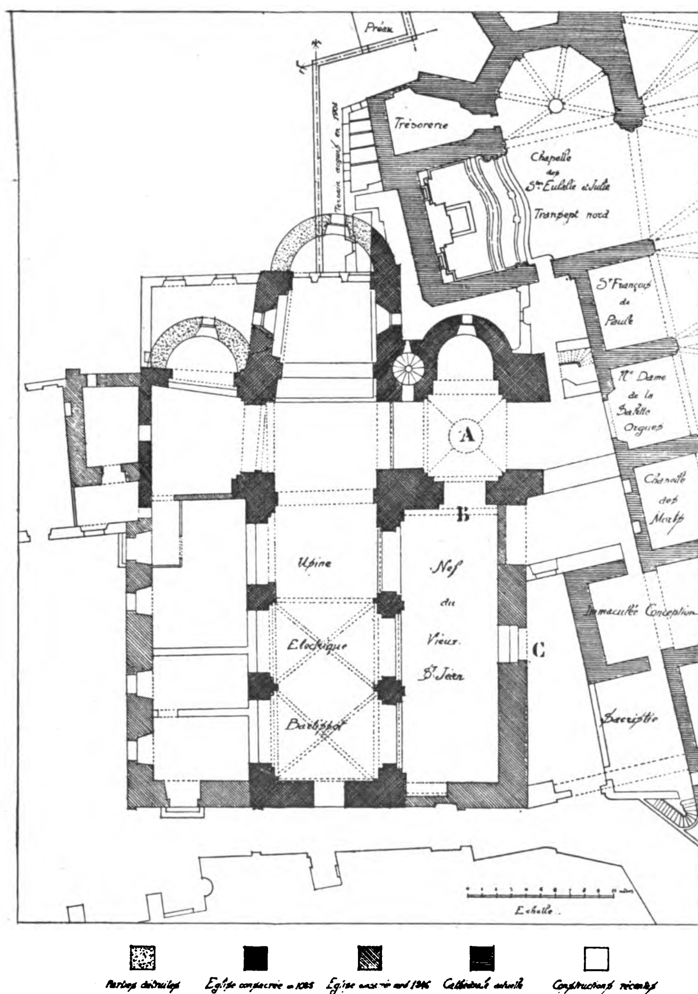
Après l'an 1000 une autre église fut construite, toujours avec la double dédicace de la Vierge du Ravin et de Saint-Jean. La consécration eut lieu le dimanche 16 mai 1025 en présence de Bérenger, évêque d'Elne, et de Gotfred II, comte du Roussillon, fils de Guilabert Ier[3].

De cette église, qui ne fut peut-être qu'une chapelle, il nous reste une partie assez importante, formant aujourd'hui l'extrémité sud du transept, ainsi que l'absidiole orientée qui y est jointe (en A, pl. VII).

1. Piganiol de la Force, *Description de la France*, t. XIII, p. 311.

2. Vidal, *Perpignan*, p. 49 (*Bull. de la Société agr., scient. et littér. des Pyrénées-Orientales*, t. XXVIII, p. 146).

3. Vidal, *Perpignan*, p. 46.



PLAN GÉNÉRAL DE SAINT-JEAN LE VIEUX DE PERPIGNAN.

Il semble, sans qu'il soit possible de rien affirmer à cause de l'état de ruine de ces parties, que l'abside centrale et l'absidiole du transept nord aient été également de cette époque ainsi que la première travée de la nef du milieu.

L'église de 1025 pouvait donc comprendre : une nef unique de trois travées, un chœur formé d'une abside circulaire et d'un transept avec deux absidioles. Le clocher s'élevait sur le bras sud du transept, et une porte (B, pl. VII), encore aujourd'hui visible, permettait d'entrer directement dans ce transept.

Ce plan se retrouve, presque identique, à l'église abbatiale de Saint-Genis, consacrée en 1153[1], à l'abbatiale de Saint-André de Sorède, consacrée vers 1121[2], et peut-être aussi à l'abbatiale de Saint-Michel de Cuxa, consacrée en 974[3], et dont la nef centrale serait antérieure aux collatéraux.

L'ampleur inusitée de la porte donnant sur le transept semble confirmer la tradition qui place en cette partie, comme isolée du reste de l'église, le sanctuaire vénéré de la Vierge du Ravin.

Cette porte est en grès rose (B, pl. VII) et elle doit sans doute au peu de résistance de cette pierre friable d'avoir beaucoup souffert[4]. Les

1. Brutails, *Notes sur l'art religieux en Roussillon*, p. 29.
2. Brutails, *Ibid.*, p. 65; Privat, *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 535 et 562.
3. Brutails, *Ibid.*, p. 50-51.
4. Brutails, *Ibid.*, p. 118.

jambages et les arcs étaient pratiqués à deux ressauts; le second pied-droit était creusé de cannelures; le pied-droit intérieur a disparu. Ces pieds-droits n'étaient d'ailleurs que très peu solides, car, par une coutume assez curieuse, divers personnages inconnus avaient été enterrés debout et murés derrière ces jambages, ainsi que nous avons pu nous en apercevoir dernièrement. La première voussure est ornée de moulures concentriques; la seconde a une série de cannelures rapprochées et convergeant au centre, puis une torsade et un double rang de billettes; la troisième voussure présente à l'extrados une archivolte en forme de chanfrein avec des rosaces.

Ces pieds-droits cannelés[1] ressemblent tellement à des pilastres antiques qu'on est porté à leur attribuer tout d'abord une origine romaine. Mais, dans d'autres monuments postérieurs, nous retrouvons la même ornementation : à l'église de Marcevol, consacrée en 1140, à Saint-Pierre de Riuferrer, consacrée en 1159, à l'Espira d'Agly et à Polestres, datant de la fin du XII[e] siècle et du commencement du XIII[e].

L'abside de ce transept, voûtée en cul-de-four, n'est construite qu'en blocage et rangs de briques sans aucune ornementation. L'abside centrale est détruite, mais dans la démolition que nous avons faite en 1902 de vieilles masures accolées à la cathédrale, nous avons retrouvé un fragment du

1. Brutails, *Ibid.*, p. 101.

mur circulaire. Ce mur, encore élevé jusqu'au niveau de l'ancienne toiture, est décoré, à sa partie haute d'un rang d'arcatures grossières supportées par de petits corbeaux; décoration tout à fait analogue à celle de l'église de Castel-Ruscillo, de Saint-André de Sorède, d'Arles-sur-Tech, etc.[1]. Cette découverte fixe donc d'une manière certaine les formes et les dimensions de cette abside.

Le clocher qui s'élevait au-dessus du bras méridional du transept présente une sorte de tribune s'éclairant par une baie aujourd'hui murée. Au-dessus de la toiture actuelle se voit encore une décoration grossière. Ce sont d'abord quatre arcatures, deux grandes au centre et deux plus petites à côté. Celles du centre sont ornées d'archivoltes et de gros fleurons saillants à peine dégrossis[2]. La moitié de ces arcatures est bouchée par le toit moderne de l'église. Au-dessus, une rangée de colonnes, barbares d'aspect, porte sept autres arcades étroites non appareillées (il y en avait huit). Les chapiteaux et les bases sont particulièrement primitifs. Au centre, sur un pilastre, un fragment de torsade, probablement un nuage, semble supporter la statue du Christ bénissant.

1. Brutails, *Ibid.*, p. 113.
2. Cette décoration, assez fréquente, est identique à l'arcature qui décore les bas côtés de l'église du Prè, près le Mans.

Cette statue n'est pas à sa place, comme nous le verrons plus loin; la partie du clocher dans laquelle elle est enchâssée date en effet du XVIIIe siècle; c'est une énorme tour absolument sans caractère, surnommée par dérision « le réservoir », contenant les cinquante-deux cloches du carillon.

Vers 1102, l'église prit beaucoup d'importance, à cause de la fondation d'un chapitre de quatorze chanoines par le comte Guilabert II, qui lui accorda d'importants revenus[1].

Enfin, vers 1130, fut commencé le nouvel édifice qui devait développer l'église et englober le sanctuaire de Notre-Dame del Correch. Les travaux durèrent jusqu'en 1246 environ. Nous n'avons pas le procès-verbal de la consécration, mais nous avons la bulle datée de Lyon, 27 septembre 1246[2], par Innocent IV, réfugié en cette ville pour échapper à Frédéric, et accordant des indulgences pour la consécration de Saint Jean. La nouvelle église comprenait alors trois nefs[3] couvertes en berceaux brisés sans doubleau.

La seule ornementation, en dehors de quelques rares peintures, est une très belle porte, aujour-

1. Vidal, p. 54; Piganiol de la Force, *Description de la France*, t. XIII, p. 307.

2. Brutails, *Notes sur l'art religieux en Roussillon*, p. 36; *Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales*, t. XXVIII, p. 145.

3. Voir pl. VII.

d'hui mutilée, construite au milieu du bas côté méridional[1].

Ce portail, en calcaire dur, est à un ressaut, sans colonne; chaque pied-droit est décoré à l'extérieur de deux statues en haut-relief, serrées l'une contre l'autre, raides dans leurs robes à petits plis. Ces quatre statues sont saint Paul, saint Jacques le Majeur, saint Jean et saint Pierre, ainsi que l'indiquent les attributs qu'ils tiennent : le glaive, le bourdon, l'Évangile, les clefs.

Le tympan présente une forme toute particulière (pl. VIII); la tradition rapporte qu'il était autrefois décoré de la statue du Christ bénissant, aujourd'hui sur la face du clocher, et dont nous avons parlé plus haut. Cette tradition nous paraît exacte. La pierre qui contient le Christ est de même nature et s'encastre en effet très exactement au centre du tympan en place du linteau rapporté et du remplissage qui le bouche actuellement.

Placé ainsi, il formerait clef et se soutiendrait de lui-même.

La première pensée est de le supporter par un trumeau central; mais, après avoir essayé et examiné la forme étrange des claveaux rayonnants au centre même de la porte, nous avons vu qu'il fallait chercher une autre solution. La présence des deux petites arcatures gravées avec de faux

1. Voir pl. VII en C et pl. VIII.

joints nous a mis sur la voie; les conseils de M. Brutails, l'érudit archiviste qui s'est particulièrement occupé de l'art catalan, ont fait le reste. Nous avons essayé et adopté la solution de la clef pendante (pl. IX).

Quoique cette forme soit logique, elle est assez rare pour qu'il faille la légitimer par des exemples. Tout d'abord, c'est le livre de Villard de Honnecourt qui nous donne (planche XXXIX) un croquis intitulé « Par chu tail om vosure pendant » et qui, de suite, nous prouve que la solution était en

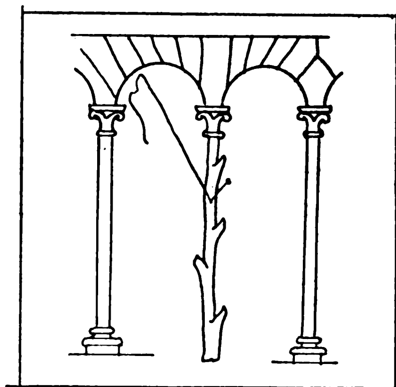
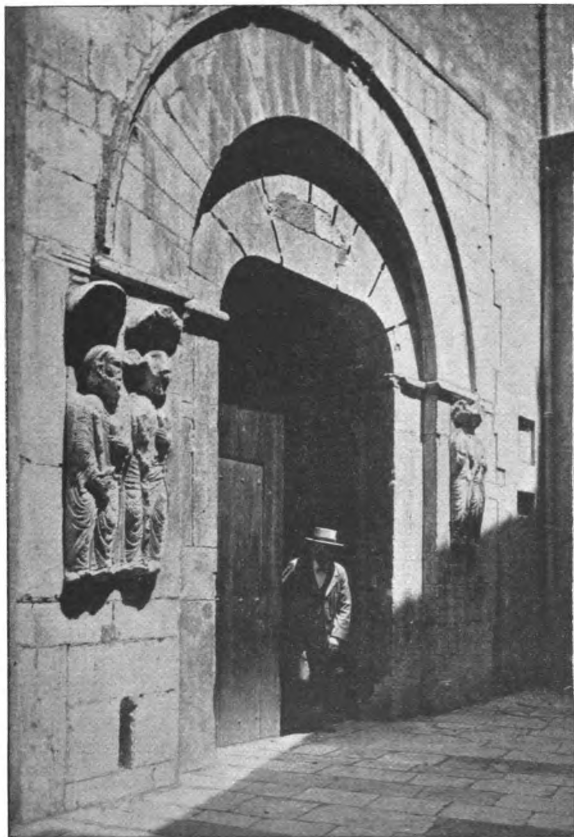


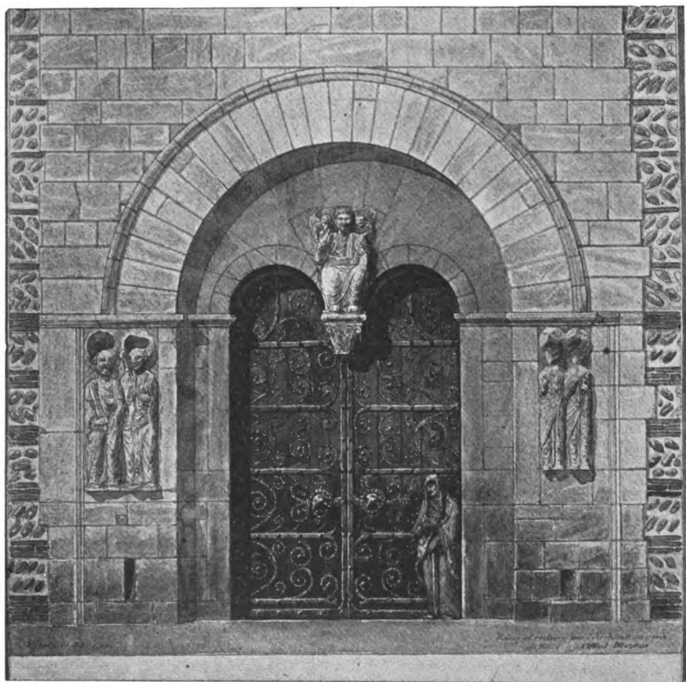
Fig. 1. — Album de Villard de Honnecourt (Pl. XXXIX).

usage à son époque (fig. 1, fac-similé). Nous y voyons deux arcatures supportées par trois cha-



Porte méridionale de Saint-Jean le Vieux de Perpignan.

État actuel.



PORTE MÉRIDIONALE DE SAINT JEAN LE VIEUX DE PERPIGNAN.

RECONSTITUTION.



Église de Sauveterre de Béarn.



Chapelle latérale de la cathédrale d'Agde.

piteaux. Le chapiteau du milieu repose, au lieu d'un fût, sur une branche d'arbre, posée comme étai provisoire. Sur cette branche, un clou et une ficelle indiquent le centre où rayonnent les joints des claveaux qui sont identiquement taillés comme ceux de Perpignan.

On conçoit que le voussoir pendant central, ne formant qu'un seul bloc avec son chapiteau, ne pourra pas descendre une fois la branche enlevée, parce que tous les claveaux forment coins comme ceux d'une plate-bande appareillée. C'est donc bien le moyen de tailler un voussoir pendant, ou plutôt une clef pendante.

Ce motif n'est pas isolé dans la région. Peut-être était-il fréquent, mais l'impossibilité de le réparer, son instabilité et aussi la nécessité de faire plus de place pour le passage des dais des processions sont autant de motifs qui l'ont rendu très rare. M. Enlart nous a signalé le portail du XIIIe siècle de Sainte-Claire de Zamora en Espagne; en France, nous n'avons pu trouver que le très remarquable portail de Sauveterre-de-Béarn (pl. X) et celui de la chapelle du Sacré-Cœur contre la cathédrale d'Agde (pl. XI).

Le portail de Zamora n'est pas décoré; celui de Sauveterre, au contraire, est très riche; il paraît dater du XIIIe siècle. Il se compose d'une clef pendante, de deux fausses arcatures, d'un tympan et d'une archivolte. La clef pendante est une sorte de cul-de-lampe, analogue à un chapiteau;

les deux arcatures sont ornées de gros fleurons, comme celles du clocher de Perpignan ; le tympan représente le Christ en gloire, assis sur un trône très riche. Le geste, large, n'est pas celui de la simple bénédiction : c'est le Christ du Jugement dernier. A droite et à gauche, le lion, le bœuf, l'aigle et l'ange. Dans les retombées du tympan, deux anges sonnent de la trompette. On y voit aussi le soleil représenté par une tête entourée de rayons, et la lune, tête de femme dans un croissant, exactement semblables aux représentations païennes d'Apollon et de Diane.

Dans l'archivolte, dix anges jouent des instruments.

Le portail de la chapelle de la cathédrale d'Agde (pl. XI) date vraisemblablement du XIV[e] siècle. Sa décoration, qui se rapproche de celle de Zamora, est simplement composée d'une assez riche clef pendante ornée d'un feuillage refouillé et de deux arceaux, dont l'archivolte est formée d'une moulure compliquée. Au centre du tympan, un simple carré sur l'angle en remplit le vide.

Il est à remarquer que dans ces exemples aucun n'est appareillé comme celui de Perpignan et celui de Villard de Honnecourt ; tous ne tiennent qu'à l'aide d'un tirant en fer dissimulé dans la clef ; celui de Perpignan, au contraire, se tenait de lui-même ; c'est peut-être ce qui a causé sa ruine, car la longueur extraordinaire des claveaux les rendait cassants et fragiles au moindre tassement.

Telles sont les raisons qui nous ont amené à donner au portail restitué la forme en clef pendante (fig. 3). Ce serait, croyons-nous, le plus ancien exemple de clef connu en France; et, comme tous les éléments subsistent, sauf le culot, nous avons l'espoir de pouvoir prochainement lui rendre son premier aspect.

Ce portail n'est pas seulement remarquable par sa forme générale, il l'est aussi par ses détails.

Le grand arc qui le couronne est de tradition latine et peut-être même étrusque (porte de Faleries). Cette forme s'est perpétuée et exagérée dans la région jusqu'à donner l'arc dit catalan, composé de longs claveaux décorés à l'extrados d'une mince archivolte indépendante, et à l'intrados d'un chanfrein parfois orné. Cet arc, toujours plein cintre, se voit jusqu'à la fin du XVIe siècle et fut employé avec toutes les formes flamboyantes[1].

La sculpture du portail, quoique du milieu du XIIIe siècle, est encore absolument romaine. Deux tombes d'Elne, datées de 1202 et 1203, ainsi que la très étrange statue sépulcrale de Guillaume Gancelme à Arles-sur-Tech, datée de 1211, sont seules capables de rivaliser avec les statues de Perpignan[2]. « Des quatre statues, saint Jean et

1. On peut voir, à Perpignan, la porte latérale de la cathédrale, XIVe siècle, la porte du cimetière Saint-Jean, 1506, celle de la maison de la Main de fer, XVIe siècle.

2. Brutails, *Notes sur l'art religieux en Roussillon*, p. 105.

« saint Pierre, à gauche du Christ, plus sveltes « et d'une exécution plus soignée, sont réellement « d'un assez beau style. Quant au Christ bénis- « sant, il constitue, malgré ses imperfections, et « en dépit d'un traditionalisme encore trop appa- « rent, le plus beau morceau de la sculpture « romane du Roussillon. »

En 1259, l'évêque d'Elne, Bernard, légua par testament en date du 18 février[1] deux cents sous à l'église Saint-Jean le Vieux pour y construire une tribune.

Cette tribune occupait la dernière travée de la nef, suivant la coutume des églises du Roussillon et aussi du Languedoc[2]. Elle fut détruite il y a quelques années, lors de la transformation de l'église en usine électrique et en débarras pour la cathédrale.

Tel est le sort de cette église, qui fut jusqu'en 1509, date de la consécration de la nef de Saint-Jean-Baptiste, la véritable cathédrale de Perpignan. Puissent ces quelques lignes faire songer à sa conservation.

1. Brutails, *Ibid.*, p. 59.
2. Églises de la Réale, de Canet, etc., de Notre-Dame du Taur à Toulouse, etc.

L'ÉGLISE DE KOLOGE

A GRODNO

(RUSSIE OCCIDENTALE)

Par M. le baron J. de Baye, membre résidant.

Lu dans la séance du 18 janvier 1905.

Au cours de mon dernier voyage en Lithuanie, j'ai pu visiter la très intéressante église de Kologe, située à Grodno, sur les rives du Niémen[1].

Avant de parler du monument en question, je dirai quelques mots seulement de la ville de Grodno.

Grodno, appelée par les Teutons *Garten, Gartena,* était d'origine slave d'après les chroniques russes. La première mention de cette cité remonte à l'année 1128. En 1241 Grodno était gouvernée par Georges, prince russe, fils de Gleb. Il s'agit évidemment de princes apanagés. Cette même année 1241, le prince Georges périt en défendant Grodno contre l'assaut des Tatars conduits par

1. Dans son livre (en russe) intitulé *La Russie blanche et la Lithuanie*, Saint-Pétersbourg, 1890, M. P. Batuchkoff a publié quelques dessins et une description de l'église de Kologe.

Kaydan, un des guides de Baty. Le château fort de Grodno fut détruit par les Tatars et abandonné par les Slaves. Alors Erdzivil, prince lithuanien, neveu de Mendog, grand-duc de Lithuanie, occupa Grodno.

Nous ne descendrons pas plus bas dans l'histoire de cette ville, car le monument dont je vais parler date de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle. C'est un des rares spécimens de l'ancienne architecture russe orthodoxe, conservés dans cette région occidentale de la Russie.

L'église de Kologe est sous le vocable des saints Boris et Gleb. Une légende historique rapporte qu'au XIIe siècle le premier des princes apanagés de Grodno, Vsévolod Danilovitch, se rendit à Kieff, où régnait le grand-duc Vladimir Monomaque[1]. Là il vit pour la première fois la fille du grand-duc nommée Agathe et il en tomba amoureux. Ceci se passait le jour de la consécration de la première basilique dédiée aux saints Boris et Gleb. Le grand-duc accorda la main de sa fille et Vsévolod Danilovitch promit de nommer Boris et Gleb les fils que le ciel lui donnerait. Or, il eut deux fils jumeaux et les nomma selon sa promesse. Plus tard, il leur ordonna de construire une église en l'honneur de leurs patrons : cette église est probablement celle de Kologe.

La première mention de Grodno se trouve dans

1. Vladimir Monomaque resta sur le trône de Kieff de 1113 à 1125.

les Annales d'Ipathieff[1], à l'année 1128; la voici: « Le prince Mstislav envoya ses frères et beaucoup d'hommes avec le prince Vsévolod Danilovitch, prince de Grodno, pour combattre les Krivitchi (peuplade slave). Ce prince Vsévolod était marié à l'une des filles de Vladimir Monomaque. Ses fils se nommaient Boris et Gleb. »

Ce document historique confirme la véracité de la partie essentielle de la légende. Ajoutons que ce Vsévolod Danilovitch était le petit-fils d'Yaroslav[2].

La date de la construction de l'église de Kologe est inconnue, mais on s'accorde à la considérer comme appartenant à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle. Cette date peut être approximativement soupçonnée d'après les documents historiques que nous venons de signaler.

Nous savons en outre par les Annales d'Ipathieff qu'en 1183 une église de Boris et Gleb, existant à Grodno, fut endommagée par un terrible orage et qu'ensuite elle a été restaurée. Nous ignorons si l'église dont nous avons vu les

1. On nomme *Annales d'Ipathieff* une copie de la chronique dite de Nestor, copie qui a été trouvée au couvent d'Ipathieff, ou monastère de Saint-Hypathe (gouvernement de Kostroma); cette copie est attribuée à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. La chronique d'Ipathieff a été publiée par la Commission impériale d'archéographie dans le deuxième volume du *Recueil complet des annales russes*.

2. Yaroslav le Grand (1016-1054), grand prince de Kieff. Il maria sa fille Anne à Henri Ier, roi de France.

restes n'a pas succédé à une église en bois. Peut-être que le mot « restauration » signifie substitution d'un monument solide et durable à un monument ruiné.

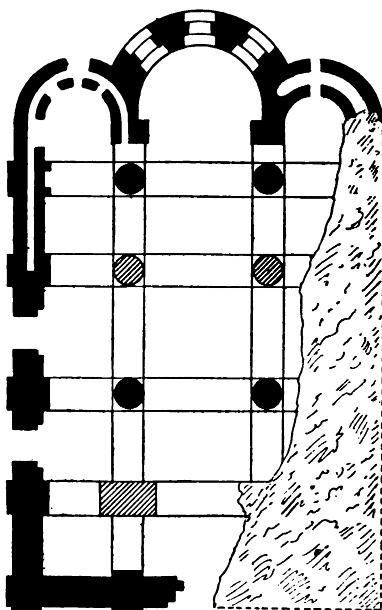


FIG. 1. — PLAN DE L'ÉGLISE DE KOLOGE, A GRODNO (RUSSIE OCCIDENTALE).

Le nom de Kologe donné à ce sanctuaire date seulement du XV[e] siècle. Nous avons dit que, après avoir été prise par les Tatars, la ville de Grodno était tombée au pouvoir des Lithuaniens.

Or, en 1405, le prince lithuanien Vitovf attaque Pskoff; il s'empare de onze mille habitants d'un faubourg de cette ville. Il emmène ces prisonniers à Grodno et les installe sur les bords du Niémen, près de l'église de Boris et Gleb. Voilà pourquoi le nom de Kologe fut donné à un quartier de Grodno et à l'église qui fait l'objet de cette communication.

En 1550, le prince lithuanien Alexandre donna à cette paroisse une propriété nommée Tchéchévani, à cause de l'ancienneté de ce vénérable sanctuaire.

Sous le règne de Sigismond III, roi de Pologne, 1587-1632, l'église de Kologe fut donnée aux moines uniates de l'ordre basilien.

En 1839 seulement, cette église a été rendue au culte orthodoxe, auquel elle appartenait à son origine.

Pendant la guerre entre la Russie et le roi de Suède Charles XII, les voûtes furent détruites et remplacées par un plafond en bois.

Plus tard, le Niémen, rongeant les rives sur lesquelles était assis ce monument, amena la chute du mur méridional. Ce mur fut remplacé par une palissade en bois.

Maintenant, grâce à la précieuse intervention du prince Mirsky, des mesures sont prises pour sauver cet édifice, le plus ancien de la région. L'ingénieur Plotnikoff, chargé de la restauration,

m'a lui-même donné les photographies que je fais passer sous les yeux de mes confrères.

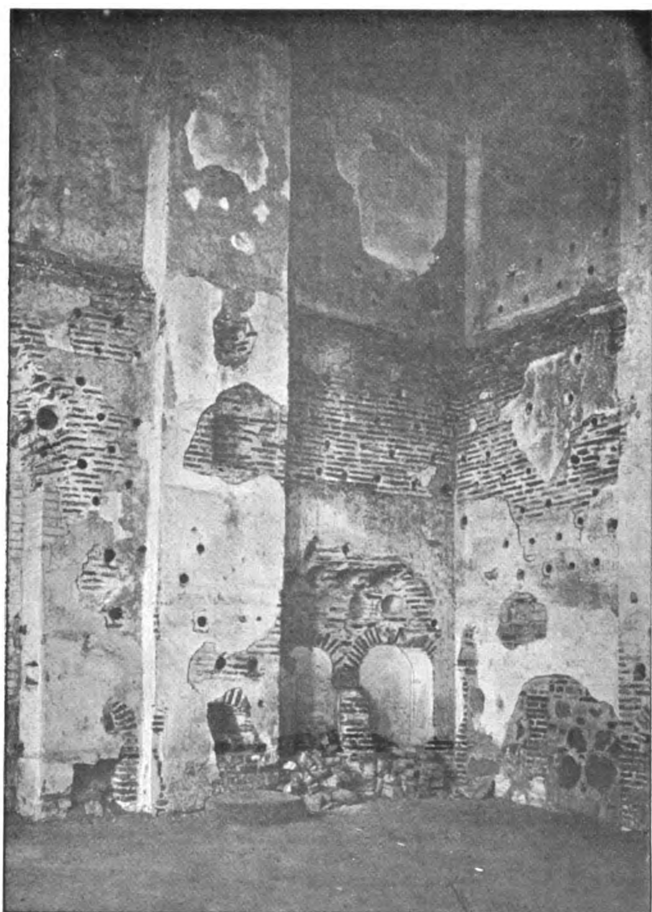
Les murs de l'église de Kologe mesurent 70 pieds de longueur, 45 de largeur et 28 de hauteur (fig. 1 et pl. XII).

Le côté septentrional, une moitié de la partie occidentale et l'abside subsistent encore en majeure partie. Six colonnes en briques supportaient les voûtes. Un escalier, ménagé dans l'épaisseur de la muraille et prenant naissance des deux côtés de l'iconostase, conduisait dans une sorte de couloir réservé lui aussi dans l'épaisseur du mur et éclairé par des ouvertures donnant sur l'intérieur. Les murailles sont en briques, au milieu desquelles se voient encastrés de gros blocs erratiques non taillés, mais polis et régularisés du côté apparent à l'extérieur, de façon à ne pas faire saillie. Ces blocs, variés de couleur, sont d'un effet pittoresque que la photographie ne peut rendre. Les parois extérieures sont ornées de nombreuses croix de terre cuite émaillée en vert, en jaune et en grenat.

Les vases acoustiques sont, dans l'église de Kologe, plus nombreux qu'ailleurs. Les murailles subsistantes en contiennent encore cent dix (pl. XIII). En Russie, ces céramiques se nomment golosniki (de goloss = voix). Ce sont des vases en terre cuite, de forme ordinaire, semblables à ceux dont on se servait pour les usages domestiques. Certains



VUE DE L'ÉGLISE DE KOLOGE, A GRODNO.
(CÔTÉ DE L'ABSIDE).



Disposition des vases acoustiques
dans l'intérieur de l'église de Kologe, a Grodno.

archéologues russes disent que l'orifice de ces poteries était visible, les autres prétendent qu'il était recouvert d'une très mince couche d'enduit qui aurait joué le rôle d'une pellicule.

Quoi qu'il en soit, la multiplicité des golosniki ajoute un intérêt de plus à l'église de Kologe.

M. Smolensky, le plus grand connaisseur de l'ancienne musique religieuse slavone, m'a donné sur les golosniki les renseignements suivants :

On trouve les golosniki dans les murs et les voûtes des anciennes églises russes, principalement à Novgorod et à Sousdal. Ces poteries sont disposées sans aucun système, mais toujours l'orifice affleure la paroi intérieure de l'église. Cet orifice mesure de 4 à 5 verchoks de diamètre[1] ; la profondeur des vases varie de 10 à 12 verchoks et leur panse varie de 7 à 8 verchoks de diamètre.

Dans les meilleurs édifices, les golosniki se trouvent à la naissance des voûtes. Voici le dessin de deux vases acoustiques conservés par M. Soultanoff. Ils proviennent de Sainte-Sophie de Novgorod (1045)[2] et de Saint-Nicolas (1113)[3], aussi à Novgorod-la-Grande (fig. 2).

Il serait trop long d'énumérer toutes les églises

1. Le verchok équivaut à 44 millimètres.

2. La cathédrale de Sainte-Sophie de Novgorod a été fondée par le prince Vladimir Yaroslavitch.

3. L'église de Saint-Nicolas « sur la cour d'Yaroslav » a été fondée par le prince Mstislav Vladimirovitch.

russes munies de golosniki. Nous mentionnerons seulement Sainte-Sophie de Novgorod, la cathé-

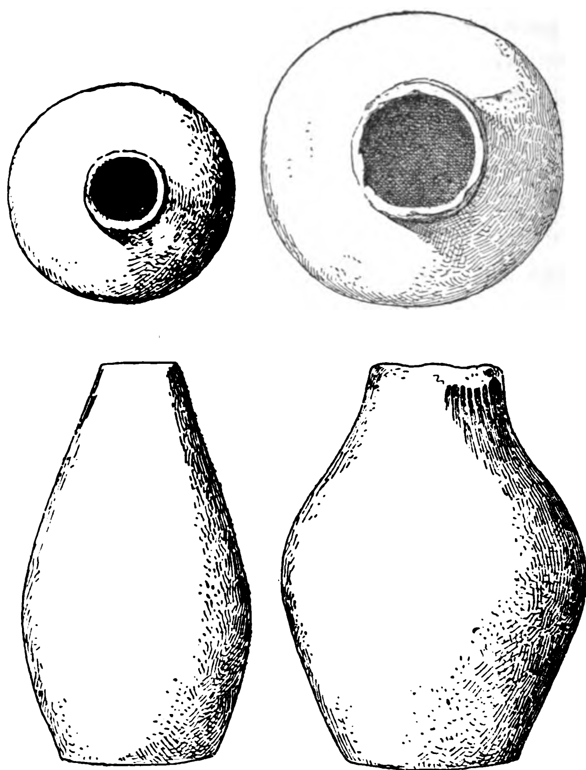


Fig. 2. — Golosniki ou vases acoustiques provenant de deux églises de Novogorod.

drale des Douze Apôtres au Kremlin de Moscou (50 golosniki), le monastère de Saint-Michel à

Kieff, la cathédrale de l'Assomption à Moscou (3 golosniki), etc.... On les rencontre principalement dans les anciennes églises. Cependant, l'usage des vases acoustiques, tout en tombant en désuétude dans le cours des siècles, n'a pas été complètement abandonné, car dans la grande salle de concert de l'école des chantres du Saint-Synode à Moscou, construite en 1891, on a placé une vingtaine de golosniki.

Les savants russes pensent que l'origine des golosniki est byzantine.

Plusieurs de nos confrères ont étudié les vases acoustiques observés dans les anciennes églises de notre pays. Des documents ont été réunis sur cette question par M. Enlart[1] et par M. Vachez[2].

J'ai pensé que ces notes, détachées de mon carnet de voyage, pourraient intéresser ceux de nos confrères qui s'occupent de l'archéologie monumentale.

1. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 703.
2. A. Vachez, *Des echea ou vases acoustiques*. Congrès archéologique de Montbrison, 1885.

QUELQUES
SCEAUX DE L'ORIENT LATIN
AU MOYEN AGE

Par M. Gustave Schlumberger, membre résidant.

Lu dans la séance du 4 mai 1905.

Depuis de longues années, je m'attache à former une collection de sceaux de l'*Orient latin,* c'est-à-dire de sceaux presque toujours en plomb ayant appartenu à des personnages princiers, ecclésiastiques ou autres, des principautés chrétiennes d'outre-mer à l'époque des Croisades. Ces petits monuments ont un très grand intérêt, d'abord par leur rareté même, puis par les types qui y sont figurés. Presque toujours uniques, tant ils sont encore en petit nombre, tant ils le resteront probablement toujours, ils nous renseignent sur les noms et les titres exacts des personnages souvent fameux auxquels ils ont appartenu. Au revers figurent fréquemment des représentations parfois fort curieuses des édifices militaires ou religieux élevés par les princes de la Croisade dans les capitales et les places fortes de leurs principautés.

Depuis trente ans et plus que je collectionne

ces sceaux, j'ai pu, par des recherches incessantes et minutieuses, en réunir une quarantaine à peine. C'est dire la rareté de ces monuments. Je destine ceux que je possède au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, qui en héritera après ma mort. J'ai déjà publié à diverses reprises un certain nombre de ces sceaux précieux. Ces derniers temps encore, j'ai eu le bonheur d'en acquérir plusieurs parmi les plus intéressants et je voudrais aujourd'hui les faire passer sous les yeux de mes confrères de la Société des Antiquaires de France :

N° 1. — Sceau de *Jean, vicomte de Tripoli* (après 1241)[1].

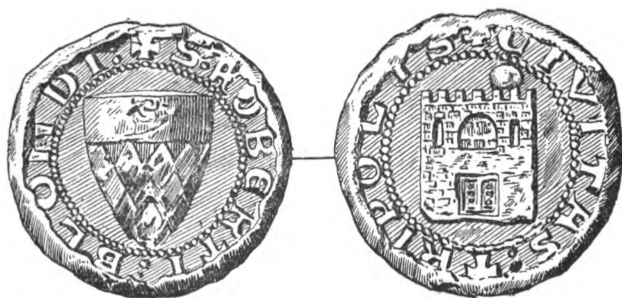


Je viens d'acquérir un nouvel exemplaire de ce

1. On trouvera dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* pour 1905 une notice succincte (avec figures) sur ce sceau et trois autres de ceux que je publie ici aujourd'hui.

sceau, d'une conservation si admirable que je n'hésite pas à en donner la reproduction. C'est un exemplaire de toute beauté, bien supérieur à celui qui fait également partie de ma collection et que j'ai acquis en 1885, supérieur même à celui qui est au Cabinet de France et dont j'ai donné la gravure dans mes *Sceaux et bulles de l'Orient latin au moyen âge,* p. 29 du tirage à part[1]. Au droit, avec la légende S' IOHANNIS VICECOMITIS TRIPOL', figure un écusson portant un lion. Au revers, on aperçoit le donjon, ou plutôt la porte principale de la ville de Tripoli, avec la légende CIVITAS TRIPOLIS.

N° 2. — Sceau de *Robert Blond, vicomte de Tripoli.*



+ S : ROBERTI : BLONDI :

Écu losangé de (or *ou* argent?) et de (gueules *ou* azur *ou* sable?) au chef de...

1. *Musée archéologique*, t. II, 1879.

Rev. CIVITAS : TRIPOLIS

Porte de ville.

Ce sceau tout à fait inédit, qui m'a été envoyé de Beyrouth, porte le nom d'un vicomte de Tripoli dont je n'ai retrouvé aucune trace dans les sources.

N° 3. — Sceau de *Balian II d'Ibelin, seigneur de Naplouse.*



+ SIGILLUM BALIANI

Équestre galopant à gauche.

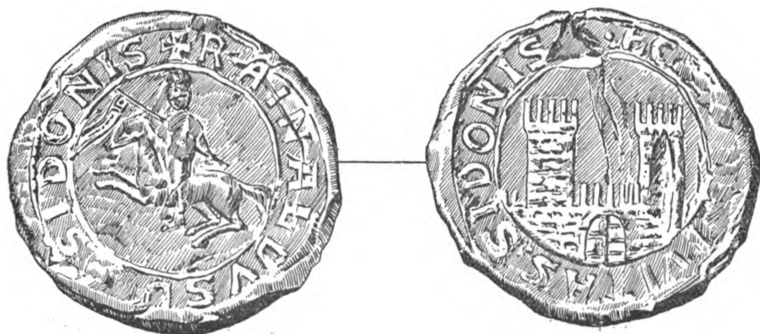
Rev. + NEAPOLITANI : DOMINI

Le donjon de Naplouse entre deux groupes de trois points.

Ce magnifique sceau m'a été donné par M. le Dr Mauchamp, médecin du gouvernement français à Jérusalem, qui, très généreusement, s'en est dé-

pouillé en ma faveur. Je ne saurais assez le remercier pour ce précieux cadeau. C'est le sceau d'un des plus célèbres barons de Terre Sainte qui dirigea la défense de la capitale du royaume en 1187 contre Saladin après la désastreuse défaite de Hittin et obtint de lui une capitulation acceptable. Il avait épousé Marie Comnène, veuve du roi Amaury Ier de Jérusalem, et était devenu ainsi seigneur de la ville de Naples ou Naplouse, que cette princesse possédait à titre de douaire[1].

N° 4. — Sceau de *Renaud, comte de Sidon.*



J'ai publié dans la *Revue numismatique* de 1891 le premier sceau connu d'un comte de Sidon, le comte Renaud, de la fin du XIIe siècle.

1. Au dernier moment, je reçois le fascicule de janvier 1905 des *Échos d'Orient*, dans lequel figure une description de ce sceau par le père J. Germer-Durand.

Voici un second sceau de ce même seigneur, de type différent. Il m'a été envoyé de Beyrouth.

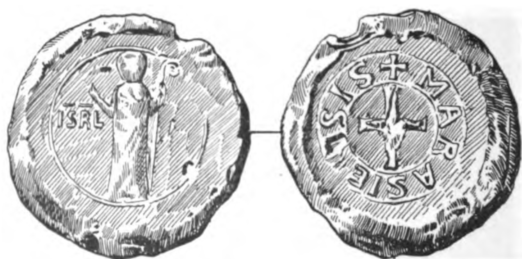
\+ · RAINALDVS [PRINCEPS] SIDONIS

Type équestre, avec la bannière, galopant à gauche.

Rev. + [HEC EST CI]VITAS SIDONIS

Porte de ville.

N° 5. — Sceau d'un *évêque de Marasch* (Marès, Marésie)[1].



L'évêque, debout de face, bénissant de la main droite, tenant une crosse de la main gauche. Dans le champ à gauche, les lettres ISRL dont le sens m'échappe. A droite, la fin de la légende a disparu.

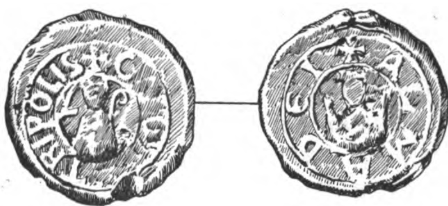
Rev. Autour d'une croix centrale, la légende :

1. Ville du comté d'Édesse.

+ MARASIENSIS

Je publie ce sceau précieux qui m'a été envoyé de Beyrouth, bien que je ne puisse rien dire de certain à son sujet, parce que j'espère que l'attention des érudits sera attirée sur lui et qu'il en surviendra quelque éclaircissement.

N° 6. — Sceau anonyme d'un *évêque de Tripoli*.



+ EPISCOPVS TRIPOLIS

Buste de face d'un évêque portant la crosse de la main droite.

Rev. + ALMA DEI

Buste de face de la Vierge avec l'Enfant Jésus sur le bras droit.

Sceau de ma collection acquis à Beyrouth; ce sceau devait servir à sceller les actes ordinaires de l'évêché de Tripoli.

N° 7. — Sceau de *Jean, abbé de Notre-Dame de Josaphat*.



J'ai déjà publié un sceau de ce personnage dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires* pour 1878 (p. 181) et dans la *Revue archéologique* de 1878 (2e partie, p. 185). L'exemplaire que j'ai acquis récemment et dont je donne ici la gravure est d'un type sensiblement autre. La légende du revers est + SEPVLCRVM SANCTE MARIE et l'église figurée sur ce même côté est très différente. Il faut noter surtout la curieuse disposition des lampes (de verre?) suspendues à la voûte de l'église abbatiale et qui éclairent l'édicule contenant le tombeau de la Vierge proprement dit.

N° 8. — Sceau de l'*abbaye de Sainte-Marie Latine*.

J'ai acquis dernièrement ce sceau qui est une variante de celui publié d'abord par le marquis



de Vogüé[1] d'après Paoli, puis par M. J. Delaville-Le Roulx[2].

+ SIGILLVM SCE MARIE LATINE

Buste de la Vierge portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche entre les sigles $\overline{MP}$ $\overline{XC}$.

Rev. SIGILLV' SCI STEPHANI P'TOMRIS

L'abbé, agenouillé, reçoit la crosse de la main droite de saint Étienne qui, de la gauche, tient le pallium (ou un encensoir?). Dans le champ, les lettres du mot ABAS.

N° 9. — Sceau d'*Amaury II, roi de Jérusalem et de Chypre.*

1. *Églises de Terre Sainte*, p. 264.
2. *Sceaux des archives de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*, p. 19 du tirage à part.

Voici maintenant le splendide sceau d'Amaury II de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, aux débuts du XIIIe siècle. Ce monument, d'une



conservation admirable, aux types accoutumés des sceaux des rois de Jérusalem, a été retrouvé dans le département de l'Aisne, à Ambleny, près Soissons. Il m'a été généreusement cédé par son premier propriétaire M. O. Vauvillé, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Pommiers, par Soissons. C'est le premier sceau retrouvé de ce prince qui ne fut jamais que roi titulaire de Jérusalem. Il porte au droit, comme tous ses pareils, l'effigie du souverain assis sur un siège bas, portant le sceptre et le globe crucigères avec la légende + AIMERICVS DEI GRA(*cia*) REX IERL' ET CIPRI. Au revers figurent, outre la légende traditionnelle :

+ CIVITAS · REGIS · REGVM OMNIVM, les trois monuments principaux de la ville sainte : le Saint-Sépulcre, la Tour-David et le Temple de Notre-Seigneur.

N° 10. — Sceau de *Meillor de Ravendel, seigneur de Maraclée.*



M. P. Lambros, d'Athènes, m'a fort gracieusement cédé le magnifique sceau que voici, qui présente le plus vif intérêt et rappelle le nom d'un des plus célèbres châteaux francs de la Croisade. C'est le sceau de Meillor de Ravendel, sire de Maraclée. Au droit comme au revers, une même légende est ainsi disposée : *S* (pour *Seel*) *Meillor de Ravēdel* (*pour* Ravendel) *sir* (*sic*) *de Mareclée*. Sur une face figure le type équestre du seigneur de Maraclée galopant à droite l'épée

haute; sur l'autre, une énorme tour ou donjon crénelé, en très bel appareil de maçonnerie avec porte d'entrée cloutée, fenêtres et enceinte également maçonnées, flanquées de deux petites tours également crénelées et percées chacune d'une fenêtre.

La famille de Ravendel, qui s'appelait ainsi du nom du fief de Ravendel de la principauté d'Édesse, à deux journées au nord-ouest d'Alep, acquit la seigneurie de la ville de Maraclée, sur la mer de Syrie, au nord de Tortose, par le mariage de Jean de Ravendel avec Agnès de Maraclée. Le fils de Jean et d'Agnès fut Meillor II ou Meillouret de Ravendel, qui, en sa qualité de sire de Maraclée, souscrivit trois actes de son suzerain Boëmond VI, comte de Tripoli, en 1255, 1256 et 1262. Son petit-fils Meillor III de Ravendel, également sire de Maraclée, fut un des prisonniers de Saladin à la bataille de Tibériade en 1187. C'est à un de ces deux Meillor qu'a appartenu le sceau que je présente aujourd'hui à la Société des Antiquaires.

La petite cité de Maraclée, si souvent mentionnée par les chroniques de la Croisade, a complètement disparu de l'histoire depuis des siècles. On avait cru retrouver sa position sur un tell de la rive droite du Nahr Marqiyé, au nord de Tortose. Un des rares visiteurs de cette côte déserte, M. R. Dussaud, dans son intéressant « Voyage en Syrie » publié dans la *Revue archéologique* de 1896, propose, avec raison semble-t-il, de recu-

ler cet emplacement à trente-cinq minutes plus au nord sur la rive, en un endroit connu communément dans le pays sous le nom de « Krab (c'est-à-dire ruine) Mar'iyé » et que M. Clermont-Ganneau estime devoir être compris « Marqiyé » pour Maraclée. En face de ce point s'élèvent dans la mer des récifs sur lesquels se dressait certainement la fameuse et énorme tour carrée que les Francs avaient, au dire de Maqrizi, construite en ce point au milieu des flots et qui fut rasée lorsque les Musulmans s'emparèrent de Maraclée en 1265. M. Dussaud a aperçu au fond de la mer, sur ces récifs, les substructions colossales de cette tour, dont la fabrication est entourée par les chroniqueurs arabes d'éléments merveilleux. Un plan carré est encore visible à marée basse. Très certainement, c'est ce superbe monument de l'architecture militaire des Croisades qui est figuré sur le sceau de Meillor de Ravendel.

N° 11. — Matrice de cuivre du sceau de *Florent, évêque d'Acre.*

+ SIGILLVM : FLORETII (*sic*) EPI : ACONSIS (*sic*)

L'évêque en pied de face, bénissant de la main droite, tenant la crosse de la main gauche.

Cette magnifique matrice de sceau a jadis fait partie de la collection Lambros à Athènes. J'ignore où elle se trouve aujourd'hui.

Un sceau de cire du même évêque, sceau différent du précédent, était jadis appendu à un acte

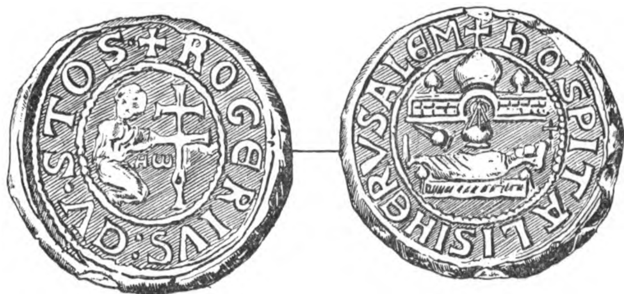


de ce prélat, authentiquant un autre acte en date de 1254 conservé aux archives de l'ordre de Saint-Jean à Malte. Ce sceau, aujourd'hui disparu, a été reproduit par Paoli au n° 59 de la planche VI du tome Ier de son *Cod. diplom.* (p. 141).

N° 12. — Sceau de plomb de *Roger de Molins, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.*

+ ROGERIVS : CVSTOS ·

Le grand maître agenouillé devant la croix à double traverse. Entre le grand maître et la croix, les caractères A Ω.



Rev. La légende et le type ordinaires des sceaux des grands maîtres.

Ma collection. Acquis à Beyrouth. Il existe du sceau de ce grand maître un autre exemplaire au British Museum. Paoli, *Cod. diplom.,* I, pl. VIII, n° 3, avait donné l'image d'un autre exemplaire des Archives de Malte, aujourd'hui perdu, appendu à un acte daté de 1181.

N° 13. — Sceau de plomb d'*Antoine Fluviano, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.*

+ F : ANTONIVS : FLUVIANI MAGR'

Le grand maître agenouillé à gauche devant la croix à double traverse accostée des lettres A Ω.

Rev. La légende et le type accoutumés des bulles de plomb des grands maitres.



Ma collection. Un autre exemplaire du sceau de ce grand maitre, gravé jadis par Paoli au n° 6 de la planche I de son *Cod. diplom.*, t. II, est aujourd'hui encore conservé aux Archives de l'ordre à Malte.

N° 14. — Sceau de *Jacques de Milly, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1454-1461).*

+ IACOBVS · DE · MILLI · MAGISTER.....

Le grand maître agenouillé aux pieds de la croix à double traverse accostée des lettres A et Ω.

Rev. Légende et type accoutumés des bulles des grands maitres.

Cette bulle de plomb de ma collection est en

fort mauvais état de conservation. Un autre exem-



plaire est conservé aux Archives de Malte, div. I, vol. XXVIII.

N° 15. — Matrice de sceau de bronze de *Bonacurso de Vico*.



S BONACVRSO D' VICO

Château à trois tours crénelées dont celle du milieu (le donjon) est beaucoup plus élevée que les deux latérales.

Ce sceau de bronze, en assez mauvais état de conservation, a été trouvé à Nicosie et m'a été généreusement offert par le major Tankerville J. Chamberlayne, gouverneur anglais de cette ville. Le très grand air de famille de ce sceau avec ceux du châtelain de Nicosie dont je possède deux exemplaires et dont j'ai publié un dans le tome II de la *Revue de l'Orient latin,* pl. I, n° 4, me fait penser que ce petit monument a dû appartenir à quelque habitant de Nicosie, originaire d'Italie, contemporain des Lusignan.

N° 16. — Matrice de sceau de bronze de *Philippe, notaire? ecclésiastique.*



J'ai reçu de Beyrouth cette grande matrice de

sceau de bronze, évidemment contemporaine de l'époque des Croisades. Je ne suis pas certain de la lecture de la légende qui entoure la crosse épiscopale. Faut-il lire *Sigillum Philippi n(otarii) Ecclesie* ou *Sigillum Philippi Neapolitanae Ecclesie* (ou tout autre nom d'église chrétienne de Syrie commençant par la lettre *N?*). A quel usage servait ce sceau de grandes dimensions? Ce sont là autant de questions dont je demande la solution aux érudits lecteurs de nos *Mémoires*. Cette matrice d'un beau bronze de couleur rougeâtre est munie d'un manche de trois centimètres de hauteur environ percé d'un trou de suspension.

N° 17. — Matrice de sceau de bronze de *Biachini de Camino, doyen de Modon*.



S·D·BIACHINI·DE CAMINO DECANI MOTONI

Écu chargé d'un *B* majuscule au chef de...

Dans le champ divers fleurons.

Ma collection. XVIe siècle. Sceau de fabrication assez grossière.

N° 18. — Sceau de *N. Quirini, podestat et despote de l'Empire.*



Ce sceau, d'origine certainement vénitienne, est un des plus curieux que je possède. Avant de le publier, j'ai écrit au grand connaisseur de Venise, le comte Papadopoli. Il m'a répondu, le 14 mars de cette année, qu'il n'avait *jamais* vu de bulle ressemblant à celle-ci. C'est un sceau bilingue à légende gréco-latine !

Au droit, saint Marc assis de face entre les deux mots SANCTVS MARCVS. Sur la circonférence, la légende grecque E ΔΕCΠΟΤΗC.

Au revers, une légende latine en cinq lignes, dont la première est malheureusement tout à fait effacée : .... QVIRINO POTESTAS ET DESPO-

TIS IMPERII. — Je pense que ce podestat « Quirino[1] », dont le prénom devait figurer à la première ligne de la légende du revers, était un des premiers gouverneurs (despotes) de la portion de l'empire d'Orient échue à Venise par le fameux partage de 1204. — L'initiale E de la légende grecque du droit désigne peut-être l'empereur français de Constantinople Henri d'Angre, ΕΡΡΙΚΟC ΔΕCΠΟΤΗC.

1. On sait que les Quirini de Venise furent, après la conquête de 1204, seigneurs de Stampalia, dans l'Archipel.

ADDITION

AUX PAGES 19-29

(Une lettre de J.-P. d'Ollivier à Peiresc).

Dans le commentaire de la relation envoyée par J.-P. d'Ollivier à Peiresc, on a attribué au cap Roux et à un faubourg de Tunis (Bab el Djedid) une partie des textes qui y sont contenus. Avec sa parfaite connaissance de la Tunisie, M. B. Roy, secrétaire général du gouvernement tunisien, a bien voulu nous signaler les diverses raisons qui s'opposent à ces attributions, qu'il y a lieu d'abandonner. On ne peut ici que mentionner les identifications que M. Roy nous a indiquées comme pouvant y être substituées avec grande vraisemblance.

La ville ancienne dite Capx le Rou paraît être Gabès. La forme Capx est identique au nom de Kaps donné à Gabès par des voyageurs comme Temple. On se rend plus difficilement compte du vocable *le Rou;* la région où est Gabès s'appelle l'Aradh, ou, si on adopte une transcription très voisine de la prononciation, l'Arõz; *le Rou* est-il une altération de ce mot?

Quant à l'*endroit habité par des Mores dit Billed*

girit, il semble naturel d'y reconnaître le « bled Dgerid », la région située à l'ouest de Gabès.

Dès lors, l'itinéraire du correspondant de J.-P. d'Ollivier est parfaitement logique. Il part de Tunis et suit la route de Kairouan, en notant en passant l'aqueduc de Carthage. Après Kairouan, il continue son voyage vers le sud et, après un séjour à Gabès, arrive dans le Djerid. Cet itinéraire est du reste l'un de ceux adoptés à l'époque par les colonnes chargées de percevoir l'impôt, et il est possible que l' « honnête homme de Marseille » ait été autorisé à suivre l'une d'elles.

On remarquera que l'épigraphie confirme l'hypothèse ci-dessus exposée. La présence du milliaire *Imp. Caesari Au....... pot xvii L. Asp.* inexplicable dans le nord de la Tunisie est toute naturelle à Gabès, point de départ d'une voie construite par L. Asprenas.

Il semble donc possible d'attribuer à Gabès les textes auxquels nous avons donné les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, et au Djerid le texte 10. On remarquera que cet *erratum* a pour effet indirect de retirer au cap Roux tous les textes qui lui étaient attribués (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 5205, 5206 et 5207) pour les donner à Gabès.

Louis Poinssot.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.



PUBLICATIONS

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834, — ou tomes I à X.
2° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850, — ou tomes XI à XX.
3° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868, — ou tomes XXI à XXX.
4° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879, — ou tomes XXXI à XL.
5° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889, — ou tomes XLI à L.
6° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1890-1899, — ou tomes LI à LX.
7° série, 4 vol. in-8°. Paris, 1900-1903, — ou tomes LXI à LXIV.

Les tomes I à XXI, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XL, à 4 francs; XLI à XLV, à 12 francs; XLVI à LX, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires;* ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1904, 8 francs chaque année.

Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.* — Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisés*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY. In-8°, 56 p. et 26 pl., 5 fr.; Chine, 10 fr.

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PROST.

I (1897). AUGUSTE PROST, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). In-8°, 167 pages, avec portrait, **5** fr.

II (1898 à 1901). CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE GORZE, publié par A. D'HERBOMEZ. In-8° de 673 pages, avec fac-similé et carte, **15** fr.

III (1902). REMARQUES CHRONOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE CARTULAIRE DE GORZE, par Paul MARICHAL. In-8° de 105 p. **3** fr.

IV (1903-1904). CARTULAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ, par Paul MARICHAL, fasc. 1 et 2. In-8°, chaque **5** fr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société nationale des Antiquaires de France (1807 à 1889)

Rédi[illegible], sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE, par M. PROU. Vol[illegible] in-8° de XXXII et 676 pages, **20** fr.

CENTENAIRE (1804-1904).

Recueil de mémoires. In-4°, 1904, XVIII-495 p. et 25 pl., **30** fr.
Compte-rendu de la journée du 11 avril 1904. In-4°, 51 p., **3** fr.

Nogent-le-Rotrou, l'imprimeur-gérant : DAUPELEY-GOUVERNEUR.





